

PROVINCE DU LUXEMBOURG
COMMUNE D'ATTERT



PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /
Agenda 21 Local

Volume A

PARTIE I.

DESCRIPTION des CARACTERISTIQUES

SOCIO-ECONOMIQUES de la COMMUNE

JANVIER 2013

spri LACASSE-MONFORT
Ingénieur Conseil – Auteur de programme
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux
Tél. 080/418.681

COMMUNE DE ATTERT

PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

VOLUME A – PARTIE I :

Description des caractéristiques socio-économiques de la Commune

Table des matières

PRESENTATION GENERALE D'ATTERT.....	1
ATTERT DANS LA REGION WALLONNE.....	2
ATTERT DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	2
LES TROIS COMMUNES LIMITROPHES AU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG	2
CARTE ROUTIERE DE LA COMMUNE	3
1 L'HISTOIRE	5
1.1 LA FUSION DES COMMUNES	5
1.2 APERÇU HISTORIQUE	5
1.3 SYNTHÈSE	11
2 LA MONOGRAPHIE DU MILIEU PHYSIQUE	12
2.1 LA ZONE DE CONTACT ENTRE LA LORRAINE BELGE ET L'ARDENNE.....	12
2.2 L'HYDROGRAPHIE.....	13
2.3 LE CLIMAT.....	14
2.4 LES PAYSAGES.....	14
2.5 LE RELIEF	15
2.6 LA GEOLOGIE	15
2.7 LA PEDOLOGIE	17
2.8 SYNTHÈSE	17
3 LA NATURE.....	19
3.1 LES SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE (SGIB).....	19
3.2 LES RESERVES NATURELLES	19
3.3 LES SITES NATURA 2000.....	20
3.4 LES SITES ISIWAL	20
3.5 LA LISTE DES COLLARD ET AL. = SURVEY NATIONAL	20
3.6 LES SITES CLASSES.....	20
3.7 LA LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES	20
3.9 SYNTHÈSE	21

4 LES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	22
4.1 L'ASBL "AU PAYS DE L'ATTERT"	22
4.1.1 <i>Présentation</i>	
4.1.2 <i>Les projets "Environnement"</i>	
4.1.3 <i>Les projets "Education - Sensibilisation"</i>	
4.1.4 <i>Les projets "Energie"</i>	
4.1.5 <i>La fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attart</i>	
4.2 GAL	25
4.3 CONTRAT DE RIVIERE ATTERT-KONTRAKT	25
4.4 LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (P.C.D.N.).....	26
4.5 LE PROJET LIFE "PAPILLONS"	26
4.6 LE PLAN MAYA	27
4.7 LA CONVENTION "BORDS DE ROUTES".....	27
4.8 LA CONVENTION "COMBLES ET CLOCHERS"	27
4.9 LA CONVENTION DES MAIRES	28
4.10 LE MARAIS DE GREDEL.....	28
4.11 LES AUTRES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	28
4.12 LE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H)	29
4.13 LA GESTION DES DECHETS.....	30
4.14 PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET SITES A REHABILITER	31
4.15 SYNTHESE	31
5 TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT BATI	33
5.1 LES PLANS REGLEMENTAIRES ET LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT	33
5.1.1 <i>Le plan de secteur</i>	
5.1.2 <i>L'opération de rénovation rurale</i>	
5.1.3 <i>Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)</i>	
5.1.4 <i>Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) de la ZACC d'Attart</i>	
5.2 L'OCCUPATION DES SOLS	36
5.2.1 <i>Répartition générale</i>	
5.2.2 <i>Les lotissements</i>	
5.2.2.1 <i>Le lotissement d'Heinstert</i>	
5.2.2.2 <i>Le lotissement de Nothomb</i>	
5.2.2.3 <i>Le remembrement</i>	
5.3 L'ENVIRONNEMENT BATI	39
5.3.1 <i>L'implantation traditionnelle</i>	
5.3.2 <i>L'habitat rural</i>	
5.3.3 <i>Le développement actuel des villages</i>	
5.3.4 <i>Les enjeux de développement des villages</i>	
5.4 LE PATRIMOINE BATI.....	49
5.4.1 <i>Le patrimoine monumental de Belgique</i>	
5.4.2 <i>Les sites classés</i>	
5.4.3 <i>Le petit patrimoine</i>	
5.5 SYNTHESE	50

5.6 GLOSSAIRE.....	51
6 DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	52
6.1 LA DEMOGRAPHIE	52
6.1.1 <i>Densité de la population</i>	
6.1.2 <i>Evolution démographique</i>	
6.1.3 <i>Les mouvements démographiques</i>	
6.1.4 <i>Structure de la population</i>	
6.1.4.1 <i>Composition de la population par âge</i>	
6.1.4.2 <i>Composition de la population par village</i>	
6.1.4.3 <i>Composition de la population par nationalité</i>	
6.1.4.4 <i>Composition de la population par la taille de ménages</i>	
6.1.4.5 <i>Prospectives</i>	
6.1.5 <i>Synthèse</i>	
6.1.6 <i>Glossaire</i>	
6.2 LES INDICATEURS SOCIAUX.....	65
6.2.1 <i>La population active sur Attert</i>	
6.2.1.1 <i>Population active</i>	
6.2.1.2 <i>Les indépendants</i>	
6.2.1.3 <i>Les salariés</i>	
6.2.1.4 <i>Le taux d'emploi local</i>	
6.2.1.5 <i>L'emploi frontalier</i>	
6.2.2 <i>Accessibilité aux pôles</i>	
6.2.2.1 <i>Distance aux pôles</i>	
6.2.2.2 <i>Distance aux services</i>	
6.2.3 <i>Le développement économique</i>	
6.2.3.1 <i>Contexte</i>	
6.2.3.2 <i>Les entreprises</i>	
6.2.3.3 <i>Le parc d'activités économiques</i>	
6.2.3.4 <i>L'intercommunale de développement</i>	
6.2.4 <i>Le chômage</i>	
6.2.4.1 <i>Le nombre de demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.2 <i>Le niveau de formation des demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.3 <i>Le taux de demande d'emploi et de chômage</i>	
6.2.4.4 <i>Les revenus d'intégration sociale (RIS)</i>	
6.2.5 <i>Les revenus</i>	
6.2.6 <i>Le logement</i>	
6.2.6.1 <i>Les caractéristiques du logement</i>	
6.2.6.2 <i>Les problématiques du logement</i>	
6.2.6.3 <i>Le Programme Communal d'actions en matière de logement</i>	
6.2.6.4 <i>Les besoins en logement à l'horizon 2025</i>	
6.2.7 <i>L'immobilier</i>	
6.2.8 <i>Synthèse</i>	
6.2.9 <i>Glossaire</i>	
6.3 L'AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	93
6.3.1 <i>L'agriculture</i>	
6.3.1.1 <i>Données agricoles d'Attert</i>	
6.3.1.2 <i>Liste des exploitations agricoles</i>	
6.3.1.3 <i>La diversification agricole</i>	
6.3.1.4 <i>Les projets "Agriculture" de l'asbl "Au Pays de l'Attert"</i>	
6.3.2 <i>La sylviculture</i>	
6.3.2.1 <i>La forêt communale</i>	
6.3.2.2 <i>La forêt d'Anlier et la gruerie</i>	
6.3.2.3 <i>La filière bois</i>	
6.3.2.4 <i>La certification forestière PEFC</i>	
6.3.3 <i>Synthèse</i>	

6.4 LE TOURISME	100
6.4.1 Les acteurs touristiques	
6.4.2 La fréquentation touristique	
6.4.3 Horeca	
6.4.4 Attractions touristiques	
6.4.5 Les jumelages	
6.4.6 Synthèse	
7 LES SERVICES	111
7.1 LES SERVICES COMMUNAUX	111
7.1.1 La maison communale	
7.1.2 Les services communaux	
7.2 LES SERVICES DE SECURITE	111
7.2.1 La zone de police	
7.2.2 Le commissaire voyers	
7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)	
7.3 LES SERVICES PUBLICS	112
7.3.1 La poste	
7.3.2 Le parc à conteneurs	
7.3.3 Les TEC	
7.3.4 La SNCB	
7.4 LES SERVICES ECONOMIQUES – L’ALE – TITRES SERVICES D’ATTERT	113
7.5 LES SERVICES SOCIAUX.....	113
7.5.1 Le Centre Public d’Action Sociale (C.P.A.S.)	
7.6 LES SERVICES DE SANTE	113
7.6.1 Hôpitaux	
7.6.2 Croix-Rouge	
7.6.3 Docteurs en médecine	
7.6.4 Chiropraticien	
7.6.5 Kinésithérapeutes	
7.6.6 Pédiatres	
7.6.7 Ostéopathe	
7.6.8 Oto-rhino-laryngologie	
7.6.9 Infirmière indépendante	
7.6.10 Diététicienne	
7.6.11 Psychologue	
7.6.12 Pharmacie	
7.7 LES AINES	115
7.7.1 Le service communal des Seniors	
7.7.2 La maison de repos et de soins « Résidence des Ardennes »	
7.8 LES SERVICES DE L’ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	116
7.8.1 La crèche « Les P’tits Nicolas »	
7.8.2 La maison des enfants	
7.8.3 Le service d’accueillantes conventionnées « Baby-service »	
7.8.4 Les accueillantes indépendantes, conventionnées ONE	
7.8.5 L’accueil extrascolaire « Les Enfants d’abord »	
7.8.6 L’éveil musical	
7.8.7 Les plaines de vacances	
7.8.8 L’asbl « Au Pays de l’Attert »	
7.9 L’ENSEIGNEMENT	118

7.10 SYNTHÈSE	119
8 LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE.....	120
8.1 LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	120
8.1.1 <i>Les infrastructures culturelles</i>	
8.1.2 <i>Les infrastructures de culte</i>	
8.1.3 <i>Les associations culturelles</i>	
8.1.4 <i>Les projets "Culture" de l'asbl "Au Pays de l'Attert"</i>	
8.2 LA VIE SPORTIVE	122
8.2.1 <i>Les infrastructures sportives</i>	
8.2.2 <i>Les associations sportives</i>	
8.3 LES SUBVENTIONS COMMUNALES.....	123
8.4 LES MANIFESTATIONS.....	124
8.5 LA SOLIDARITE INTERNATIONALE.....	124
8.6 SYNTHESE	125
9 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS	126
9.1 L'ENERGIE	126
9.1.1 <i>Les énergies traditionnelles</i>	
9.1.2 <i>Les sources d'énergies renouvelables</i>	
9.2 LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU.....	127
9.2.1 <i>Préliminaires</i>	
9.2.2 <i>Situation actuelle</i>	
9.3 L'EGOUTTAGE	128
9.4 LE RESEAU D'ELECTRICITE.....	128
9.5 LE RESEAU DE TELEPHONIE	128
9.5.1 <i>La téléphonie fixe</i>	
9.5.2 <i>La téléphonie mobile</i>	
9.6 LE RESEAU DE GAZ.....	129
9.7 LE RESEAU ROUTIER	129
9.8 LES TRANSPORTS EN COMMUN	130
9.9 LES INITIATIVES LOCALES DE MOBILITE	130
9.10 LES INITIATIVES LOCALES DE COVOITURAGE	131
9.11 LA MOBILITE DOUCE	131
9.12 L'INVENTAIRE DES PROPRIETES COMMUNALES, DU CPAS ET DES FABRIQUES D'EGLISE	132
9.13 PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS.....	132
9.13.1 <i>Le programme triennal des travaux 2010-2012</i>	
9.13.2 <i>Le plan biennal du logement 2011-2012</i>	
9.13.3 <i>Autres projets à réaliser par la Commune</i>	
9.14 AUTRES PROJETS CONSEQUENTS MENES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	133
9.15 L'INVENTAIRE DES NUISANCES ET POLLUTIONS EVENTUELLES	133
9.16 SYNTHESE	133

10 LA GESTION COMMUNALE.....	135
10.1 LA PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS.....	135
10.1.1 <i>Le Collège des Bourgmestre et Echevins</i>	
10.1.2 <i>Le Conseil Communal</i>	
10.1.3 <i>Le personnel communal</i>	
10.1.4 <i>Autres commissions et conseils</i>	
10.2 LA PRESENTATION DES MOYENS FINANCIERS.....	138
10.2.1 <i>Les affiliations de la commune</i>	
10.2.2 <i>Les taxes</i>	
10.2.3 <i>Les primes communales</i>	
10.2.4 <i>Les règlements communaux</i>	
10.2.5 <i>Le budget et le pouvoir d'emprunt</i>	
10.3 L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	143
10.4 LES RELATIONS TRANSFRONTALIERES.....	143
10.5 SYNTHÈSE	144

CHAPITRE 0 – Présentation générale d'Attert

La Commune d'Attert est située dans l'arrondissement d'Arlon, à la frontière Est de la Province du Luxembourg. Les limites de l'entité (Est) bordent le Grand-Duché du Luxembourg et la frontière sépare la Commune d'Attert du district de Diekirch.

Les communes voisines d'Attert sont :

- au Nord : Martelange (B) et Rambrouch (L) ;
- à l'Ouest : Habay (B) ;
- au Sud : Arlon (B) et Beckerich (L) ;
- à l'Est : Ell (L).

Attert compte, au 01/01/2011, 5.127 habitants, appelés « Attertois ».

Au plan de secteur, son territoire couvre une superficie de 7.092 hectares répartis succinctement en :

- 4.089 hectares agricoles ;
- 2.318 hectares de bois ;
- 685 hectares bâtis et infrastructures diverses.

La commune est traversée par des voiries de grandes communications :

- la N4 Bruxelles- Arlon, passant par Rodenhoff, Attert et Metzert ;
- la N87 Neufchâteau- Habay, passant par Heinstert ;
- la N40 Arlon- Mons, passant par Lottert.

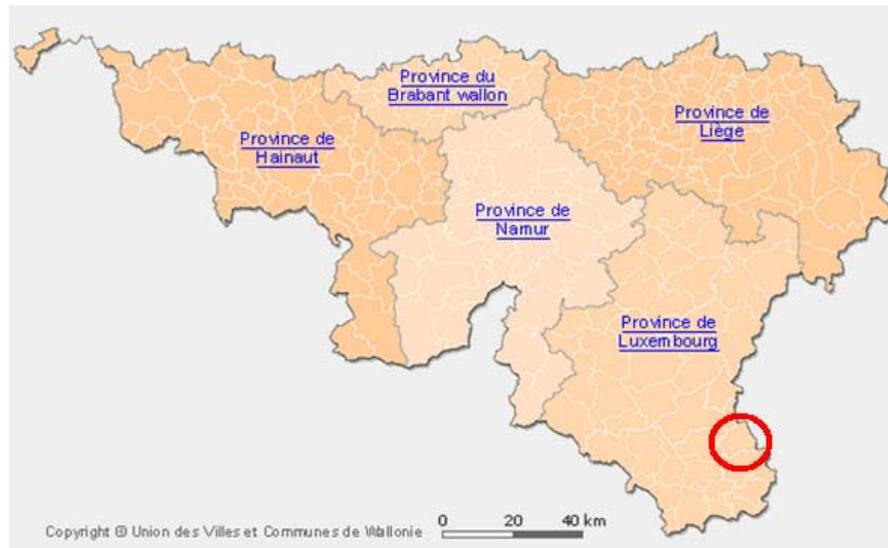
Elle est donc facilement accessible par les nationales et distante de Bruxelles de 194 km, de Namur de 136 km, de Liège de 121 km et de Luxembourg de 43 km. Notons que la N4 coupe le territoire communal en deux.

(Extrait du site internet de la FTLB) :

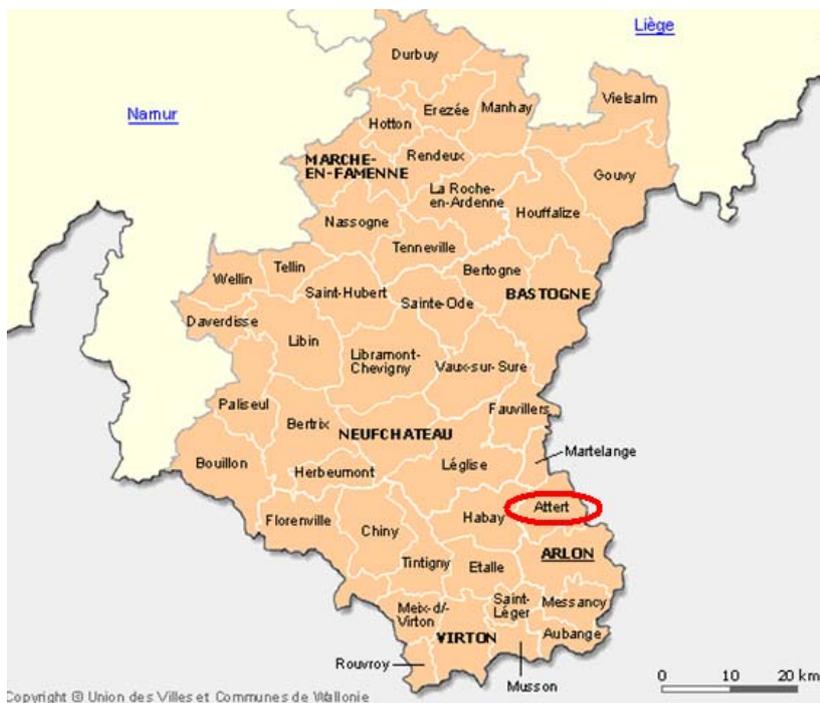
« Au fil des promenades, ressourcez-vous dans des espaces naturels de riche biodiversité. Le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert regroupe 19 villages et hameaux. Situé à une altitude moyenne de 330 mètres entre le massif boisé de la forêt d'Anlier au Nord et la première cuesta de Lorraine belge au Sud, le Val d'Attert se caractérise surtout par un tourisme "vert" axé sur la découverte à pied ou à vélo des espaces naturels (réserves naturelles, sites ornithologiques et géologiques) et du patrimoine rural (fermes et demeures, chapelles et calvaires). Attert est une commune pilote de la rénovation rurale et Nobressart est au nombre des "Plus Beaux Villages de Wallonie". Au répertoire de son patrimoine bâti, figurent entre autres , le Centre de Découverte de la Vallée de l'Attert (centre de visite proposant neuf salles d'exposition sur les richesses naturelles du parc de la vallée de l'Attert), l'église classée Saint-Etienne d'Attert du type "Halle Kirche" (XVIème siècle), de vieilles fermes des XVIIIème et XIXème siècles à Schockville et Metzert ... le moulin de Nobressart, la chapelle de Lottert, des croix et calvaires en pierre du pays. A Heinstert, signalons encore le site historique du Burgknapp (retranchement féodal).»

Le tourisme « vert » sur la commune passe aussi par une promenade transfrontalière vers le Grand-Duché de Luxembourg. En plus, Attert bénéficie du Tour énergie. Ce tour permet de découvrir les énergies renouvelables dans la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise, principal enjeu du projet PôlEnergie. Effectivement, PôlEnergie renforce les collaborations belgo-luxembourgeoises déjà existantes en proposant des actions transfrontalières.

Attert dans la Région Wallonne



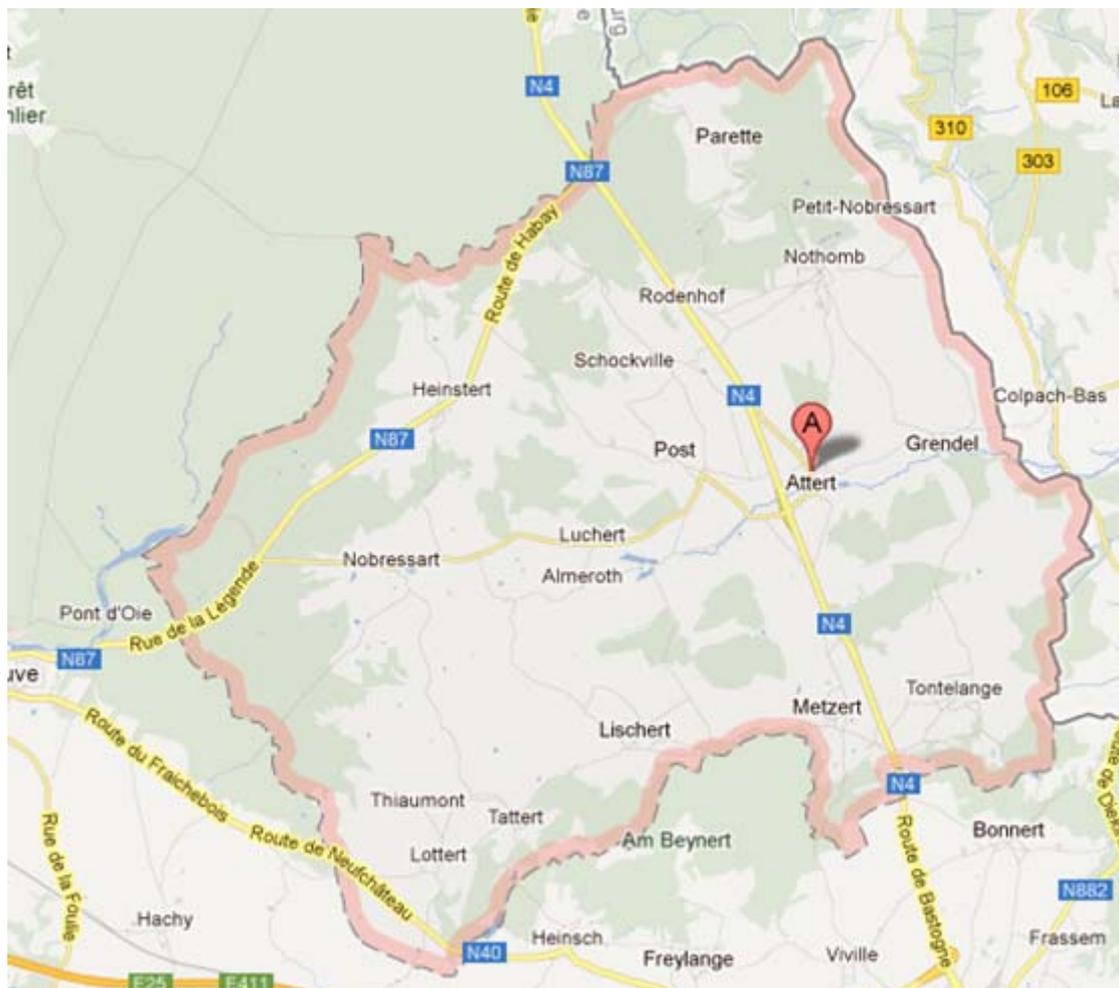
Attert dans la Province du Luxembourg



Les 3 communes limitrophes au Grand Duché de Luxembourg sont

- Rambrouch ;
- Beckerich ;
- et Eil.

Carte routière de la commune



Source, Google Maps.

Attert compte 19 villages et hameaux répartis dans 5 anciennes communes :

Entités	Attert	Nobressart	Nothomb	Thiaumont	Tontelange
Villages	Attert Grendel Post Schadeck Schockville	Heinstert Nobressart	Parette Nothomb	Lischert Lottert Tattert Thiaumont	Metzert Tontelange
Hameaux	Luxeroth	Louchert Almeroth	Rodenhoff		



Source : Fédération touristique du Luxembourg belge

CHAPITRE 1 – L'histoire

1.1 La fusion des communes

En 1977, la fusion des communes fut réalisée à l'initiative du Ministre de l'Intérieur. Cinq anciennes communes furent regroupées. Voici la liste des villages et des hameaux qui les composaient (les anciennes communes figurent en gras) :

- **ATTERT**, Grendel, Luxeroth, Post, Schadeck, Schockville;
- **NOBRESSART**, Almeroth, Heinstert, Louchert ;
- **NOTHOMB**, Parette, Rodenhoff ;
- **THIAUMONT**, Lischert, Lottert, Tattert ;
- **TONTELANGE**, Merzert.

La fusion donna naissance à la Commune d'**ATTERT**.

Annexe n° 0 : Chaque village fait l'objet d'une présentation générale, historique, patrimoniale, ...



1.2 Aperçu historique

Les aperçus historiques sont essentiellement des extraits du livre « Histoire & patrimoine des communes de Belgique, Province de Luxembourg », édition Racine et les notes concernant 1830 proviennent du « Dictionnaire géographique de la Province du Luxembourg » de Ph. Vandermaelen.

ATTERT

Attert veut dire « sart d'Atten », ce qui permet de situer la naissance de la bourgade à la période carolingienne de sartage. C'est une localité à caractère rural, située en Lorraine belge dont les habitants sont appelés les Attertois.

L'histoire de la Vallée de l'Attert s'intègre dans celle, plus large, du pays d'Arlon et du comté, puis du duché du Luxembourg. Tout au long des siècles, la région a été occupée, tantôt pacifiquement, tantôt de façon guerrière, par différents peuples. Ainsi, bon gré mal gré, la région a dû partager le destin politique, économique et culturel des Celtes, Romains, Francs, Espagnols, Autrichiens, Français, Hollandais. C'est dans ce grand « bouillon » que s'est façonné l'identité attertoise.

En 1815, après 20 ans d'hégémonie française dans nos régions, le Congrès de Vienne redessine la carte des Etats d'Europe. La Belgique est rattachée à la Hollande et l'ancien duché du Luxembourg (c'est-à-dire la Province du Luxembourg et le Grand-Duché d'aujourd'hui) est érigé en Grand-duché et devient un Etat indépendant incorporé à la Confédération germanique.

C'est en 1839 que la Conférence de Londres ratifie le traité de XXIV articles et règle définitivement le sort du Luxembourg, séparant des populations qui avaient vécu ensemble depuis six siècles : le Luxembourg wallon et la région d'Arlon restent à la Belgique, le Luxembourg germanophone devient un nouvel Etat souverain : le Grand-duché de Luxembourg.

C'est pourquoi la langue véhiculaire fut jusqu'aux environs de 1960 le parler francique-mosellan, communément appelé luxembourgeois. Depuis lors, nos villages sont devenus progressivement francophones.

Quelle que soit la richesse historique de son passé, on ne trouvera cependant pas en Val d'Attert de grands monuments, ni château ou autre bâtisse au passé prestigieux. Ici l'histoire n'est pas « visible », mais elle est partout.

En 1994, le territoire de la Commune d'Attert reçoit le statut de Parc Naturel pour donner une vision environnementale au développement rural amorcé depuis plusieurs années. Un parc naturel est un territoire rural d'un haut intérêt biologique, paysager et patrimonial, soumis à des mesures destinées à assurer un développement durable de la biodiversité et de l'environnement, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement socio-économique du territoire concerné. Ce n'est donc ni une réserve naturelle ni un parc animalier, mais avant tout un outil de gestion du territoire en milieu rural. Sur 7.095 hectares de superficie, 38 % sont occupés par les bois et 52 % par les terres agricoles, dont 2.300 hectares de prairies permanentes, le reste se partageant entre parcelles bâties et affectations diverses. Le rôle de la prairie domine dans l'affectation du sol de la Vallée de l'Attert. L'élevage porte principalement sur les bovins, tant pour les produits laitiers que pour la viande. Prairies et terres labourables alternent le plus souvent, des buissons et des haies s'alliant aux rideaux d'arbres pour conférer au paysage un caractère semi-bocager.

Vers 1830, la vie économique y est dominée par l'agriculture. On note également la présence de trois moulins à blés mus par eau, une scierie, un moulin à huile, six fours à chaux, une ardoisière, deux poteries, un fourneau pour le fer brut, quinze métiers à tisser la toile. On y fabrique du linge de table qui est très recherché. On remarque aussi la présence d'une production de minerai sur Luxeroth.

Le Centre Européen Robert Schuman

L'histoire du Centre Européen Robert Schuman, ancien Domaine Poncelet situé au milieu du village, débute en 1683 quand la famille Poncelet y fonde un relais de poste.

Vers 1780, une faïencerie voit le jour dans les bâtiments. En période prospère, elle emploiera jusqu'à 30 personnes. Malheureusement, une gestion peu rigoureuse alliée au pillage du village d'Attert par les troupes impériales en 1793 précipite le déclin de l'entreprise.

En 1809, toute activité cesse.

Le relais postal quant à lui restera en activité jusqu'en 1830, date à laquelle il sera supprimé par le gouvernement hollandais. Le domaine est alors entièrement consacré à l'exploitation agricole et passe entre les mains de différents propriétaires.

En 1901, il est acheté par les Pères Rédemptoristes de Meurthe-et-Moselle, chassés de France par les mesures anticléricales de l'époque. Ceux-ci transforment l'ancienne ferme et ses dépendances en une belle propriété et resteront à Attert jusqu'en 1939.

Le domaine est alors racheté par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, installées précédemment dans l'ancien presbytère d'Attert depuis 1870. Elles y ouvrent une école fondamentale qui fermera définitivement ses portes en 1973.

Achetés par la Commune d'Attert en 1982, les bâtiments sont restaurés en 2000 pour leur réaffectation en locaux des services communaux et en un centre de visite des richesses naturelles du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert : *voyage au cœur de l'Attert*. Le centre propose neuf salles qui développent chacune un aspect de la vallée. Les thèmes abordés sont la géologie, l'eau, l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui, l'histoire et les traditions, l'habitat, la nature et les hauts lieux de la vallée.

NOBRESSART

Noble-sart ou *Adel-* ou *Edelrôt* ; du latin *sartum*, sart, et *rot*, du verbe allemand *roden*, essarter. Nobressart est la sart du seigneur de Diedenbergh (Thiaumont). Les habitants de ce village résidentiel sont appelés les Nobressartois.

La situation du village de Nobressart aux sources de l'Attert et à l'origine de la petite vallée du même nom, devait y attirer de bonne heure des habitants.

Les Romains, lorsqu'ils conquièrent la contrée, ne manquèrent pas de s'établir en un lieu si propice, comme le confirme la présence de plusieurs établissements ainsi que de multiples vestiges de l'époque, découverts lors de fouilles archéologiques.

Les Francs, à leur arrivée, s'y fixeront aussi. Le premier écrit faisant mention du village est le « testament d'Ermesinde » qui le désigne sous le nom de Helkeroth et en donne la dîme au couvent de Clairefontaine. Ainsi, Nobressart devint dépendant de la seigneurie de Thiaumont tout en gardant ses droits initiaux en matière de ban et pâturages comme le voulaient les usages transmis de génération en génération.

1636 inaugura pour la région une période de malheurs. C'est cette année-là que les populations commencèrent à subir les affres de la guerre entre Français et Espagnols pour la conquête de notre pays. L'Allemagne, alliée à l'Espagne, dirigea contre l'ennemi français une armée de mercenaires polonais, croates et hongrois. Ces troupes indisciplinées firent plus de tort à nos populations que l'ennemi français lui-même. Un certain Oswald de Nobressart consignera les faits dans une chronique que les historiens appellent la « chronique d'Oswald ». Voici ce qu'elle rapporte : « *le lundi après la mi-carême 1636, sept à huit régiments de polonais sont venus attaquer le village de Naubressart et l'ont emporté... et ceux qui ont survécu n'ont pu éviter un traitement barbare que les troupes leur ont fait subir... Ils ont tellement rempli les uns d'eau de fumier qu'ils en sont crevés ; ils ont attaché d'autres aux queues des chevaux et traînés après eux si longtemps qu'ils en sont morts. Les dits Polonais ont tourné la plante des pieds de certains au feu et les ont rôtis et brûlés. Ils ont pendu d'autres aux poutres des maisons et les ont grillés avec des torches allumées... Ils ont coupé le nez et les oreilles aux unes, les membres virils et génitaux à d'autres... ».*

Les villages voisins ont subi, on s'en doute, un sort analogue à celui des Nobressartois. L'année 1636 porte le nom, dans l'histoire de la région, de *Sterbejahr* (année de grande mortalité), tant à cause des ravages de la guerre que de l'épidémie de peste qui a suivi. Pour Nobressart, seul 13 habitants survivront au passage des troupes polonaises. Le village mit de nombreuses années à se reconstituer et à voir un tissu social se recréer. Les usages ruraux, transmis jusqu'ici par la tradition, furent mis à mal par la rupture des générations provoquée par la mortalité régnante. Cette situation fut à l'origine de fréquentes mésententes entre villageois, à tel point qu'en 1656, vingt ans après le passage des hordes polonaises, les bourgeois de la localité s'accordèrent pour mettre leur coutume par écrit, chose rare, à l'époque, pour une communauté villageoise. Le manuscrit consiste en un cahier de 62 pages de 20,5 sur 16 centimètres, en parchemins, intitulé *Coutume de Nobressart*. Il s'agit avant tout d'un code rural et d'un règlement de police réglant la vie communale.

La forêt d'Anlier était primitivement beaucoup plus vaste que de nos jours; elle s'étendait notamment davantage vers l'est, ainsi qu'en témoignent les bois disséminés au Nord-est et au Sud du village de *Heinstert*, restes défigurés de la grande forêt. Le ban de culture du village de *Heinstert* est une clairière conquise sur la forêt à une époque très reculée. On peut supposer que son défrichement a déjà commencé à l'époque romaine, puisqu'on trouve un cimetière de cette époque à *Auf Event* et que la région avoisinante, aussi bien dans la forêt d'Anlier que dans la Vallée de l'Attert, est riche en vestiges romains.

Le plus vieux chemin passant par *Heinstert* est celui d'Arlon à Fauvillers, via Lischert, Almeroth, *Heinstert* et la forêt. Les lieux-dits du cadastre ont conservé son souvenir au gués de l'Attert et du *Heinsterterbach*, et au village même. Les rapports de gruerie de 1619 et 1653 le signalent comme *Grand Chemin* et, comme il traverse le centre du village et passe devant l'église, il est vraisemblable que les premières maisons se sont échelonnées sur son parcours. Le nom de *Heinstert* apparaît pour la première fois sous la graphie *Heinstede* dans le testament fait, en

1247, par Ermesinde, comtesse de Luxembourg, dans lequel elle lègue, pour fonder son monastère à Baileu (Clairefontaine), entre autres biens la dîme de *Heinstede* et de *Helkeroth* (Nobressart).

Si Heinstert était déjà une agglomération au XIII^{ème} siècle comme l'indique le suffixe *stede*, il est évident que son origine remonte à la colonisation franque.

Restée pauvre et petite pendant de longs siècles, elle ne prospéra réellement qu'au XIX^{ème} siècle où elle s'agrandit en un bourg relativement riche et peuplé.

Vers 1830, la commune était totalement céréalière, avec quelques espaces de pommes de terre et un début de cultures fourragères. Elle a ensuite participé à la grande conversion séculaire à l'herbage, support de l'élevage bovin, en développement depuis les années 1880 et la crise du blé. On y retrouve un moulin « impérial ».

Un des plus beaux villages de Wallonie

Fin des années septante, Nobressart fut le premier village de Wallonie à bénéficier de travaux importants dans le cadre des opérations de rénovation rurale. Magnifiquement réussis, ces travaux d'aménagement des espaces-rues et des espaces publics ont permis de mettre en valeur le patrimoine architectural local et de redonner tout son charme au village avec ses placettes restaurées, son mobilier public réaffecté, ses câbles électriques enterrés, ses luminaires discrets..., mais aussi le travail inlassable de nombreux bénévoles s'acharnant à son fleurissement et à son animation. Tandis que l'état d'esprit collectif insufflé par l'opération de rénovation rurale se traduit dans l'aménagement et la restauration de l'habitat entrepris par ses propriétaires, le village a reçu, en 1995, le label « Plus beaux villages de Wallonie ». Une promenade à travers les rues du village s'impose donc.

Burgknapp

Entre Heinstert et Nobressart, à 400 mètres d'altitude, un promontoire rocheux domine la Vallée de l'Attert. Ce lieu dit Burgknapp est une fortification de terre de type « petite enceinte circulaire » érigée au X^{ème} ou XI^{ème} siècle.

Le Burgknapp, qui figure parmi les rares sites de hauteur de Belgique, était protégé naturellement sur trois côtés par ses parois escarpées. Cerné d'un fossé profond et d'un imposant rempart fait de pierres et de la terre provenant du fossé, surmonté d'une palissade en bois, il paraissait imprenable. On y accédait probablement grâce à une passerelle en bois que l'on retirait en cas de danger. A l'intérieur de la fortification se dressaient quelques habitations en bois. Le Burgknapp était un lieu stratégique, à la limite de deux régions différentes : d'un côté la forêt ardennaise, *sylva arduenensis*, qui fournissait bois et gibier, de l'autre, la plaine fertile du *Gutland*.

La fonction exacte de cette enceinte féodale n'est pas clairement établie. Était-elle la résidence d'un petit seigneur local, un lieu de refuge pour la population ou un ouvrage militaire de défense aux frontières de comté ? Noyé sous les glissements de terrain et une épaisse couche de feuilles mortes, le Burgknapp recèle bien des mystères.

NOTHOMB

Toponyme franc composé de *Noord* ou *Novo*, et *heim* : domaine du Nord ou de *Novo*. Les habitants de ce village résidentiel sont appelés les Nothombois.

A l'âge de la Tène (du IV^{ème} au I^{er} siècle avant J-C), la présence humaine dans le site est certaine. C'est à cette époque que remonte le refuge fortifié de Hohkinningsburg entre Parette et Holtz.

La présence des colons romains est par ailleurs attestée dès le premier siècle de notre ère par les nombreux vestiges retrouvés aux différents coins de l'ancienne commune (villas et cimetières romains de Nothomb et de Parette, hypocauste et chaussée Arlon-Tongres à la Corne...).

Avec les invasions germaniques au VI^{ème} et VII^{ème} siècles commence une période qui, abstraction faite de la nouvelle langue franco-mosellane, ne laisse que peu de traces dans l'histoire du village. Nous ignorons si, dans la région, le christianisme a survécu aux invasions franques ou s'il a été réintroduit par les missionnaires du VII^{ème} siècle. Nothomb et Parette appartenaient primitivement à la grande paroisse-mère de Beckerich.

A partir du XIII^{ème} siècle, l'histoire de Nothomb se confond avec celle de la Cour d'Attert et celle de Parette avec celle de la seigneurie de Guirsch. Sans doute, Nothomb n'a pas échappé aux ravages des troupes croates qui campèrent dans la région après 1636 mais seule la tradition en fait état.

Au XVIII^{ème} siècle, sous la domination autrichienne, la région bénéficie d'une organisation modèle : relais de poste à Attert, forges, moulins... Le moulin banal de Nothomb fut acheté collectivement en 1759 par la communauté de Nothomb. En 1787, un manant de Nothomb, Georges Barnich, rachète ce domaine qui restera la propriété de ses héritiers jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

De nombreuses réactions d'opposition au nouveau régime français furent enregistrées dès 1800 : clergé refusant de prêter serment, enrôlés de force s'évertuant à échapper à l'incorporation, miliciens, déserteurs... Le village connaît de nombreuses épidémies, notamment en 1808 et surtout l'épidémie de choléra en 1866. La pénurie alimentaire prend plusieurs fois les proportions d'une véritable famine, comme en 1802 et surtout en 1811. On conçoit qu'une population si démunie n'ait guère eu le loisir de se préoccuper beaucoup d'instruction et d'activités culturelles.

En 1843, une convention signée à Maastricht fixa le tracé définitif de la frontière entre la Belgique et le Luxembourg. Les bornes frontières entre la commune et ses voisines luxembourgeoises datent donc de cette année. Parette fut séparée de la Commune de Perlé pour rejoindre celle d'Attert.

En 1923, Nothomb et Parette formèrent une nouvelle commune après le divorce avec Attert.

L'union se refit le 1^{er} janvier 1977 lors de la dernière fusion des communes.

Vers 1830, la vie économique est dominée par l'agriculture. On y retrouve de nombreuses fermes et le village est entouré de prairies.

THIAUMONT

De *Diedenburg*, montagne de Diden, divinité germanique. Les habitants de ce village, agricole et artisanal devenu surtout résidentiel, s'appellent les Thiaumontois.

Le Pays d'Arlon et ses environs, y compris Thiaumont, formaient déjà un comté au XX^{ème} siècle.

Sous Henri III, le comté se transforma en marquisat. Le fils d'Henri III, Waléran, épousa Ermesinde, comtesse de Luxembourg, en 1214. Henri III, à cette occasion, céda le marquisat d'Arlon à son fils. Thiaumont fait donc partie des domaines princiers.

En 1673, la seigneurie de Thiaumont fut achetée par Jeanne Ersille de Montecuculli, marquise du Pont d'Oye. A partir de cette date, son histoire se confond avec celle du Pont d'Oye.

Au XVIII^{ème} siècle, le roi d'Espagne vendit la seigneurie de Thiaumont à Dame Ernestine, comtesse de Reckem. Elle englobait trois mairies : Thiaumont avec Tattert, Lottert, Lischert ; Hachy avec Fouches, Sampont ainsi que le « Bois Rond » ; Nobressart avec Heinstert, Almeroth et Louchert.

En 1795, le Luxembourg devient le Département des Forêts et les seigneurs sont abolis.

Vers 1830, la vie économique est principalement agricole. On note la présence du château de Bress sur Lottert et la carrière de Tattert.

TONTELANG

Tontelange, -ingen : chez ceux de Tondila, anthroponyme germanique. Tontelange et Metzert se situent au pied de la première cuesta sinémurienne de la Lorraine belge, une région présentant des caractéristiques géologiques uniques en Belgique. Les habitants sont appelés les Tontelangeois.

En bordure du village ont été fouillés et analysés des vestiges de la plus ancienne implantation humaine de la région : la nécropole préromaine (celtique ou trévire) du Hautberg. L'origine de ces enclos pourrait remonter à l'âge du bronze, voire à l'époque néolithique. Près de la Platinerie, une source, le Wellbour, projetait du sable en l'air et aurait été connue des Celtes qui, suivant la légende, y abreuvaient leurs chevaux. Suivant une autre légende, un char à bœufs serait jadis tombé dans cette source et les bœufs s'y débattaient toujours, ce qui expliquerait le bouillonnement ; hélas, depuis que la Ville d'Arlon a capté la source, les bœufs ne donnent plus signe de vie...

Dans l'ancienne Commune de Tontelange, on trouve un certain nombre de dépressions appelées « mardelles », c'est-à-dire des fonds d'habitats préhistoriques, voire gallo-romains. L'abbé Michel signale également l'existence d'une « pierre debout » : le *Grauen stein*.

On a par ailleurs découvert de nombreuses traces de l'occupation romaine : urnes cinéraires, tessons, four à chaux. Des briques romaines trouvées en abondance pourraient provenir d'une villa. La présence romaine à Metzert est certifiée par le chemin Helligefeld, « champ sacré » correspondant sans doute à une ancienne nécropole romaine, les vestiges d'une villa étant attestés dans les parages immédiats.

La présence de colons romains est également attestée par le Reimerwee qui est un tronçon de l'ancienne chaussée romaine Metz-Arlon-Tongres. Plusieurs fours à chaux ont été mis à jour au Muhlenweg, Naguère le village de Metzert était alimenté en eau grâce à sept fontaines. Il en reste encore trois. L'histoire du *Bayerchen (klenge Bauer, petit fermier)* se ramène essentiellement à celle d'une agglomération-carrefour de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Dottlinga-lez-Pertoith (Tontelange-lez-Parette) est nommé pour la première fois en 968 dans un document de l'abbaye de Stavelot. Les habitants de Tontelange ont toujours vécu selon un droit coutumier communautaire dont les toponymes sont le reflet.

Durant tout l'Ancien Régime, le village de Tontelange appartient à la mairie d'Attert, mais dépend partiellement de la seigneurie de Guirsch.

Le général autrichien Beaulieu vint y établir un camp en 1782 et les alliés en 1815.

L'histoire fait encore mention d'un détachement de cosaques qui avait établi ses quartiers à l'orée des bois qui dominent la campagne de l'Attert.

La Révolution française l'intègre totalement dans la mairie d'Attert. La période hollandaise et l'Etat belge en 1830 confirment cette appartenance.

Ce n'est qu'en 1865 que Tontelange est constitué en commune autonome avec Metzert, préalablement section de la commune de Heinsch.

De la guerre de 1914-1918, on retiendra que les deux premières victimes en furent les maréchaux des logis de gendarmerie, Jean Thill, originaire de Tontelange, et son collègue A. Bousko, tués par des hussards prussiens le 4 août 1914 vers 13h15 à Visé.

La Seconde Guerre fut localement marquée par l'assassinat de 8 otages le 1er septembre 1944 dans les bois du Bayerchen.

Le 1er janvier 1977, cette commune est à nouveau intégrée dans l'actuelle Commune d'Attert.

Vers 1830, la vie économique est principalement agricole. On note la présence d'une carrière à Tontelange (toujours en activité sous le nom de SETIM) et de nombreuses fermes dont la ferme Raths.

Annexe°1.1 : la note récapitulative du potentiel archéologique de la Commune d'Attert et la carte de localisation de la voie romaine (service Archéologique de Namur, D.G.O.A.T.L.P.E de la Région wallonne).

1.3 Synthèse

La Commune d'Attert actuelle est née de la fusion, en 1977, de cinq anciennes communes : Attert, Nobressart, Nothomb, Thiaumont et Tontelange. La commune ainsi fusionnée regroupe pas moins de 19 villages et hameaux.

Le développement d'Attert a été considérablement influencé par ses différentes appartenances ; tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-duché du Luxembourg... On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe (nouveaux arrivants extérieurs à la région, passage de relais linguistique des autochtones les plus âgés vers les plus jeunes toujours un peu moins fluide et moins « tranchant »).

D'un point de vue archéologique, le territoire est fort riche avec pour point d'orgue une importante fortification de terre de type « petite enceinte circulaire » entre Nobressart et Heinstert datant du X^{ème} ou XI^{ème} siècle : « le Burgknapp ».

Vers 1830, les villages étaient totalement agricoles (céréaliers avec quelques espaces de pommes de terre puis un début de cultures fourragères). Attert était déjà un centre important de commerce et de services pour les villages avoisinants et se caractérisait par la présence de trois moulins à blés mus par eau, une scierie, un moulin à huile, six fours à chaux, une ardoisière, deux poteries, un fourneau pour le fer brut et quinze métiers à tisser la toile dont le linge de table était fort recherché. Quant à Luxeroth, on y produisait du minerai. Enfin, des carrières étaient exploitées à Thiaumont et Tontelange. Cette dernière est d'ailleurs toujours en activité.

L'actuel Centre Européen Robert Schuman s'est installé sur le site dit Poncelet. Tour à tour relais de poste (de 1683 à 1815), faïencerie (de 1780 à 1809), exploitation agricole, noviciat des pères Rédemptoristes, école et pensionnat des sœurs de la Doctrine chrétienne jusqu'en 1982, l'ancien domaine a été racheté par la Commune d'Attert et classé comme monument et site en 1989 en qualité de riche témoin patrimonial et culturel régional. Il a été restauré complètement en 2000 pour sa réaffectation en locaux des services communaux et en un centre de visite des richesses naturelles du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert : « Voyage au cœur de l'Attert ».

En 1994, le territoire de la Commune d'Attert reçoit le statut de Parc Naturel pour donner une vision environnementale au développement rural amorcé depuis plusieurs années.

SOURCE DE DONNEES :



Site internet de la Commune d'Attert



Ouvrage « Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Luxembourg », édition Racine



Dictionnaire géographique de la Province de Luxembourg (Ph. Vander Maelen, 1838)

CHAPITRE 2 – La monographie du milieu physique

2.1 La zone de contact entre la Lorraine belge et l'Ardenne

(Extrait du livre « Lorraine Belge, architecture de Wallonie » de Pierre Mardaga éditeur) :

La Commune d'Attert forme la zone de contact entre l'Ardenne et la Lorraine.

La Lorraine et l'Ardenne ont évolué séparément, gagnant leur autonomie typologique au sein d'un même ensemble agro-géographique.

Globalement, la Lorraine fait apparaître un paysage dominant formé de trois côtes allongées d'Ouest en Est. Elles sont mises en valeur par les dépressions où coulent la Semois, le Ton et la Vire.

Au Nord, l'Ardenne se marque par ses contreforts recouverts par le massif de la forêt d'Anlier. Le relief y est tourmenté et s'apaise progressivement vers le Sud à partir de la « Corne du Bois des Pendus » et d'une ligne Est-ouest passant grosso-modo de Nothomb à Heinstert. Ceci explique la beauté des paysages autour de Parette et Nothomb, les fonds humides et profonds (dont celui de Nothomberbach classé en réserve domaniale) ainsi que les nombreux points de vue sur la deuxième limite physique présente sur la commune : le front de cuesta sinémurienne.

Au Sud, la Vallée de l'Attert attire l'attention par ses sites de replats qui n'existent guère que là. Il faut bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une zone déprimée subséquente au pied de la côte sinémurienne, zone dont les replats restent donc tous en contrebas des reliefs périphériques et sont donc relativement protégés. D'assez nombreux villages s'y sont établis entre les cours d'eau constituant un dense réseau axé sur l'Attert même.

Au centre, entre les deux limites évoquées ci-dessus, s'étend une vaste plaine marneuse¹ au centre de laquelle coule l'Attert. L'Attert permet le vis-à-vis entre les contreforts méridionaux de l'Ardenne et front de la Cuesta.



Vue du village de Nothomb

¹ Marneux, adjectif de marne : roche sédimentaire formée par un mélange de carbonates et de minéraux argileux.

En plein Sud de la Wallonie, la Commune d'Attert s'affirme comme une zone de transition entre le relief de l'Ardenne et les zones de replats de la Lorraine belge.

Culminant à plus de 200 mètres d'altitude, la Lorraine belge est caractérisée par une alternance de côtes et de dépressions. Elle constitue l'extrémité Nord-est du bassin parisien, vaste ensemble sédimentaire, ici constitué de roches secondaires.

La plus grande partie de la Commune d'Attert se situe en Lorraine belge, sur la zone accidentée au Sud, tandis que le Nord de la commune (Parette) se situe en Ardenne.

2.2 L'hydrographie

La Commune d'Attert est répartie en deux sous-bassins versants :

- Au *Sud-ouest*, le bassin versant Semois-Chiers est représenté par le sous-bassin de la Rulles. Son réseau hydrographique assez dense reflète une infiltration relativement faible compte tenu de la nature phylladeuse du sous-sol. La Rulles, qui constitue son principal cours d'eau, est alimentée par plusieurs ruisseaux secondaires drainant une superficie d'environ 52 kilomètres carrés.
- Au *Nord-ouest*, le bassin versant de la Moselle est représenté par les sous-bassins de la Sûre et de l'Attert et le sous-bassin de la Basseille. Le bassin de la Sûre couvre une superficie d'environ 10 kilomètres carrés sur des terrains schisto-phylladeux peu perméables favorisant le ruissellement. Son réseau hydrographique est composé de têtes de vallées de plusieurs ruisseaux secondaires prenant naissance dans la forêt d'Anlier pour alimenter la Sûre. Le bassin de l'Attert draine une surface de près de 40 kilomètres carrés sur des terrains principalement marneux du Trias. Plusieurs ruisseaux secondaires alimentent l'Attert. La transition entre les vallées encaissées, caractérisées par des pentes raides, et le relief moins abrupt des cours d'eau lorrains est notamment rencontrée sur le ruisseau de Nothomb.

L'Attert coule d'Ouest en Est vers le Grand-duché du Luxembourg. Ce ruisseau a un trajet relativement rectiligne et ruisselle dans une plaine alluviale de plus ou moins 200 mètres de large. L'Attert se jette dans l'Alzette puis la Sûre pour enfin se mélanger à la Moselle, affluent du Rhin. Outre l'Attert, une multitude de petits affluents entaillent le territoire. Ces cours d'eau sont de petites tailles et de faibles débits. Les affluents Nord sont encaissés et trouvent leurs sources sur le versant ardennais. Les affluents Sud, quand à eux, sont caractérisés par des plaines alluviales ouvertes. Le canal de Fourneau traverse Luxerath jusqu'à Attert.

D'après la fiche environnementale de la Commune d'Attert, réalisée par la D.G.O.A.R.N.E. en 2008, la commune est traversée par 12 cours d'eau non navigables (de catégories 1, 2 et 3) sur 37.719 mètres.

La qualité physico-chimique des cours d'eau est globalement moyenne pour l'Attert (mauvaise qualité au niveau des nitrates et des matières azotées) et moyenne pour la Holtz (mauvaise qualité au niveau des nitrates).

Annexe 2.1 : Fiche environnementale d'Attert – situation hydrographique.

Il n'y a pas de zone de baignade reconnue par la Région wallonne sur la Commune d'Attert.

Notons la présence sur la commune, du marais de Grendel, véritable réserve naturelle transfrontalière.

La D.G.O.A.R.N.E. répertorie 4 arrêtés royaux de calamité publique sur le territoire d'Attert, dues aux inondations entre 1969 et 2007.

Plusieurs zones d'inondation sont reconnues sur la carte de l'aléa d'inondation (par débordement des cours d'eau) de la Région wallonne. Sur le territoire d'Attert, il n'y a pas de zone d'aléa d'inondation ayant une valeur élevée.

La carte de l'aléa d'inondation représente des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

En général, les cours d'eau sont peu visibles directement dans la vallée et ceci peut s'expliquer par leur petite taille. Néanmoins, une végétation caractéristique comme les ripisylves à aulnes, les prairies humides et quelques peupliers manifestent la présence de ces cours d'eau.

Des surfaces d'eau sont aussi présentes comme mares et étangs, ceux-ci sont situés dans la plaine, au cœur de la commune.

2.3 Le climat

(Extrait de l'analyse de Feltz) :

On peut estimer que la majorité du territoire d'Attert présente les principales caractéristiques climatiques du secteur de la Lorraine belge.

Le climat est océanique avec des étés tempérés. Le climat est relativement doux contrairement à l'Ardenne. Le contrefort ardennais protège la commune des vents froids venant du Nord. Le territoire communal est également légèrement incliné vers le Sud ce qui favorise son réchauffement.

La période de végétation, c'est-à-dire la période sans gelée, avoisine les 150 - 160 jours contre 140 jours sur le massif ardennais. La neige est absente 215 jours sur l'année et la quantité d'eau moyenne est de 1.100 millimètres par an. Pendant la période de végétation, soit de mai à juillet, les précipitations moyennes sont de 240 millimètres.

2.4 Les paysages

Attert propose essentiellement le paysage de la **dépression de l'Attert**. Entre le versant ardennais et le front de la côte sinémurienne, tous deux boisés, la profonde dépression de l'Attert présente des paysages de prairies marqués par un relief creusé souligné par des îlots boisés. L'habitat s'y regroupe en villages et hameaux.

On rencontre également trois autres paysages à Attert :

- à l'Ouest, la **bordure méridionale du plateau ardennais** ;
- au Sud-ouest, le **faciès de la Haute-Semois** ;
- et au Sud-est, le **faciès de la butte d'Arlon et de ses abords**.

Fin 2007, la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux a édité une étude sous la direction du Professeur Claude FELTZ. L'étude porte sur **les paysages du territoire communal d'Attert : diagnostic et proposition d'options d'aménagement**.

Quatre paysages sont développés dans l'analyse :

- **Le massif ardennais** : on retrouve principalement des forêts de conifères le long des pentes. Il y a une forêt de feuillus entourant le village de Parette. Sur les plateaux, la culture est installée mais dès que le terrain commence à avoir une légère pente, elle laisse sa place à la pâture. Quand la pente devient trop forte, c'est la forêt qui reprend le relais.

- **L'Ouest de la vallée** : terrains plus propice à la pâture. Ces sols trouvent leurs origines dans les marnes keupériennes qui donnent des sols lourds argileux peu aptes à la culture. Tout à fait à l'Ouest de la vallée, sur les pentes, une large forêt feuillue est restée en place.
- **L'Est de la vallée** : l'occupation du sol est délimitée par le ruisseau de l'Attert. Au Nord du ruisseau, les cultures se mélangent aux pâtures, tandis qu'au Sud, les pâtures prédominent largement. Les sols de vallées non occupés par la prairie ou la culture sont occupés par d'anciennes forêts de feuillus ou plus récentes de conifères.
- **La vallée de la cuesta** au Sud de la commune : on y trouve un paysage de cultures et de prairies. Les cultures se retrouvent sur les plateaux et les pâtures sur les terrains en légère pente. Dès que la pente devient incompatible pour les pâtures, ce sont les forêts de feuillus qui dominent. Les pâtures et les cultures s'installent sur des sols limoneux à drainage favorable ou parfois des sols argileux à drainage favorable. Les forêts se retrouvent par contre sur les sols sableux ou limono-sableux.

En plus de l'analyse des zones agro-forestière et de l'habitat et des villages de la commune, l'étude propose la mise en valeur des paysages de la Vallée de l'Attert. La réflexion a été menée sur les éléments structurant du paysage de la vallée ainsi que leur présence, leur visibilité dans ce territoire. Différents éléments ont été dégagés :

- La visibilité de l'eau : la Commune d'Attert, comme son nom l'indique, a été façonnée par cet élément ; celui-ci est donc essentiel dans l'optique de mise en valeur du paysage.
- Des sites à mettre en valeur comme le site de la sablière SETIM à Tontelange, le site de la carrière de Nobressart ainsi que des points de vue remarquables au village de Parette, sur les hauteurs du village de Thiaumont ou encore au cimetière de Lischert.
- Le potentiel des nationales 4 et 87 qui proposent quelques points de vue intéressants.

Notons enfin deux études menées par Charles Christians, géographe originaire de Louchert (Attert) : « Les entités paysagères du Parc Naturel de l'Attert » (2009) et « Conformités des paysages ruraux et parc naturels : l'exemple wallon du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert » (2009).

Le Parc Naturel de l'Attert a l'obligation de réaliser une charte paysagère mais les arrêtés d'exécution en la matière sont toujours en attente.

2.5 Le relief

La majorité du territoire communal appartient à la Lorraine belge dont le sous-sol est une alternance de couches marneuses et de couches grésosableuses à structure tabulaire qui prédomine. On rencontre une alternance de côtes et de dépressions dont les altitudes lui confèrent un climat moins rude (Attert 307 mètres, Nobressart 348 mètres, Nothomb 325 à 472 mètres, Thiaumont 340 à 377 mètres et Tontelange 349 mètres).

Le relief d'Attert présente ainsi une alternance de collines et de vallées.

2.6 La géologie

(Extrait de l'étude de Feltz) :

La Vallée de l'Attert se trouve donc presque entièrement en Lorraine belge c'est-à-dire sur **les cuestas de la Lorraine**. Les couches géologiques sont monoclinales et ont subi une érosion différentielle. En allant du Nord vers le Sud, on passe de couches du Paléozoïque en Ardenne aux formations du Mésozoïque en Lorraine. Le tout est recouvert d'une couche de limon mais en moindre quantité sur le socle ardennais.

Les roches du massif Ardennais

Les roches du massif ardennais (Paléozoïque) sont constituées de schisto-phyllade de l'Emsien inférieur. Ce massif situé au Nord de la commune, plonge dans la vallée où il est recouvert de différentes couches du Mésozoïque.

Les cuestas de Lorraine

Les cuestas de Lorraine (Mésozoïque) appartiennent à une entité géologique différente du reste de la Belgique : le bassin de Paris. Ces formations sont composées du *Triasique* et du *Jurassique*. Elles se retrouvent dans la partie centrale et Sud de la Commune d'Attert. Le Triasique comprend le Poecilien, le Rhéthien et le Keupérien alors que le jurassique est caractérisé par l'Hettangien et le Sinémurien.

Le Poecilien est constitué de grès, de marnes et de poudingues. Cette formation affleure au pied du massif ardennais.

Le Rhétien est composé d'un complexe de grès, de sables et de poudingues. Il forme un front de cuesta secondaire peu marqué.

Le Keupérien se caractérise par ses marnes irisées. Cette formation littorale a été creusée par l'Attert et constitue la partie centrale de la vallée.

L'Hettangien n'est représenté que par un faciès argileux, c'est-à-dire par les marnes de Jamoigne et par les marnes de Helmsingen. L'Hettangien est constitué de lits de marne comprenant des bancs de calcaires marneux avec des débris de coquillages. L'Hettangien affleure au pied du front de cuesta sinémurienne.

Le Sinémurien peut présenter son faciès marno-calcaire ou son faciès sableux. Dans la Commune d'Attert seul ce dernier est représenté. Le faciès sableux est du aux « sables et grès calcaireux de Florenville » et aux « sables et grès calcaireux d'Orval ». De ces deux formations, c'est la première qui domine dans le Sud de la commune. Elle se situe sur le sommet de la cuesta.

Les formations quaternaires

Les formations quaternaires datent du *Pléistocène* et de l'*Holocène*. On retrouve ces couches principalement le long des ruisseaux sillonnant la vallée.

Au *Pléistocène*, des limons éoliens se sont déposés sur les couches existantes. Ce limon diffère du limon de la zone limoneuse car il n'est pas pur et ne constitue qu'une fine couche. De ce fait, il a été contaminé par les matériaux autochtones de solifluxion.

Lors de l'*Holocène*, des dépôts post-glacières sont venus colmater les dépressions et les fonds de vallées. Ils ont été mis en place lors des inondations (alluvions) et des ruissellements le long des pentes.

Dans la carrière de Tattert, on extrayait du sable et des pierres. La carrière de Nobressart est située dans des roches du Dévonien inférieur et était exploitée pour ses grès et quartzophyllades.

Actuellement, seule la carrière de Tontelange est toujours en activité (Setim Tontelange SA). On y extrait essentiellement du grès calcaire ou calcaire gréseux pour le concassage et du sable (photo ci-contre).



2.7 La pédologie

(Extrait de l'étude de Feltz) :

Sur le massif ardennais constitué de schisto-phyllades vont venir se développer de sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeux.

- Les **marnes de Keuper** vont donner un sol argileux lourd. C'est dans ce matériau que la rivière a creusé son lit. La nappe phréatique y est souvent à faible profondeur. C'est pourquoi on y trouve des sols humides décarbonatés, compacts et imperméables. Ces sols seront occupés par des prairies humides ou des feuillus à croissance médiocre. A certains endroits, on rencontrera toutefois des sols bruns calcaires à charge calcareuse où viendra s'installer des prairies sèches ou calcicoles.
- Les **sables et les grès Rhétiens** donnent naissance à des sols bruns lessivés limono-sableux ou sablo-limoneux. Ces sols présentent généralement une faible charge caillouteuse. Cependant, à certains endroits, elle peut être très importante. Ces sols, souvent trop drainant, se prêtent plutôt à la culture qu'à la pâture.
- Les **marnes de l'Hettangien** donnent de très bons sols frais et riches : des sols bruns lessivés. Ces sols sont plus perméables et moins compact que les marnes keupériennes bien que leur drainage varie entre le modéré et l'imparfait. Localement, une mince couche de limon s'est déposée sur ces argiles. Ce sol convient à la pâture mais les feuillus s'y plaisent également.

Comme dans le reste de la Lorraine, **les sols de l'entité** – qui sont surtout des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeux – **sont donc caractérisés par leur faible épaisseur** et par le fait que **leur affectation est très fortement influencée par la nature du sous-sol qui les porte**. Cette affectation peut, synthétiquement, se résumer comme suit :

- **Prairies humides et feuillus à croissance médiocre** sur les sols argileux lourds ;
- **Prairies sèches** sur les sols bruns calcaires à charge calcareuse ;
- **Culture** sur les sols bruns lessivés limono-sableux ou sablo-limoneux ;
- **Pâturage** et feuillus sur les sols bruns lessivés.

A noter enfin que les fonds de vallée sont souvent marécageux et donc, en grande partie sous pâture.

2.8 Synthèse

La plus grande partie de la Commune d'Attert se situe en **Lorraine belge**, sur la zone accidentée Sud, tandis que le Nord de la commune (Parette) se situe en **Ardenne**.

Elle appartient quasi totalement, au bassin versant de l'Attert qui la traverse d'ailleurs sur 11.581 mètres. Elle est également sillonnée par 11 cours d'eau non navigables tels Holtz, Nothomberbach, Peternesflass, Zertsfeldgesbach et les ruisseaux de Heinstert, de Kobenbach, de Kripsenbach, dit Drouattert, du Metzertbach, le Kripsbach, le Schleimbach.

Attert propose essentiellement un paysage : **la dépression de l'Attert**. La commune effectue la transition entre l'Ardenne et la Lorraine belge en proposant un relief où alternent côtes (entre 307 et 472 mètres) et dépressions.

Claude FELTZ a réalisé une étude en 2007 « Les paysages du territoire communal d'Attert : diagnostic et proposition d'options d'aménagement », tandis que Charles CHRISTIANS, géographe originaire d'Attert, a publié « Les entières paysagères du Parc Naturel de la vallée de l'Attert » et « Conformités des paysages ruraux et parcs naturels wallons : l'exemple du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert ».

Le Parc Naturel de l'Attert a l'obligation de réaliser une charte paysagère mais les arrêtés d'exécution en la matière sont toujours en attente.

Attert se trouve dans une vaste zone limono-caillouteuse et les principaux complexes lithologiques rencontrés sur la commune sont :

- les marnes de Keuper ;
- les sables et les grès Rhétiens ;
- les marnes de l'Hettangien.

Notons qu'une carrière est toujours en activité à Tontelange : elle propose du sable et du concassé.

Les sols de la commune – qui sont surtout des sols limono-caillouteux à charges schisto-phylleux – sont caractérisés par leur faible épaisseur et par le fait que leur affectation est très fortement influencée par la nature du sous-sol qui les porte :

- **Prairies humides et feuillus à croissance médiocre** sur les sols argileux lourds ;
- **Prairies sèches** sur les sols bruns calcaires à charge calcareuse ;
- **Culture** sur les sols bruns lessivés limono-sableux ou sablo-limoneux ;
- **Pâture** et feuillus sur les sols bruns lessivés.

SOURCE DE DONNEES

-  « Lorraine Belge (Architecture Rurale de Wallonie) » de Pierre MARDAGA Editeur
 -  Site internet de la Commune d'Attert
 -  PCDR de la Commune d'Attert de 1997
 -  Carte hydrogéologique de Wallonie, notice explicative, Nobressart - Attert
 -  Site internet de la Division de l'Eau de la Région wallonne
 -  Fiche environnementale de la D.G.O.A.R.N.E.
 -  Le rapport final de l'étude de Claude Feltz sur « Les paysages du territoire communal d'Attert : diagnostic et proposition d'options d'aménagement » (décembre 2007)
 -  La cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau en Région wallonne
 -  Les territoires paysagers de Wallonie (CPDT4)
 -  Portail cartographique de la Région wallonne
-

CHAPITRE 3 – La nature

Annexe n° 3.0 : *Préliminaire au chapitre et définitions.*

3.1 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Le territoire d'Attert ne compte pas moins de 24 Sites de Grand Intérêt Biologique à la date du 1er février 2012, à savoir :

1. *Metzertbach*
2. *Mardelles de Thiaumont*
3. *Vallée de la Nothomb*
4. *Bois de Faascht*
5. *Marais de Heinsch*
6. *Carrière de Tattert*
7. *Ancienne Sablière de la Côte Rouge*
8. *Sablière de Bayerchen*
9. *Sablière de la Côte Rouge*
10. *Marais de Grendel*
11. *Marnière d'Attert*
12. *Carrière de Nobressart*
13. *Platinerie à Bonnert*
14. *Vallée du ruisseau de Bierbaach*
15. *Schandelshar et Bois de Grand Passage*
16. *Bois de Heinsch*
17. *Cimetière de Tontelange*
18. *Molinion de Tontelange*
19. *Op Levent*
20. *Vallon du Foulterfass en amont de Post*
21. *Lucherter Rieder*
22. *Mares d'Almeroth*
23. *Prairies humides et marais au lieu-dit Dauwenz Hecken*
24. *Prairies humides du Vallon de Nobressart*

Les SGIB occupent une surface de 369 hectares soit 5,2% du territoire communal d'Attert.

Annexe n° 3.1 : *Description plus détaillée des SGIB sur le territoire d'Attert.*

3.2 Les réserves naturelles

Le territoire attertois compte sept réserves naturelles, avec une superficie totale d'environ 28 hectares, à savoir :

- *Bois de Faascht (Attert)* – Réserve forestière – Région wallonne
- *Marais de Heinsch (Arlon ; Attert)* – Réserve naturelle agréée – R.N.O.B
- *Vallée de la Nothomb (Attert)* – Réserve naturelle domaniale – Région wallonne
- *Réserve naturelle de Metzert (Attert)* – Réserve naturelle privée – Ardenne & Gaume
- *Marais de Grendel (Attert)* – Réserve naturelle privée – R.N.O.B
- *Réserve naturelle de Nothomb (Attert)* – Réserve naturelle privée – Ardenne & Gaume
- *Réserve naturelle agréée de Thiaumont (Attert)* – Site classé Réserve naturelle agréée – Ardenne & Gaume

Annexe n° 3.2 : Description plus détaillée des réserves naturelles sur le territoire d'Attert.

3.3 Les sites NATURA 2000

Les sites Natura 2000 s'étendent à Attert sur 1.579 hectares et représentent 22 % du territoire:

- Bassin d'Attert (1330 ha)
- Marais de la Haute Semois (249 ha)

Annexe n° 3.3 : Description plus détaillée des sites Natura 2000 sur le territoire d'Attert.

3.4 Les sites ISIWAL

Cinq sites de très grand intérêt biologique sont répertoriés à Attert :

- Etangs de Tattert dans le massif du Weschbusch (Arlon ; Attert) ;
- Vallée du Scherbach (dépôts de travertin) et massifs boisés du Heidkapp et du Buchelbusch. Platinerie de Bonnert (Arlon ; Attert) ;
- Vallée de la Nothomb (Attert) ;
- Massifs boisés dits « Buchholz », « Darheck », « Gemeidebusch » et « Faascht » (Attert) ;
- Mardelles de Thiaumont (Attert).

3.5 La liste des COLLARD et al. = Survey National

A Attert, on répertorie 12 sites dits Collard ou du Survey National.

Annexe n° 3.4 : Liste des COLLARD sur le territoire d'Attert.

3.6 Les sites classés

Des 11 sites classés répertoriés sur la Commune d'Attert, un seul site à Thiaumont est un site naturel, à savoir, un ensemble formé par trois mardelles et une pelouse à Gentiane ciliée (classement du 11/09/1990).

3.7 La liste des arbres et haies remarquables

La liste établie pour Attert date du 31/12/2007. Pour résumer, il s'agit de 27 sites répertoriés avec un ou plusieurs sujets d'arbres ou de haies remarquables.

Annexe n° 3.5 : Liste des arbres et haies remarquables d'Attert.

3.8 Synthèse

La richesse du patrimoine naturel et du patrimoine paysager de la Commune d'Attert est remarquable avec

- 24 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ;
- 7 réserves naturelles dont 1 domaniale;
- 2 sites Natura 2000 (soit ± 22 % du territoire communal) ;
- 17 autres sites (Collard et ISIWAL) ;
- 1 site naturel classé ;
- une liste de sites d'arbres et haies remarquables.

Dans le cadre du PCDN, l'inventaire et la cartographie du réseau écologique d'Attert ont été présentés en mars 2012. Les conclusions sont présentées dans le paragraphe 4.4 du chapitre suivant.

Le chapitre suivant sera en étroite relation avec ce qui vient d'être présenté puisque nous aborderons les outils de développement de l'environnement mis à disposition de la Commune d'Attert.

SOURCE DE DONNEES

-  Site www.mrw.wallonie.be/dgrne/sibw
 -  Site [mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/natura 2000](http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/natura%2000)
 -  Listing des arbres et haies remarquables de Wallonie
 -  Listing des sites classés de la Région wallonne
 -  Parc Naturel de la Vallée de l'Attert
-

CHAPITRE 4 – Les outils de gestion de l'environnement

4.1 L'asbl « Au Pays de L'Attert »

4.1.1 Présentation

L'association « Au Pays de l'Attert » a été créée en 1993 à l'initiative de quelques Attertois.

L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement au développement de la Commune d'Attert et plus globalement de la Vallée de l'Attert.

Elle poursuit ses activités selon plusieurs axes : conservation de la nature, protection et sensibilisation à l'environnement, aménagement du territoire, agriculture, énergies renouvelables sans oublier la culture et la pédagogie.

L'asbl a été créée au départ pour un projet agricole (compostage). Ensuite, un projet LIFE a permis à l'asbl d'engager du personnel. Depuis 1994, la Commune d'Attert a le statut de parc naturel. Comme la commission de gestion était sans véritable statut juridique, il a été proposé que le personnel soit engagé et que les projets soient réalisés par l'asbl suivant une convention entre la commission de gestion et l'asbl. Tous les membres de l'équipe technique sont employés par l'asbl mais certains ont une casquette « Parc Naturel » à 100 %, d'autres ont une casquette « asbl ».

La mission de l'asbl est triple :

- elle assure le secrétariat et gère les projets du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert ;
- elle assure l'animation de l'association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoises ;
- elle conduit ses propres projets toujours dans l'esprit « Parc Naturel ».

Coordonnées

Au Pays de l'Attert
Voie de la liberté 107, 6717 Attert
Tél: 063 22 78 55 Fax: 063 22 16 98
www.aupaysdelattert.be/
asbl.apda@attert.be

Quant au Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, il a été créé le 14 juillet 1994. Son périmètre coïncide exactement avec les limites de la Commune d'Attert, soit 7.092 ha. Il est le plus petit des parcs naturels de Wallonie. Il a été structuré autour de l'Attert, rivière qui a donné son nom au parc naturel, prend sa source sur le territoire de la commune. Elle traverse ensuite la frontière belgo-luxembourgeoise.

Six axes de travail sont développés par l'asbl:

- **L'agriculture**
- **La culture**
- **L'énergie**
- **L'éducation, la sensibilisation**
- **L'environnement**
- **La fête du parc**

Annexe n° 4.1 : *Présentation de l'Asbl « Au cœur de l'Attert » avec détail des projets initiés.*

4.1.2 Les projets « Environnement »

- Le **verger conservatoire** didactique sur les hauteurs du village de Post.
- Le **plan de gestion piscicole** : il a permis de faire un diagnostic de l'état de la rivière Attert et de ses affluents et est à l'origine de divers aménagements.
- La participation à l'élaboration et la mise en place des projets du **Contrat rivière Attert**.
- La promotion des **haies champêtres**.
- La mise en valeur des **arbres remarquables**.
- La pose de nichoirs, de chiroptères et un recensement annuel des chauves-souris dans le cadre de l'opération « **Combles et Clochers** ».
- Le projet pilote, **Hyla Arborea** : des mares ont été aménagées afin de favoriser le retour de la rainette arboricole sur le territoire du parc.
- L'aménagement du territoire : une sous-commission de la Commission de Gestion du Parc Naturel remet des **avis préalables à l'octroi de permis** d'environnement et d'urbanisme.
- Le **Petit Patrimoine Populaire Wallon** : l'asbl aide à monter les dossiers de restauration concernant un élément du petit patrimoine situé sur le territoire d'Attert.
- Le travail de **conservation de la nature**.

4.1.3 Les projets « Education – Sensibilisation »

- Le **Centre de découverte « Voyage au cœur de l'Attert »** : le centre propose neuf salles qui développent chacune un aspect de la vallée. Les thèmes abordés sont la géologie, l'eau, l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui, les énergies renouvelables, l'histoire et les traditions, l'habitat, la nature et les hauts lieux de la vallée.
- Le **programme Junior Rangers** pour adolescents : depuis 2004, le Parc Naturel propose aux 12 à 14 ans une semaine de stage actif (en juillet) afin de faire connaître les aspects du travail de conservation de la nature effectué sur le territoire du parc.
- Les **animations pédagogiques** : Le Parc Naturel assure de nombreuses animations tout au long de l'année. Il est également partenaire d'opérations menées par d'autres organismes (Journées Wallonnes de l'Eau, Nuit de la Chauve-souris, Place aux Enfants, plaines de jeux du CPAS d'Attert, activités Natagora...).
- Les **chantiers nature** : Régulièrement, des chantiers nature sont organisés. Des bénévoles viennent couper, faucher et nettoyer là où une intervention s'avère nécessaire, dans le respect de la nature.
- Les **stages et animations scolaires** : Différents stages sont mis sur pied comme le stage « Nature et Musique ».
- Les **conférences** : Chaque année, des conférences sont organisées. Abordant de nombreux thèmes, elles sont destinées soit au grand public soit aux agriculteurs.
- Pappalapapp: **Apprendre et parler la langue du voisin**. Dans le cadre du programme Interreg III Wallonie Lorraine Luxembourg, un projet pilote coordonné par l'asbl « Au Pays de l'Attert » a proposé aux enfants de 6 à 12 ans habitant les Communes de Martelange, Attert, Rambrouch et Neunhaussen, une formule originale d'apprentissage de la langue du voisin (français ou luxembourgeois), à savoir un stage de trois semaines combinant des cours et une immersion dans la langue voisine par des animations communes de loisirs. Ces semaines se faisaient alternativement à Thiaumont (Commune d'Attert) et Bigonville (Commune de Rambrouch).
- Le **Courrier du Parc** : Il est l'outil de diffusion des activités du Parc Naturel.

4.1.4 Les projets « Energie »

Depuis quelques années, les énergies renouvelables sont devenues un domaine pour lequel l'association « Au Pays de l'Attert » attache une importance certaine. En effet, compte tenu des enjeux écologiques actuels, il est primordial que, chacun prenne conscience de l'intérêt de produire de l'énergie verte. C'est dans cette optique que, sous la coordination technique et administrative de l'asbl, différents projets ont pu voir le jour :

- Le projet européen en biométhanisation « **Energattert** » (2002- 2004) : Ce projet avait pour objectif la construction, le suivi et l'amélioration d'une installation de biométhanisation sur le territoire du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert. Cette installation pilote construite à la Ferme du Faascht à Grendel, propriété des frères Kessler, est en fonctionnement depuis 2003.
- Le projet européen en biométhanisation « **Agricométhane** » (2005- 2007) : Ce projet, dans la continuité d'Energattert, vise le développement du procédé de biométhanisation dans les trois régions frontalières.
- La rénovation d'une **éolienne de démonstration** (2007) : Une éolienne prototype à hélices contrarotatives a été construite par l'Université de Liège en 1980. Acquisée par l'asbl « Au Pays de l'Attert », elle a été démontée, sablée, remise en couleur et placée à proximité des bâtiments communaux d'Attert. Son but principal est l'aspect pédagogique et elle sert aussi de sensibilisation des citoyens.
- Le **projet photovoltaïque sur l'école communale d'Attert** (2007) : Depuis le mois de novembre 2007, la nouvelle école communale d'Attert bénéficie d'une surface photovoltaïque de 170 m² qui lui permet de couvrir 55% de ses besoins.
- Le projet européen en biométhanisation **Optibiogaz** (2008 – 2011) : Dans la continuité d'Agricométhane, le projet est réalisé en parallèle dans la Grande Région et consiste à aller vers une gestion optimisée et intégrée de la production de biogaz à la ferme.
- Le projet européen **PôlEnergie** (2008 - 2012) : Il s'agit de créer un pôle de référence transfrontalier en énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie dans la Vallée de l'Attert. le projet est articulé autour de 4 actions : réalisation d'un inventaire transfrontalier, développements pédagogiques transfrontaliers (Tour Energie), la mise en place d'un service de conseils en énergie et la création d'une maison de l'Energie.
- Dans le cadre de PôlEnergie une salle Energie a été aménagée dans le Centre de Visite
- Suite à PôlEnergie, un nouveau projet devrait voir le jour : « **Val'Energie** ». Les principales actions de ce projet sont :
 - Le cadastre énergétique : Nouveau projet Interreg introduit avec l'ULg pour placer des instruments de mesure dans les bâtiments communaux afin de réaliser un cadastre énergétique.
 - Le financement d'une petite éolienne (10Kw).

4.1.5 La Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Depuis 1999, la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert se déroule chaque année dans un village différent de la commune. Elle est préparée en collaboration avec les associations du village.

Elle a pour but de mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti, culturel et artistique de la vallée. C'est également l'occasion pour la population des villages concernés de participer à l'organisation de l'événement. C'est aussi cela l'esprit de la Fête du Parc : créer des liens entre les personnes, découvrir des talents, mettre en valeur son village !

Le thème est différent chaque année et le programme est varié. L'ambiance est festive et ... instructive : des animations pour petits et grands avec des spectacles de rues, des visites de

jardins, des démonstrations, des expositions d'artisans, des balades nature, un repas du terroir, le petit déjeuner malin de la Croix-Rouge, des concerts...

Les projets «Agriculture » et « Culture » seront présentés respectivement dans les chapitres 6.3 et 8.

4.2 GAL

La Commune d'Attert n'adhère actuellement à aucun Groupe d'Action Local (G.A.L.).

4.3 Contrat de rivière Attert-Kontrakt

La Commune d'Attert participe à un Contrat de rivière, à savoir le Contrat de rivière Attert-Kontrakt depuis 2001. Il comprend 23 partenaires luxembourgeois et belges.

Coordonnées

Maison de l'Eau de l'Attert asbl
Grand-rue 33
L8510 Redange
Tél : 00352 26 62 0808
maison.eau@attert.com
<http://attert.aquafil.net/>

Les différents programmes d'actions (2001-2010 et 2010-2013) visent 7 objectifs :

- Gestion concertée de l'Attert et de ses affluents.
- Diminution de l'impact des crues et des inondations.
- Amélioration de la qualité de l'eau des rivières et des sources.
- Promotion d'une agriculture de qualité intégrant le respect de nos milieux aquatiques.
- Valorisation du milieu naturel du bassin versant de l'Attert.
- Valorisation du patrimoine lié à l'eau et au tourisme intégré.
- Mettre en œuvre une pédagogie de concret basée sur la découverte de la nature.

Le premier programme d'action prévoyait, entre autres, les projets suivants à Attert:

- réalisation d'un circuit des lavoirs et des fontaines dans les villages de la Vallée de l'Attert;
- réalisation du sentier de découverte de l'Attert;
- gestion forestière du fond de vallée;
- mise en place d'un système d'alerte pour prévenir les communes et la population de crues;
- gestion transfrontalière du marais de Grendel;
- etc.

Le programme d'actions 2010-2013 prévoit, entre autres, les projets suivants à Attert:

- réaliser une présentation des plans de gestion par sous-bassin hydrographique au comité de rivière;
- établir par la Maison de l'Eau une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborées dans le cadre de la DCE (Directive – Cadre sur l'Eau);
- économiser de l'eau potable;
- sensibiliser au respect de la qualité de l'eau;
- etc.

Un journal « Contrat de rivière journal Attert Kontrakt » est publié à la fois en français et en allemand.

Annexe n° 4.2 : *Présentation du Contrat de rivière Attert-Kontrakt avec détail des programmes d'actions pour Attert*

4.4 Le Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

Le Conseil communal d'Attert a pris une décision de principe pour l'élaboration d'un PCDN.

La Commune d'Attert a obtenu le 20 janvier 2011, une subvention pour le PCDN par arrêté ministériel.

Plusieurs séances plénières ont vu le jour en mai, juin, septembre et octobre 2011. Deux sorties de terrains ont eu lieu en juillet et août 2011. Une troisième sortie sur le terrain est prévue pour mars 2012. La remise du rapport intermédiaire a eu lieu le 14 octobre et a été présenté le 27 octobre 2011. Le rapport final de l'étude du réseau écologique a été rendu le 14 février 2012 et a été présenté en mars 2012.

La structure principale de la Commune d'Attert a une superficie de 2.068 ha soit 29 % du territoire de la Commune. Cette structure principale est composée de :

Les zones centrales :

Les zones centrales sont peu nombreuses et principalement représentées par des bois. Le reste étant en majorité des mégaphorbiaies à Reine-des-prés ou des prairies de fauches présentant un mélange diversifié d'espèces. Ces milieux sont très dispersés et occupent de très petites surfaces.

La zone de développement :

La zone de développement en zone ouverte avec son cortège de prairies de fauche encore peu fertilisées se situe principalement entre Nobressart et Thiaumont.

Le PCDN souligne quelques particularités qu'il convient de préserver : les anciennes zones de carrières, la qualité des prairies attertoises, quelque 21 mares, des mégaphorbiaies et des prairies humides, des haies multistrates de qualité, des vergers, les rivières...

4.5 Le projet LIFE « Papillons »

Le bassin de la Semois gaumaise est compris entre la retombée méridionale de l'Ardenne au Nord et la cuesta sinémurienne au Sud.

La vallée est large et inondable. Composée de marnes, de sables et d'alluvions, la région représente une palette de milieux humides uniques.

Marais alcalins, prairies alluviales, mardelles et marnières, prairies maigres de fauche sont autant de milieux refuges pour un grand nombre d'espèces dont trois papillons seront les ambassadeurs durant ce projet.

Le bassin de l'Attert est lui une zone de transition entre l'Ardenne et la Lorraine. Il comprend à la fois des entités du massif forestier ardennais et des milieux ouverts plus ou moins humides.

C'est dans ce décor que se déroule la restauration de milieux favorables au cuivré de la bistorte, au cuivré des marais et au damier de la succise.

Dans le bassin de la Semois et de l'Attert, 5 zones Natura2000 sont concernées par le projet.

Annexe n° 4.3 : Présentation du projet LIFE « Papillons ».**4.6 Le plan Maya**

C'est un plan pour sauvegarder les populations d'abeilles en Région wallonne d'une durée de trois ans. Ce plan se décline en 5 actions concrètes :

- accroître les ressources alimentaires des abeilles;
- soutenir les jeunes apiculteurs;
- accentuer la recherche;
- lancer les communes « Maya »;
- imposer des mesures le long des routes régionales.

La Commune d'Attert a choisi d'adhérer au plan Maya en 2010. En 2012, des plantations seront exécutées sur les terrains communaux. En collaboration avec la Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, un verger de 30 pommiers et pruniers haute-tiges et une haie vive de 288 plants indigènes et mellifères sont implantés à Post.

La distribution d'arbres organisée par la Parc Naturel de la Vallée de l'Attert se concentrera en 2012 sur les plants de haies mellifères.

La commune organisera une « semaine de l'Abeille » ainsi que des rencontres avec les apiculteurs. Elle éditera des publications destinées à sensibiliser petits et grands.

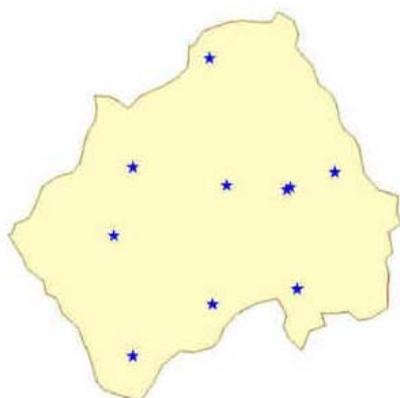
En 2013, la commune devra planter au moins 20 % de fleurs mellifères dans ses parterres, bacs et parcs et des sites seront mis à la disposition des apiculteurs pour leurs ruches.

Après 2015, la commune devra avoir fortement réduit l'utilisation des pesticides.

4.7 La convention « Bords de routes »

En date du 17/07/1995, la Commune d'Attert a signé une convention avec la Région wallonne dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes.

Pour Attert, environ 106 km de bords de routes sont concernés par le fauchage tardif.

Annexe n° 4.4 : Convention « Bords de routes » : présentation.**4.8 La convention « Combles et Clochers »**

La Commune d'Attert a signé la convention « Combles et Clochers » le 23 février 1998.

Dix églises sont concernées par les aménagements.

Annexe n° 4.5 : Convention « Combles et Clochers » : définition et liste des bâtiments concernés.

4.9 La Convention des Maires

La Convention des Maires est un mouvement européen de premier plan rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique et pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables.

Elle fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des villes signataires (près de 3.000 à la mi-2011) à atteindre et dépasser l'objectif européen de 20 % de réduction des émissions de CO2 grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables.

4.10 Le marais de Grendel

Au Nord d'Arlon, à hauteur de la borne 136 qui sépare la Belgique du Grand-duché de Luxembourg, se situe un marais célèbre pour sa richesse biologique: le marais de Grendel, propriété de la Commune d'Attert et dont la gestion est confiée à NATAGORA en collaboration avec le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.

Soustrait à l'activité humaine depuis la mécanisation de l'agriculture, le marais se laisse peu à peu envahir par les saules et autres arbustes qui menacent d'étouffer la strate herbacée. Aussi, il est nécessaire d'entretenir la réserve afin de conserver le milieu ouvert.

Le marais de Grendel est entretenu par des bénévoles. On sait que chaque deuxième dimanche de février et d'octobre, les bénévoles se retrouvent pour un chantier nature ouvert aux amateurs.

Le 27 mai 2011 a eu lieu l'inauguration du caillebotis du marais de Grendel. Ce caillebotis renouvelé et prolongé facilite, aux visiteurs de la réserve naturelle, sa découverte, sans nuire à sa faune et sa flore.

4.11 Les autres initiatives du développement durable

L'indépendance énergétique

La Commune d'Attert est en route vers l'indépendance énergétique. Depuis octobre 2011, une chaudière centralisée aux copeaux et un réseau de chaleur remplace les anciennes chaudières mazout pour alimenter les deux ailes du bâtiment communal (bureaux administratifs, police, CPAS, ALE, Maison du Parc et l'asbl « Au Pays de l'Attert ») et sa nouvelle extension accueillant la salle d'archivage. La commune envisage d'étendre son réseau de chaleur.

De plus, dans leur nouveau projet de lotissement de 80 à 90 logements à Heinstert, les autorités communales veulent faire de ce lotissement un exemple au point de vue énergétique, tout comme la Commune de Putscheid au Luxembourg.

Notons que la salle de gymnastique de Metzert dispose d'un système de chauffage aux pellets.

La Commune d'Attert a également fait l'acquisition d'une caméra thermique afin de sensibiliser la population à l'isolation. Elle a chargé l'asbl Au Pays de l'Attert de réaliser gratuitement des minis audits thermographiques chez les citoyens qui le souhaitent dans le but d'analyser en détail les déperditions énergétiques de leur habitation.

Projet « éducation énergie » dans les écoles

Les élèves ont régulièrement des informations sur les réductions de consommations, les énergies renouvelables... Ils sont devenus des « inspecteurs » en énergie pour réduire les consommations. Avec cette initiative au niveau des élèves de 3ème et 4ème primaires, on a constaté une réduction de 10 à 15% de la consommation électrique dans les écoles de la commune.

Week-end énergie

Les habitants de la commune ayant investi dans les énergies renouvelables ouvrent leurs maisons aux autres citoyens qui souhaitent visiter les installations.

Le championnat des énergies renouvelables

La Commune d'Attert s'est inscrite en 2012 au championnat des énergies renouvelables. Elle s'est classée 3^{ème} des communes de moins de 10.000 habitants.

Les éoliennes privées

A l'entrée de Parette, un particulier a placé 5 petites éoliennes.

Les jardins partagés

La Commune d'Attert a mis en place deux jardins partagés sur son territoire communal dont un à Post et un à Schockville.

De nouveaux panneaux didactiques

Pour découvrir la faune et la flore de la Vallée de l'Attert, une dizaine de modules didactiques ont été placés le long des sentiers de balade début 2012.

A Heinstert, on découvre une table d'orientation et un module illustrant le paysage environnant (la Hammersmarch, le village de Post, la motte féodale du Burgknapp, le village de Nobressart, l'ancienne voie du tram et le paysage, la forêt). A Post, le panneau « traces et empreintes » reprend les empreintes des ongulés et leurs caractéristiques ainsi que celles de quelques mustélidés. A Grendel, on retrouve un panneau décrivant quelques rapaces et cinq panneaux ont été posés à différents endroits du marais de Grendel. Enfin, à Metzert, des cubes pivotants présentent la feuille et le fruit de 12 essences d'arbres.

Les aménagements de l'étang de Tattert

L'étang de Tattert a bénéficié d'aménagements particuliers en 2011 et 2012. Un nettoyage des abords a été réalisé par les ouvriers communaux et par les juniors rangers, ce qui permet de pouvoir faire le tour de l'étang à pied. Ensuite, quatre panneaux didactiques ont été placés et ils présentent les richesses de la faune et de la flore, tandis qu'un panneau d'accueil présente l'étang. Deux modules ont également été disposés sur le site : le module « découverte des habitants de la mare » et le module « découverte des oiseaux ».

4.12 Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)

Le Conseil communal a adopté le Plan Communal Général d'Egouttage le 19/06/1998 (P.C.G.E.) lequel définissait les zones d'assainissement sur le territoire d'Attert. Celui-ci a été d'application jusqu'à l'adoption par la Région wallonne des nouveaux plans d'assainissement dit Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.).

Attert est concernée par deux P.A.S.H :

- le P.A.S.H du Sous-Bassin de la Moselle, entré en vigueur le 10/11/2005 ;
- le P.A.S.H du Sous-Bassin de la Semois-Chiers, entré en vigueur le 22/12/2005.

Pour résumer, Attert se situe essentiellement sur le PASH de la Moselle (3.229 EH sur 3.822 EH) et n'a pas de station d'épuration existante. Sept stations d'épuration sont prévues : Attert (1.400 EH), Metzert (600 EH), Nobressart (500 EH), Nothomb (500 EH), Tontelange (400 EH), Lischert (250 EH) et Thiaumont (1.100 EH).

La station d'épuration de Thiaumont devrait débuter fin 2012, début 2013. Les projets des 6 autres stations sont acceptés mais seul l'emplacement pour celle d'Attert est défini.

L'assainissement collectif, à terme, couvrira donc la commune pour 88,5% de sa population (dont 75% sur le Sous-Bassin de la Moselle et 13,5% sur le Sous-Bassin de la Semois-Chiers) et comprendra 54,4 km d'égouts (dont 8,4 restent à réaliser en 2007).

Annexe n° 4.6 : Plan d'assainissement d'Attert.

4.13 La gestion des déchets

La politique participative de collecte des immondices à Attert peut se résumer de la manière suivante :

1. 1 x par semaine, le ramassage des duo-bac pour les déchets ménagers (sac translucide ou duo-bac) et ceux organiques (sac biodégradable ou duo-bac) en porte-à-porte ;
2. 6 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte ;
3. Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, par les producteurs au parc à conteneurs qui se situe à Attert route Attert-Schadeck ;
4. 2 x par an, collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables ;
5. Réseau de bulles à verre disséminé sur le territoire communal ;
6. 2 x par an, un ramassage des bâches agricoles.

En 2009, la quantité de déchets produits est de 813 kg/EH/an, production totale de déchets supérieure à la moyenne AIVE en augmentation :

ATTERT	2008	2009	Variation	Moyenne AIVE
Production totale	786 kg/EH/an	813 kg/EH/an	+3 %	642 kg/EH/an
1. Déchets recyclables	316 kg/EH/an	376 kg/EH/an	+19 %	278 kg/EH/an
2. Déchets compostables	201 kg/EH/an	209 kg/EH/an	+4 %	163 kg/EH/an
3. Fraction résiduelle non valorisée	79 kg/EH/an	81 kg/EH/an	+3 %	99 kg/EH/an
4. Déchets encombrants et inertes non valorisés	186 kg/EH/an	142 kg/EH/an	-24 %	98 kg/EH/an
5. Déchets à caractère toxique et dangereux	4 kg/EH/an	5 kg/EH/an	+7 %	4 kg/EH/an

En 2010, la quantité de déchets produits est de 829 kg/EH/an.

La production totale de déchets sur la Commune d'Attert ne connaît que peu d'évolution entre 2009 et 2010. Les quantités restent toujours largement supérieures à la moyenne AIVE.

Nous retiendrons particulièrement la stabilisation de plusieurs flux de déchets tels que la matière organique, la fraction résiduelle, les matières recyclables (PMC, verre et papier-carton) qui tend à démontrer, en 2010 encore, que les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes des ménages.

Pour les déchets organiques, une sensibilisation au compost est menée (on peut conduire les tontes d'herbe à la Ferme du Faascht pour la biométhanisation).

Arnaud Leijdeckers, conseillé en environnement IDELUX, concluait l'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune d'Attert (année 2009) ainsi : « les actions menées par le réseau de conseillers en environnement sur le territoire de la commune, semblent, d'une manière générale, bien accueillies et suivies par les publics cibles. Il en est de même pour les services mis en place par le secteur Valorisation et Propreté ».

En conclusion, la situation générale sur la Commune d'Attert peut être qualifiée de bonne.

Concernant la prévention des déchets, plusieurs actions de sensibilisation diverses ont été mises en place depuis plusieurs années dont :

- récolte de vélos au parc à conteneurs ;
- actions de sensibilisation dans les écoles ;
- articles divers dans le bulletin communal ;
- documents de sensibilisation en toutes boîtes...

Dans le cadre du tri à l'école, signalons plusieurs actions par laquelle les élèves de la Commune d'Attert ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets lors d'une animation (Lucie et Loïck) directement réalisée en classe maternelle par un conseiller en environnement.

La commune a mis en place une politique de prévention via notamment une page « environnement » dans le bulletin communal pour sensibiliser la population au respect de l'environnement.

En 2010, les deux camps de vacances venus sur la commune ont fréquenté le parc à conteneurs. En 2011, des «kits de tri» ont été distribués aux propriétaires de camps de vacances afin de les sensibiliser encore plus, au tri des déchets recyclables.

Pour la Commune d'Attert, de nombreux bénévoles ont participé à l'opération « Communes et rivières propres » en 2011 et ont ramassé quelque 436 kg de déchets sauvages. Dans la foulée de l'opération, 1.000 bulbes de jonquilles ont été distribués à la commune. Les enfants participants à cette opération ont signé un certificat vert au travers duquel ils promettent de ne plus rien jeter dans la nature.

Les organisateurs de la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, du Festival celtique et de l'événement Old Car & Tractor Trophy ont fait appel aux services de l'AIVE pour gérer leurs déchets durant les manifestations.

Annexe n° 4.7 : *Analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune d'Attert (année 2010) - Idelux.*

4.14 Permis d'environnement et sites à réhabiliter

Au premier semestre 2012, la commune dénombrait quelque 7 permis d'environnement et 13 permis uniques.

Il n'y a pas de site à réhabiliter sur le territoire communal.

Il faut remarquer la présence d'un site d'extraction (la carrière exploitée par SETIM).

Annexe n° 4.8 : *Liste des permis d'environnement.*

4.15 Synthèse

L'asbl « Au cœur de l'Attert » est très active sur le territoire. Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement au développement de la commune et plus globalement de la Vallée de l'Attert.

Pas mal de projet ont été initié par l'asbl « Au cœur de l'Attert », tant dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et la sensibilisation, l'énergie et lors de la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert. Soulignons la présence d'un service de conseil en énergie pour les particuliers et le nouveau projet « Val'énergie » dont les deux actions prioritaires sont la réalisation d'un cadastre énergétique et le financement d'une petite éolienne.

La Commune d'Attert participe depuis 2001 au Contrat de Rivière Attert-Kontrakt. De plus, la commune est en train de réaliser un PCDN. Le territoire est concerné par un projet LIFE « Papillons » et un plan Maya. La commune a signé avec la Région wallonne une convention « Bords de routes » en 1995 et une convention « Combles et Clochers » en 1998.

De nombreux autres projets « nature » existent à Attert : le marais de Grendel, les jardins partagés, les aménagements à l'étang de Tattert...

Au niveau des projets « énergie » on retrouve : la Convention des Maires, l'indépendance énergétique sur la commune et avec la chaufferie centralisée et le projet de lotissement à Heinstert et les nouveaux panneaux didactiques

Concernant l'égouttage du territoire communal, Attert est concerné par deux PASH (de la Moselle et de la Semois-Chiers). Cela signifie qu'à terme, l'assainissement collectif couvrira 88,5% de la population. Actuellement, il n'y a pas de station d'épuration en fonction alors qu'il y en a 7 prévues au PASH. La station d'épuration de Thiaumont devrait débuter fin 2012, début 2013. Les projets des 6 autres stations sont acceptés mais seul l'emplacement pour celle d'Attert est défini.

L'utilisation de sacs poubelles ou de duo-bacs permet la collecte des déchets à domicile organisée par l'AIVE; le parc à conteneurs d'Attert est à la disposition de la population et de nombreuses bulles à verres sont présentes sur les villages. La population peut déposer ses herbes à la Ferme de Faascht pour la biométhanisation. On constate que le taux d'ordures ménagères brutes (OMB) est toujours supérieur à la moyenne AIVE.

Enfin, l'utilisation rationnelle de l'énergie est également prise en compte par la Commune d'Attert via divers projets et actions. Le photovoltaïque au niveau de l'école communale d'Attert, l'Energie Tour, la Convention des Maires...

SOURCE DE DONNEES

-  Le site de la commune www.attert.be
 -  Données communales
 -  Le site internet du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert et entretien avec Marcel Nickers, Président
 -  Le site internet du réseau GAL
 -  Le site du Contrat de rivière Attert-Kontrakt et éléments de la cellule de coordination
 -  Le site <http://environnement.wallonie.be/dnf/comblesetclochers/attert.htm>
 -  http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf
 -  <http://www.life-papillons.eu/>
 -  <http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/maya.html>
 -  Le site internet <http://www.spge.be>
 -  L'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la commune d'Attert (année 2009 et 2010) – IDELUX
 -  Liste des permis d'environnement et des dépôts de déchets (données communales)
-

CHAPITRE 5 – Territoire et environnement bâti

5.1 Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement

5.1.1 Le Plan de Secteur

Le plan de secteur de la Commune d'Attert fait l'objet de la carte 1/5.

Attert se situe au Plan de Secteur du Sud-Luxembourg, approuvé par Arrêté royal du 27/03/1979.

Aucune modification partielle du plan de secteur n'a été adoptée concernant Attert.

A la lecture du plan de secteur, on remarque :

- **1 zone d'habitat** pour un total de 4,05 ha :
 - 1 à Schadeck de 4,05 ha.

- **13 zones d'habitat à caractère rural** pour un total d'environ 483,951 ha
 - 1 à Post de 45,219 ha,
 - 1 à Attert de 57,686 ha,
 - 1 à Lischert de 24,119 ha,
 - 1 à Heinstert de 68,648 ha,
 - 1 à Grendel de 11,011 ha,
 - 1 à Schockville de 17,716 ha,
 - 1 à Thiaumont de 60,946 ha,
 - 1 à Tontelange de 42,691 ha,
 - 1 à Parette de 28,971 ha,
 - 1 à Nothomb de 42,571 ha,
 - 1 à Nobressart de 42,470 ha,
 - 1 à Metzert de 40,131 ha,
 - 1 à Rodenhoff de 1,772 ha.

- **1 zone de parc** pour un total de 4,05 ha :
 - 1 à Tontelange de 4,99 ha (le long du ruisseau de la Tontelange).

- **2 zones d'activité économique mixte** pour un total de 5,806 ha :
 - 1 à Metzert de 2,999 ha (1 garagiste-carrossier et 1 entreprise d'engins de travaux),
 - 1 à Parette de 2,807 ha (le long de la N4, inoccupée).

- **2 zones d'aménagement communal concerté** pour un total de 4,05 ha :
 - 1 à Attert de 13,771 ha,
 - 1 à Nothomb de 8,497 ha.

Aucune des ZACC n'est mise en œuvre. D'ailleurs, un RUE sur la ZACC d'Attert ne le conseille pas pour cette zone.

- **2 zones d'extraction** pour un total de 20,448 ha :
 - 1 à Tontelange de 14,568 ha (carrière SETIM, toujours en exploitation),
 - 1 à Metzert de 5,88 ha (carrière de sable, plus en exploitation).

- **2 zones de loisirs** pour un total de 19,716 ha :
 - 1 à Attert de 1,722 ha (Le Camping Sud),
 - 1 à Nobressart de 17,994 ha (inoccupée).

- **6 zones de services et d'équipements publics** pour un total de 0,683 ha :
 - 1 à Post de 0,086 ha,
 - 1 à Lischert de 0,086 ha,
 - 1 à Tontelange de 0,196 ha,
 - 1 à Tattert de 0,167 ha,
 - 1 à Nobressart de 0,075 ha,
 - 1 à Nothomb de 0,073 ha.

Il s'agit des cimetières des villages.

- **5 zones d'espace vert** pour un total de 103,584 ha :
 - 1 à Nothomb de 21,196 ha,
 - 1 à Tattert de 29,918 ha,
 - 1 à Lischert de 37,699 ha,
 - 1 à Grendel de 14,217 ha,
 - 1 à Schockville de 0,554 ha.

Lorsque l'on réalise *la comparaison entre la situation réelle (ce qui est construit) et la situation de fait (le plan de secteur)*, tout en prenant compte de certaines contraintes physiques (relief, déclivité, zone inondable...) qui rendent difficile toute construction, on remarque qu'il resterait, dans les zones d'habitat à caractère rural, encore

- 18.412 mct de fronts de bâtisse potentiellement constructibles soit quelque **736 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct ;
- 611.320 m² de surfaces non bâties potentiellement constructibles soit quelque **510 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m². Notons que pour ces zones, les infrastructures sont à prévoir.

Pour résumer, environ **1.246 parcelles** pourraient théoriquement être construites sur la Commune d'Attert en **zone d'habitat à caractère rural** et en **zone d'habitat**.

Pour les ZACC, il y aurait un potentiel constructible maximal de **170 parcelles** (205.081 m² de surface non bâtie potentiellement constructible). Nous en prendrons le détail par ZACC :

- 1 à Attert 104 parcelles;
- 1 à Nothomb 66 parcelles.

Les chiffres donnés ici ont le mérite de donner un ordre de grandeur des potentialités foncières de la commune. Ils ne constituent nullement un modèle d'urbanisation qui ne serait pas soutenable ni quantitativement, ni qualitativement. La question de la densité et du choix des modèles urbanistiques à privilégier reste donc ouverte.

De plus, épinglons ici l'étude du paysage du territoire Communal d' Attert par le professeur Claude Feltz qui, outre une comptabilité du potentiel constructible, propose une définition de limites au sein desquelles une urbanisation engendrerait des contraintes paysagères.

Nous comptons également :

- 341,8601 ha de zones boisées en zones agricoles prévues au plan de secteur
- et 42,2972 ha de zones cultivées en zones forestières prévues au plan de secteur.

Ces chiffres proviennent de la confrontation entre le plan de secteur et les orthophotoplans. Ils ne prennent pas en considération la culture de sapins de Noël ni les permis de boisement accordés en zones agricoles.

5.1.2 L'opération de rénovation rurale

A la fin des années 1970, la Commune d'Attert a engagé une opération de rénovation rurale qui a permis la revitalisation de ses villages, notamment au travers de la valorisation et de l'équipement de ses espaces publics.

En 2012, c'est la troisième opération de développement rural qui est mise en route.

5.1.3 Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (R.G.B.S.R.)

Le RGBSR est d'application sur le territoire communal d'Attert depuis 1991.

Extrait de la brochure sur l'application du RGBSR dans la Commune d'Attert :

Cette expérience s'inscrit dans un contexte communal particulièrement dynamique :

- *la Commune d'Attert fut la première commune à s'engager dans une opération de rénovation rurale (aujourd'hui développement rural) ; de nombreux espaces et bâtiments publics ont ainsi été rénovés ;*
- *la commune forme le « Parc Naturel de la Vallée de l'Attert » depuis le 14 juillet 1994 ;*
- *elle bénéficie des services du bureau d'assistance architecturale et urbanistiques de la Fondation rurale de Wallonie dont une des missions est la rédaction d'avis techniques sur les permis d'urbanisme à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins ;*
- *depuis quelques années, elle est soumise à une forte pression immobilière due à la proximité du Grand-duché du Luxembourg.*

L'aventure commence par la publication au Moniteur belge du 20 juillet 1991 d'un arrêté ministériel rendant effective l'application du RGBSR sur le territoire communal.

Un groupe de travail est alors rapidement constitué pour élaborer un texte de dérogations générales adaptant plus précisément le RGBSR aux caractéristiques locales. Ce texte est approuvé par le Conseil communal en sa séance du 15 février 1992... et publié au Moniteur belge du 14 avril 1994.

Extrait de la brochure 20 ans d'urbanisme réfléchi la Commune d'Attert :

Vingt ans après l'adoption du RGBSR, Attert est une des rares communes à avoir pu concrétiser de manière aussi démonstrative l'application d'une réglementation urbanistique sur son territoire. Insertions harmonieuses de maisons individuelles au cœur des villages, petits ensembles d'habitation créant de nouveaux espaces-rues de qualité, juxtapositions sans monotonie de bâtiments le long de voiries plus rectilignes... des exemples sont présents dans chacun des villages et hameaux du territoire communal.

Certes, tout n'est pas parfait : trop de demandes de dérogations diront les ins., pas assez d'architecture contemporaine ajouteront les autres tandis que certains s'étonneront, par

exemple, de l'absence du bois dans les matériaux autorisés. Sur base du plan de secteur actuel, il est un moyen – parmi d'autres – d'encadrer la construction de nouvelles habitations pour des espaces à vivre de qualité.

Le RGBSR d'Attert, adapté au territoire communal a, plus que jamais, toute sa pertinence. Au fil du temps, il a rempli son rôle de garde-fou contre les constructions exotiques ou insouciantes de leur contexte. Aujourd'hui, il participe aux défis du développement durable et de la performance énergétique des bâtiments en contribuant à la gestion parcimonieuse du sol, en favorisant la compacité des volumes et en encourageant le regroupement des constructions et leur intégration dans le relief naturel.

Plusieurs fascicules ont été publiés par la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, à savoir :

- Intégration du bâti en milieu rural : Une expérience dans la Commune d'Attert (1999).
- Les fascicules de sensibilisation au RGBSR par villages : Heinstert, Nobressart, Nothomb, Parette, Tontelange.
- 20 ans d'urbanisme réfléchi dans la Commune d'Attert (2011).

Enfin, signalons que, depuis 2006, des visites (sur demande) ont été organisées afin de pouvoir expliquer le RGBSR au travers d'exemples de réalisations concrètes.

5.1.4 Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) de la ZACC d'Attert

Le RUE de la ZACC de la Voie de la Liberté à Attert date de janvier 2008.

Au départ, le projet de village énergie (qui va être implanté à Heinstert) était prévu sur la ZACC d'Attert mais le RUE a démontré que le coût de l'équipement de la zone serait beaucoup trop élevé pour pouvoir proposer des terrains à prix modestes afin que les jeunes de la commune qui ne travaillent pas au Luxembourg puissent s'installer.

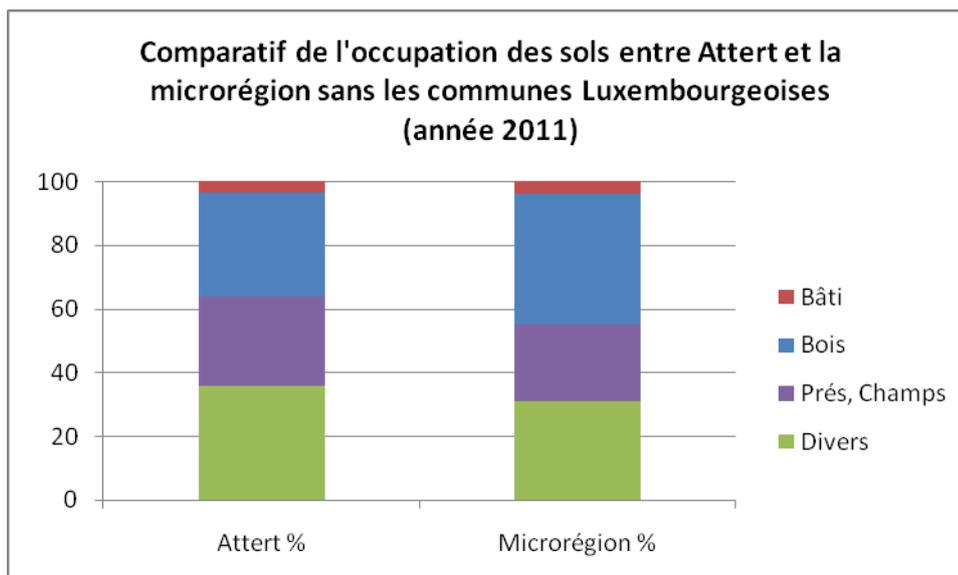
5.2 L'occupation des sols

Les statistiques cadastrales d'occupation du sol sont associées à leur exploitation fiscale, ce qui peut, à l'occasion, engendrer quelques inexactitudes. De plus, il semble que leur mise à jour ne soit pas systématique. La lecture de ces statistiques requiert donc une certaine prudence.

5.2.1 Répartition générale

Pour rappel, Attert s'étend sur **7.092 hectares**.

En 2011, avec 1.992,893 hectares de champs et prairies (soit 28 % du territoire) et avec 2.312,5547 hectares de forêts (soit 32,6 % du territoire), Attert est une commune verte avec un paysage plus forestier que champêtre. A noter que le paysage de la microrégion excepté les communes Luxembourgeoises est constitué de moins de prairies et champs mais de beaucoup plus de forêt.



Source : SPF économie

En 2011, la proportion de surfaces bâties est de 237,6096 hectares, soit 3,35 % du territoire de la commune. Ce pourcentage est légèrement en dessous de celui de la microrégion excepté les communes luxembourgeoises (3,96 %) et largement en dessous de celui de la Région wallonne qui compte 7,98 % de surfaces bâties.

Ces dernières années, on voit une progression de la superficie bâtie à Attert (voir tableau ci-après).

La surface bâtie à Attert est passée de 187,8885 hectares en 2000 à 237,6096 hectares en 2011. Cette augmentation (26,43%) est nettement inférieure à celle de la microrégion sans les communes luxembourgeoises (27,57 %) et nettement plus forte que l'augmentation constatée en Région wallonne (14,52%). La grande différence entre la microrégion sans les communes luxembourgeoises et la Région wallonne s'explique par la forte demande des travailleurs transfrontaliers.

	Attert	Microrégion sans les communes luxembourgeoises	Wallonie
2000	100	100	100
2003	105,83	108,56	104,39
2005	111,62	114,51	106,77
2008	118,86	120,86	110,79
2011	126,46	127,57	114,52

Source : SPF économie

Entre 2000 et 2011, environ 49,72 hectares ont été affectés à la construction de nouveaux immeubles, de voiries ou de nouvelles infrastructures dans la Commune d'Attert.

D'un autre côté, 53,91 hectares ont été retirés du domaine agricole.

En ce qui concerne la surface boisée, une diminution d'environ 9,57 hectares est constatée.

Ce qui n'a pas été affecté à la construction représente l'augmentation relevée au niveau des terres vaines, des terrains récréatifs, des eaux et chemins cadastrés et des superficies diverses non cadastrées (soit ± 26,79 ha).

En 2010, l'IWEPS a mis en place l'indicateur statique de la *superficie résidentielle moyenne par habitant*. Cet indicateur s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants de l'entité. Il donne une information sur la consommation en sol des habitants d'une entité et sur son évolution.

Superficie résidentielle moyenne par habitant			
	2000 (m ² /hab.)	2008 (m ² /hab.)	évolution (%)
Attert	456,2615	451,7406	0,9908
Microrégion sans les communes luxembourgeoises	406,5148	435,2615	7,07

Source : IWEPS

L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels.

La Commune d'Attert n'a pas connu de desserrement résidentiel en raison de la bonne application du RGBSR. Contrairement à la microrégion excepté les communes luxembourgeoises qui a connu une plus grande consommation du sol.

Il existe 2 wateringues sur le territoire de la Commune d'Attert à savoir :

- la wateringue de Lischert sur le territoire de Nobressart,
- la wateringue de Thiaumont-Kundel.

5.2.2 Les lotissements

5.2.2.1 Le lotissement d'Heinstert

(D'après l'étude du permis d'urbanisation communal d'Heinstert réalisée par AGeDeLL sprl)

L'affectation principale du site est l'habitation en proposant la construction de ± 90 logements, tout en se tournant vers la création d'un quartier durable.

Le site est implanté dans une zone à forte pression immobilière. Sa position permet d'accéder rapidement à la Nationale 4.

La conception générale s'inscrira dans le cadre des économies d'énergie en optimisant, notamment, la compacité volumétrique, la mitoyenneté tout en veillant à l'ensoleillement et l'éclairage naturel des locaux de vie. Les espaces-rues seront orientés prioritairement Est-ouest permettant une implantation des constructions de faitage parallèle à cet espace et donc un versant d'orientation dominante Sud.

La possibilité d'intégrer une diversité d'offre de logements différents avec jardin permet d'assurer une mixité adaptée à la demande de la Commune d'Attert et contribue à la dynamique sociale.

La circulation automobile sera intégrée de manière harmonieuse au projet.

Notons que le lotissement n'est pas idéalement situé pour une bonne accessibilité et qu'il ne facilitera pas une bonne articulation avec le village.

Pour finir, l'option retenue par la commune est de ne pas densifier plus le site que le village existant.

5.2.2.2 Le lotissement de Nothomb

En février 2012, le Gouvernement wallon a retenu un projet dans le cadre du programme du logement à Attert. Il s'agit de logements destinés à la vente (logements publics et constructions neuves) et de logements locatifs qui seront érigés au quartier Esper à Nothomb, entre la rue des Néfliers et la Voie de Post.

Le terrain communal d'environ 2 hectares du quartier Esper, à proximité de la maison de village et de l'école communale, sera mis à disposition des Habitations Sud-Luxembourg (HSL) par le biais de la passation d'un acte de renonciation au droit d'accession. Cela permettra à HSL de construire les 13 maisons, 6 logements locatifs et les infrastructures nécessaires sur propriété communale. Lorsqu'interviendra la vente des habitations, constructions basses énergies orientées Sud, les HSL vendront les maisons pour leur compte, la Commune d'Attert vendant à ce moment les places à bâtir pour le sien.

5.2.2.3 Le remembrement

Des remembrements ont été réalisés à Nothomb et à Grendel dans les années '70, puis dans les années '80 à Tontelange, Metzert et Schockville. Ils sont tous terminés.

5.3 L'environnement bâti

5.3.1 L'implantation traditionnelle

Dans son ouvrage « Architecture Rurale de Wallonie : Lorraine belge », Pierre Mardaga explique : « *L'homme a recherché, pour s'installer, les replats situés en contrebas des sommets à l'abri des vents froids et la proximité d'un cours d'eau ou d'une source pour l'approvisionnement en eau* ».

Le mode de peuplement en Lorraine est le groupement voire la concentration en villages. Ceux-ci sont accompagnés de quelques hameaux. A l'intérieur des périmètres villageois, la structure systématique en village-rue et maisons jointives n'était pas habituelle dans le passé. Jadis, les maisons étaient toujours groupées de façon dense le long des chemins villageois.

La Vallée de l'Attert attire l'attention par ses sites de replats. Il faut bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une zone déprimée subséquente au pied de la côte sinémurienne, zone dont les replats restent donc tous en contrebas des reliefs périphériques et sont donc relativement protégés.

(Extrait de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise)

Dans le « Pays d'Arlon », l'église est rarement au milieu du village. Elle est au-dessus du village et établit physiquement la priorité du spirituel sur le temporel.

5.3.2 L'habitat rural

(Extrait du RGBSR de la Commune d'Attert)

Les volumes lorrains sont allongés et entièrement crépis tandis que les volumes ardennais sont construits sur une base plus carrée, aux pignons percés et recouverts d'ardoises.

Le volume des maisons traditionnelles (Heinstert, Nothomb, Tontelange, Parette et Nobressart) est celui de la maison-bloc du pays d'Arlon. L'ensemble des fonctions de la ferme se regroupe sous un même toit. Ponctuellement, le corps de logis se distingue par un volume légèrement plus élevé.

Les petites maisons ou les fermes plus imposantes comptent généralement 2 niveaux sous gouttière. Les toitures comportent 2 versants de même longueur dont la pente varie entre 33 et 38°. Aucune lucarne ne vient rompre les surfaces planes des toitures. Traditionnellement, des croupettes arrondissent les volumes isolés ou ponctuent les extrémités d'un ensemble de maisons mitoyennes. Quelques croupes sont également observées de façon ponctuelle, notamment le long de la Nationale 87. Le toit ne déborde pas sur les murs mais une frise ou une corniche moulurée en pierre ou en bois souligne parfois la toiture.

Parfois, un volume secondaire est accolé au pignon et prolonge la façade principale. Il s'agit de volume à deux versants de toiture soit de volume en appentis.

Les anciennes maisons sont construites avec de la pierre locale et sont recouvertes d'un enduit uniforme.

En raison de la localisation sur les premiers contreforts ardennais, le sous-sol est constitué de schiste. Par contre, en raison de la localisation à proximité de la cuesta sinémurienne, le sous-sol est constitué de calcaire sableux.

Traditionnellement composé d'un mortier de chaux et de sable et protégé par un badigeon de chaux, l'enduit des façades présentait une couleur claire. Néanmoins, selon les époques et avec l'emploi progressif du ciment dès la fin du 19^{ème} siècle, des teintes plus foncées (gris-brun) apparaissent dans les façades.

En outre, les encadrements étaient initialement surpeints avec un lait de chaux. Cette protection était destinée à protéger des pierres aptes à la taille mais fragiles à l'air, comme la pierre de Mertzig, caractérisée par sa teinte rouge. La teinte de ces encadrements contraste avec la teinte de la façade et met ainsi en valeur les détails architecturaux, tout comme les soubassements et les chaînages d'angle.

L'unité d'ensemble de toutes ces teintes unies et claires confèrent une belle qualité aux ambiances de rues et sera prolongée dans les nouveaux quartiers, lorsque les maisons récemment construites seront enduites.

La silhouette paysagère est caractérisée par la grande homogénéité des toitures d'ardoises.

La Lorraine belge se caractérise par une utilisation traditionnelle de crépis et d'enduits, où la couleur blanche côtoie des teintes plus contrastées. Dans ce contexte, comme le décrit le RGBSR applicable aux villages de la Commune d'Attert, il faut privilégier le choix d'un crépi d'une teinte caractéristiques à la partie concernée du territoire communal. Ce choix peut être opéré via la consultation de la palette de couleurs réalisée par la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne.

Une alternative au crépi est la maçonnerie apparente. Celle-ci sera constituée d'un bloc de béton lisse de grand format, de 19 centimètres de hauteur et de 29 centimètres de longueur. Le joint sera de teinte similaire au bloc de béton.

5.3.3 Le développement actuel des villages

On note une diminution du nombre de demande de permis et une augmentation des logements locatifs en annexe des maisons.

Contexte général

Il est difficile d'établir un « développement-type » des villages de la commune tant les modes d'implantation, les structures et les contraintes sont variées sur l'ensemble du territoire. On distingue, néanmoins, trois tendances de développement des villages qui sont le résultat de leur situation à proximité d'éléments majeurs structurant le territoire de la commune, à savoir les Nationales 4 et 87 et la fonction agricole.

Le village d'Attert

Le noyau initial

L'atlas des chemins de 1844 nous permet de comprendre l'implantation initiale du village et d'expliquer son évolution.

Le village d'Attert s'est construit sur le versant d'adret de la Vallée de l'Attert, d'un seul côté du cours d'eau. Attert se développe uniquement du côté droit de la Nationale 4 le long de la route Arlon-Namur (actuellement la Voie de la Liberté). A partir de cette principale voie de communication, quelques rues se prolongent perpendiculairement. Les habitations y sont regroupées le long de la Voie de la Liberté et de l'actuel Centre Européen Robert Schuman. Elles s'écartent néanmoins de la rivière, lui préférant les terrains à l'abri des inondations.

Le seul bâtiment construit de l'autre côté du cours d'eau était un moulin.

Les premières extensions

En s'étendant, le village occupe progressivement le versant ubac de la Vallée de l'Attert, et parallèlement, le tissu se développe le long des voiries d'accès au village : Voie de la Liberté, rue de la Fontaine.

Le tissu bâti occupe peu à peu le versant ubac de la vallée, mais reste cependant conditionné par le relief. L'habitat se développe au départ du fond de la vallée et grimpe progressivement en suivant les lignes de crête secondaires, délaissant les zones trop difficiles à urbaniser.

La zone de loisirs occupée par le « Camping Sud » permet quand à elle l'extension de l'urbanisation en fond de vallée et surtout le long de la rivière.

Les extensions récentes

Actuellement, le village-rue se développe sur les deux versants longeant la route d'Arlon à Namur (ancien tracé de la Nationale 4).

Le village s'étend principalement sur le haut du versant Nord, par la création du quartier de la Résidence des Ardennes.

De nombreux bâtiments non résidentiels ponctuent également le village d'Attert. Celui-ci accueille en effet la majorité des équipements collectifs et des infrastructures communautaires : l'administration communale, la police, un bureau de poste, l'école communale, 2 terrains de tennis, 1 pizzeria et 1 boucherie-charcuterie-salaison. La plupart de ces infrastructures se situent dans le noyau bâti initial.

Notons enfin la présence de la ZACC au Sud du village dont le RUE a été réalisé en 2008.

Les villages lorrains de Thiaumont, Tattert et Lottert

Les villages sont implantés sur un plateau du fond de la cuesta sinémurienne, situé à l'abri des inondations.

Les terrains autour des villages sont encore aujourd'hui utilisés par l'agriculture.

Le noyau initial s'est constitué au départ de trois hameaux ruraux composés essentiellement de fermes. Actuellement, les extensions permettent de parler d'un seul ensemble.

Les habitations sont regroupées au sein des trois hameaux. Les espaces centralisateurs sont pour Thiaumont ; l'école et le terrain de football, pour Lottert ; l'espace vert avec les tables de pique-nique, le terrain de football et un local ; pour Tattert, aucun espace centralisateur.

Plus récemment, plusieurs habitations sont venues compléter les vides dans la trame bâtie des villages en limite de noyau initial. Les extensions les plus significatives ont néanmoins pris la forme de développements linéaires le long des voiries d'accès et vers les deux autres villages pour n'en former plus qu'un : la Chawée, la rue du Marquisat et la rue de la Barrière. Le bâti y est majoritairement implanté en ordre pavillonnaire. Ces nouvelles extensions ne participent pas à la structure bâtie du village.

Le village de Lischert

Le village s'est implanté en tête de vallée adossée à la cuesta et Lischert se développe des deux côtés du ruisseau Bayermille Baach.

Les terrains autour du village sont encore utilisés aujourd'hui par l'agriculture.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. Actuellement, le village-nucléaire se développe le long de la rue de la Lorraine et du chemin des Noisetiers (vers Tattert), rue des Marais (vers Arlon) et Op Der Knupp (vers Metzert).

Dans ces extensions, séparées du noyau central dû au relief, les habitations sont construites en 4 façades.

La maison de village est le seul espace centralisateur du village.

Les nouvelles extensions ne participent pas à la structure bâtie du village. D'ailleurs, on note que le village dispose de la première maison en bois, certifiée passive en Wallonie.

Le village d'Heinstert

Le village s'est implanté sur le col en haut de versant suivant un axe Nord-sud. Plus tard, le village va être coupé d'Est en Ouest par la Nationale 87.

Les terrains autour du village sont encore utilisés aujourd'hui par l'agriculture.

Le centre ancien est constitué par d'anciennes grosses fermes. Les extrémités de la rue du Burgknapp sont constituées de maisons ouvrières. Le noyau traditionnel est composé d'anciennes grosses fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons.

L'école communale, l'église, la salle Concordia et la salle du club de jeune sont les espaces centralisateurs du village.

Les extensions les plus significatives ont néanmoins pris la forme de développement linéaire le long des voiries d'accès, surtout le long de la Nationale 87. Le bâti est y majoritairement implanté en ordre pavillonnaire.

Un projet de lotissement en arrière zone d'habitation, est en cours afin de développer le village. Dans ce village énergie, une mixité des logements sera proposée, tout en respectant le RGBSR.

Le village de Grendel

Le village est implanté en fond de vallée, à la confluence des 2 vallées, marquant la frontière avec le Grand-duché du Luxembourg.

Les terrains autour du village sont encore utilisés aujourd'hui par l'agriculture. Notons la présence de la ferme Faasch connue pour sa biométhanisation.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. Le hameau s'est peu développé au siècle dernier. Plus récemment, une extension de la rue de Redange (allant vers le GDL) s'est réalisée. Dans cette extension, les maisons sont construites en quatre façades toutes implantées en milieu de parcelle.

La particularité du village concerne les nombreuses petites maisons qui sont souvent occupées par les jeunes. Mais aussi les fréquentations quotidiennes de travailleurs allant vers le Luxembourg.

Le village de Metzert

Le village est implanté en tête de vallée adossé à la cuesta. Il se situe dans un creux où coulent plusieurs sources donnant naissance à un ruisseau coulant vers le Nord-ouest : le Metzterterbach.

Les terrains autour du village sont encore utilisés par l'agriculture. On note la présence de la carrière Setim et de la zone d'activités économiques mixtes, toutes deux situées à l'Est du village.

Il a été le premier village à subir la périurbanisation d'Arlon, du fait de sa proximité avec le chef-lieu de la Province du Luxembourg et de la Nationale 4.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. La particularité du centre du village de Metzert est qu'il n'y a pas de rue principale mais on constate un réseau complexe composé de petites rues; les rues sont sinueuses, très étroites et pour la plupart à sens unique.

L'organisation de ce village est sa principale caractéristique.

Actuellement, le village se développe au Nord sur les hauteurs et en direction des entrées de la nationale. Dans les extensions, on ne retrouve que des habitations en quatre façades. Ainsi, elles ne participent pas à la structure bâtie du village.

Le village de Post

Le village est implanté en fond de vallée. Le village est traversé par deux ruisseaux différents : Foulterflass et Post.

Les terrains autour du village sont encore utilisés aujourd'hui par l'agriculture.

Le noyau initial est composé d'anciennes bâtisses rénovées toutes implantées le long de la voirie, pour un meilleur accès à l'activité agricole. Au XXème siècle, plusieurs habitations sont venues compléter les vides dans la trame bâtie du village.

La maison de village est l'espace centralisateur du village.

Actuellement, les extensions se réalisent le long des axes de communications et sont toutes construites en 4 façades.

L'extension le long de la rue d'Arlon ne permet plus de distinguer Post de Schadeck.

Le village de Nobressart

Le village est implanté en fond de vallée, adossé à la retombée ardennaise.

Les terrains autour du village sont encore utilisés aujourd'hui par l'agriculture.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. Du côté Est, on trouvait les grosses fermes avec des granges et, du côté Ouest, on trouvait les maisons ouvrières. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. Au XXème siècle, plusieurs habitations sont venues compléter les vides dans la trame bâtie du village.

La maison de village « La Fontaine » est l'espace centralisateur du village.

Très peu de nouvelles constructions contemporaines ont été créées ; le RGBSR est d'application dans tout le village.

Le village de Nobressart est labélisé « un des plus beaux villages de Wallonie ».

Le lotissement de la Société Nationale Terrienne forme un ensemble de 8 logements. Cet ensemble a reçu le prix de la Commission royale des monuments et sites.

Le village de Tontelange

Le village est implanté en bas de versant. Le seul bâtiment implanté dans la zone humide était le lavoir.

Les terrains autour du village sont encore utilisés par l'agriculture. Une zone de parc traverse le village et le coupe en deux.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. Ce noyau s'est densifié au XXème siècle dans les espaces laissés non encore urbanisés. La voirie dans ce noyau est très étroite.

Les subsides de rénovation rurale ont permis d'aménager la voirie et de créer des espaces ouverts allant jusqu'aux façades des maisons.

Les habitations sont regroupées au sein du noyau du village. On n'y retrouve pourtant que l'école comme espace centralisateur. Les nouvelles extensions contemporaines sont situées à l'extérieur de ce noyau et sont toutes construites en quatre façades.

Ces nouvelles extensions ne participent pas à la structure du village.

Le village de Schockville

Le village est implanté en haut de versant. Le ruisseau Schockville coupe le village au niveau de la rue du Foyer Ardent et de la rue des Champs.

Les terrains autour du village sont encore utilisés par l'agriculture.

Le village ne s'est que très peu développé depuis le XVIIIème siècle. On note que les grosses fermes sont situées en périphérie du centre. Le centre était composé des bâtisses d'habitations et les fermes étaient situées à l'extérieur pour être plus proches des terres agricoles. De nouvelles constructions sont venues densifier le centre au XXème siècle. Quelques nouvelles constructions contemporaines sont visibles aux extrémités du village. Ces habitations contemporaines sont toutes construites en quatre façades.

Le « Foyer ardent » est l'élément centralisateur du village.

Le hameau de Rodenhoff

Le hameau est implanté en bas de versant de la Nothumberbach.

Les terrains autour du hameau sont encore utilisés par l'agriculture.

Le noyau traditionnel est composé d'anciennes fermes rénovées. Une extension contemporaine a pris la forme d'un développement le long du chemin des Aulnes. Cette extension contemporaine est construite en quatre façades.

Il n'y a pas d'élément centralisateur dans le hameau.

Le hameau de Schadeck

Le hameau de Schadeck est implanté en fond de vallée.

Les terrains autour du hameau sont encore utilisés par l'agriculture.

Le noyau ancien composé de bâtisses isolées s'est développé autour du ruisseau de Metzert. L'élément centralisateur était le ruisseau mais aujourd'hui la nouvelle extension est éloignée de celui-ci. Cette extension du hameau sur les hauteurs n'est constituée que de maison en quatre façades.

Les hameaux d'Almeroth, Louchert et Luxeroth

Le hameau de Luxeroth est implanté en fond de vallée. Les hameaux d'Almeroth et de Louchert sont implantés sur les versants.

Les terrains autour des hameaux sont encore utilisés par l'agriculture.

Le hameau de Luxeroth s'est uniquement construit autour d'une ferme avec un étang. Les hameaux d'Almeroth et de Louchert se sont construits en village-rue.

La ferme est l'élément structurant dans ces hameaux.

Ils ne se sont pas beaucoup développés mais certaines anciennes bâtisses ont été rénovées afin de créer de nouveaux logements.

Le village de Parette

Le village de Parette est implanté en haut de versant.

Les terrains autour du village sont encore utilisés par l'agriculture.

Le noyau initial est composé d'anciennes fermes isolées et rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons.

Au XXème siècle, les habitations sont venues compléter les vides dans la trame bâtie du village mais aussi de nouvelles habitations sont construites dans les anciennes bâtisses.

On ne trouve pas d'élément centralisateur dans le village.

Actuellement, des extensions construites en 4 façades viennent étirer le village le long de la voirie.

Ces nouvelles extensions ne participent pas à la structure bâtie du village.

Le village de Nothomb

Le village est implanté en bas de versant.

Les terrains autour du village sont encore occupés par l'agriculture.

Le noyau initial est composé d'anciennes fermes rénovées. L'habitat traditionnel présente la particularité de la mitoyenneté des maisons. Au XXème siècle, plusieurs habitations sont venues compléter les vides dans la trame bâtie du village. Les habitations dans cette densification, sont toutes mitoyennes et construites en limite de parcelle.

Le terrain de football, la maison de village et l'école sont les éléments centralisateurs du village.

Plus récemment, des extensions ont vu le jour; ces extensions sont constituées de maisons contemporaines toutes construites en quatre façades et situées le long des voiries d'accès. Ces nouvelles extensions ne participent pas à la structure bâtie du village.

La ZACC n'est pas encore mise en œuvre mais le RUE de la ZACC d'Attert conclut que la ZACC de Nothomb correspond plus aux volontés politiques de la commune. La ZACC de Nothomb serait plus adéquate pour proposer à la vente des terrains à un prix plus attrayant et garder les jeunes sur la commune.

Annexe n° 5.1 : *Le descriptif détaillé des villages de la Commune d'Attert*

La problématique de la transformation des fermes en appartements est un gros enjeu sur la Commune d'Attert. En effet, quelques gros dossiers ont été introduits où on a pu constater une surexploitation des bâtiments. La Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne avance, au cas par cas, des arguments justifiant l'avis négatif sur de tels dossiers, à savoir

- le nombre de voitures engendré : le règlement communal exige au minimum 2 places de parkings par logement ;
- la préconisation de la division verticale des logements afin que chaque ménage ait un accès de plein pied, ce qui correspond à l'habitat en milieu rural ;
- la limite de densité suivant les lignes de forces du Ministre Henry : 80 logements / ha en milieu urbain contre 30 logements / ha en milieu rural. Les projets proposés comptent parfois plus de 30 logements / ha sur un seul bâtiment ;
- la taille des logements : ils sont petits et quand la famille s'agrandit, elle doit rechercher un logement plus grand ce qui l'empêche de se fixer dans le village.

5.3.4 Les enjeux de développement des villages

Pour chaque village, nous avons ciblé les enjeux importants à mettre en évidence (cf. annexe 5.1).

Attert :

- La ZACC qui n'est pas encore mise en œuvre mais pour laquelle un RUE met en évidence le coût trop élevé de son équipement dans le cadre d'une opération communale visant à mettre à disposition des habitants des terrains à un prix inférieur à celui du marché.
- La ZHCR qui longe la rue du Canal présente un relief important et une localisation contiguë à la ZACC, là où pourrait se localiser un des accès potentiel à cette ZACC.
- Le terrain situé à l'angle de la rue des Potiers et la rue de la Fontaine constitue un enjeu urbanistique (localisation dans le centre du village) par rapport à son éventuel aménagement.
- Les terrains situés à la sortie du village vers Grendel et situé à proximité de l'église constituent également un enjeu urbanistique car proximité du noyau ancien, proximité de l'église et entrée de village à gérer.

Thiaumont et Tattert :

- La réserve foncière entre le village de Thiaumont et celui de Tattert engendrera une modification de la structure villageoise.

Lischert :

- La réserve foncière le long de la route allant de la rue Saint Servais à la rue Op der Knupp.

Heinstert :

- La réserve foncière au bout de la rue du Ruisseau qui permettrait de densifier le centre du village.
- La réserve foncière derrière l'école (chemin des Ecoliers et rue des Prés) – En 2012 un lotissement est en cours d'étude.
- La réserve foncière de la rue du Burgknapp, relief accidenté et continuité avec le lotissement communal.
- La réserve en arrière zone de la Nationale 87 : paysage, jonction avec bâti existant, gestion de la fin de la ZHCR, relation avec la route nationale notamment.

Grendel :

- La réserve foncière le long de la rue des Fagnes dont l'urbanisation articulera les différentes parties du village.

Metzert :

- La réserve foncière en arrière de la rue Neuve : impact urbanistique et paysager de la zone située le long d'un sentier non équipé et en arrière zone de constructions existantes.
- Le potentiel constructible le long du Sente de Freylange : enjeu au point de vue des teintes qui seront choisies pour les futures constructions.

Post :

- La réserve foncière située en arrière zone de la rue du Fourneau : poursuite de la structure urbanistique existante.

Nobressart :

- La réserve foncière située en arrière zone des rues du Centre et du Koun : poursuite de la structure urbanistique existante.
- Le potentiel constructible au niveau du lotissement rue de la Kwert : enjeu paysager.

Tontelange :

- La réserve foncière située en arrière zone « Le Brûlis » : enjeu important par rapport au relief et à la structure urbanistique.
- La réserve foncière située le long de « An der Huel » : enjeu par rapport au relief accidenté et à la Chavée, élément naturel de qualité.
- La réserve foncière « Le Petit Val » : relief accidenté et située le long d'un chemin arboré de qualité.
- Le potentiel constructible situé le long « Le Brûlis ».

Schockville :

- La réserve foncière le long de la rue du Foyer Ardent : enjeu par rapport au relief.
- Terrains situés au centre du village, actuellement occupés par un verger : si urbanisation : maintien d'une respiration visuelles dans le paysage intérieur du village et prolongement de la structure traditionnelle existante et de la structure proposées dans les opérations récentes intégrées dans le tissu urbanistique.

Parette :

- La réserve foncière des deux côtés de la montée du Panorama : enjeu paysager.
- Grande poche en ZHCR : enjeu paysager, ampleur de la zone par rapport à la taille du village, et risques de « grignotages » successifs notamment.

Nothomb :

- La ZACC qui n'est pas encore mise en œuvre, site de versant à l'impact paysager important.
- La réserve foncière le long du chemin Wuesgaarden, relief important.
- La réserve foncière en arrière zone de la Voie des Néfliers.

Rodenhoff, Schadeck, Almeroth, Louchert et Luxeroth :

- Il n'y a pas d'enjeu important à mettre en évidence sur ces hameaux.

Remarquons qu'une étude du professeur Claude Feltz a été réalisée en 2007 : **Paysages du territoire communal d'Attert – Diagnostic et proposition d'options d'aménagement.**

Ce rapport est le résultat du travail mené par neuf étudiants lors du « Séminaire et exercice d'Aménagement du territoire » de 2007 sur la Commune d'Attert, dirigée par le Professeur Claude Feltz. Ce séminaire constituait un exercice académique de construction d'un diagnostic territorial pour en inférer la proposition d'options de développement et d'aménagement du territoire étudié. La thématique retenue en 2007, visait à réfléchir sur la nouvelle dimension que la Convention européenne du paysage conduisait à adopter sur la gestion des paysages. Dans les limites horaires du séminaire, le choix a été fait de centrer plus précisément le travail sur quatre sujets :

- l'analyse socio-économique de la commune,
- les zones agro-forestières du territoire communal,
- l'habitat et les villages de la commune,
- la mise en valeur des paysages de la vallée.

La première partie, en septembre 2007, constituait une semaine complète de terrain et de première ébauche d'un diagnostic et de propositions sur base de l'observation immédiate des lieux et des faits du territoire. La deuxième partie a consisté en une phase d'approfondissement et de maturation du diagnostic et des propositions par la confrontation des approches, la vérification des observations, la recherche d'éclairages complémentaires.

L'étude a abouti par une présentation publique du travail effectué par les étudiants.

La Commune d'Attert n'est pas munie d'un schéma de structure. Par contre, au vu de l'importance des îlots non encore bâtis sur le territoire communal, il serait sans doute utile d'étudier ces zones via des RUE ou des schémas directeurs afin d'avoir une planification préalable avant la mise en œuvre de ces poches foncières. Il est essentiel d'avoir une stratégie d'ensemble pour la gestion future de l'espace.

5.4 Le patrimoine bâti

5.4.1. *Le patrimoine monumental de Belgique*

Près de 273 bâtiments du territoire d'Attert sont repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, l'importance du patrimoine bâti ancien pour la commune ne doit certainement pas être réduite à cette liste qui est loin de reprendre tout le patrimoine remarquable d'Attert.

Pour résumer, on retrouve sur l'ensemble de la commune :

- 13 chapelles,
- 182 fermes,
- 10 églises paroissiales,
- 33 constructions (logis, ancienne maisons communales),
- 10 presbytères,
- 5 moulins,
- 5 lavoirs,
- 5 croix,
- 8 calvaires,
- 2 ponts.

Annexe n° 5.2 : *Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique - Commune d'Attert (avec photos récentes).*

5.4.2. *Les sites classés*

La Commune d'Attert compte 11 monuments et sites bâtis classés.

Annexe n° 5.3 : *Liste des biens classés sur la Commune d'Attert*

5.4.3 *Le petit patrimoine*

Le territoire d'Attert recèle bon nombre de témoignages de la vie sociale et religieuse d'antan : lavoirs, croix, calvaires et fontaines...

Les projets qui ont fait l'objet d'un dossier dans le cadre du Petit Patrimoine Populaire Wallon sont :

- la chapelle Müller à Lottert,
- le calvaire à Tattert,
- le calvaire à Tontelange.

5.5 Synthèse

Attert se situe sur le plan de secteur du Sud-Luxembourg. Celui-ci renseigne quelques caractéristiques :

- 1 zone d'habitat à Schadeck;
- 13 zones d'habitat à caractère rural;
- 2 ZACC dont 1 à Attert dispose d'un RUE,
- 2 zones d'activités économiques mixtes;
- 6 zones de services publics et d'équipements communautaires;
- 5 zones d'espaces verts;
- 2 zones d'extraction;
- 2 zones de loisirs;
- 1 zone de parc.

Toute la commune est reprise en R.G.B.S.R depuis 1991. Vingt ans après l'adoption du RGBSR, Attert est une des rares communes à avoir pu concrétiser de manière aussi démonstrative l'application d'une réglementation urbanistique sur son territoire.

La commune a pu bénéficier et bénéficie toujours d'aménagements importants grâce à l'opération de rénovation rurale suivie de d'une opération de développement rural.

Attert est une commune verte plus forestière que champêtre et qui a connu une augmentation de sa surface bâtie de près de 26,4 % entre 2000 et 2011. L'évolution très légèrement négative de la superficie résidentielle moyenne par habitant ne permet pas de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels à Attert. Deux projets de lotissements sont à mettre en évidence : le lotissement de Nothomb (dans le cadre du programme du logement et en partenariat avec les Habitations Sud Luxembourg) et le village énergie d'Heinstert.

Les entités rurales de la commune se caractérisent par des villages dont l'implantation, l'évolution et les formes de bâti répondent, globalement, à la logique de développement de l'habitat rural de Lorraine. Le volume des maisons traditionnelles est celui de la maison-bloc du pays d'Arion.

La Commune d'Attert est confrontée à la problématique de la transformation de fermes en appartements. Cela pose la question de la surexploitation de ces bâtiments et de leur densité non adaptée en milieu rural.

On distingue deux tendances de développement des villages qui sont le résultat de leur situation à proximité d'éléments majeurs structurant le territoire de la Commune d'Attert: un développement urbanistique rapide et extensif à proximité des axes routiers (N4 et N87), un développement plus lent et intégré à la structure villageoise dans les hameaux et villages où persiste la fonction agricole sur le reste du territoire.

Notons que Claude Feltz a réalisé une étude en 2007 qui pose un diagnostic et une proposition d'options d'aménagement pour le territoire communal d'Attert.

Notre analyse sur terrain par villages (cf. annexe 5.1) nous a permis de délimiter les zones foncières à enjeux importants sur la Commune d'Attert. Rappelons que la Commune d'Attert n'est pas munie d'un schéma de structure. Par contre, au vu de l'importance des îlots non encore bâtis sur le territoire communal, il serait sans doute utile d'étudier ces zones via des RUE ou des schémas directeurs afin d'avoir une planification préalable avant la mise en œuvre de ces poches foncières. Il est essentiel d'avoir une stratégie d'ensemble pour la gestion future de l'espace.

On a pu constater un patrimoine bâti fort important en nombre et en qualité, avec pas moins de 273 bâtiments repris à l'IPMB, 11 monuments et sites bâtis classés et un petit patrimoine social et religieux.

5.6 Glossaire

Annexe n° 5.4 : *Glossaire du chapitre 5 – Territoire et environnement bâti*

SOURCE DE DONNEES

-  « Architecture Rurale De Wallonie : Lorraine Belge », Ed. Pierre Mardaga Editeur
 -  Les fascicules RGBSR, édités par la Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne
 -  « Les Territoires Paysagers », Etude et Documents C.P.D.T. n°4, Ministère de la Région wallonne, Namur 2004
 -  « La planification et la réglementation communale en matière d'aménagement du territoire » Thibault Ceder - Mis en ligne en Mars 2008 sur www.uvcw.be
 -  Programme Communale de Développement Rural de la Commune d'Attert – 1998
 -  Relevés de terrain
 -  Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique
 -  Listing des sites classés
 -  IWEPS, Discussions Papers : « L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant : un indicateur de développement territorial durable ? », janvier 2010
-

CHAPITRE 6 – Données socio-économiques

6.1 La démographie

Remarques préliminaires :

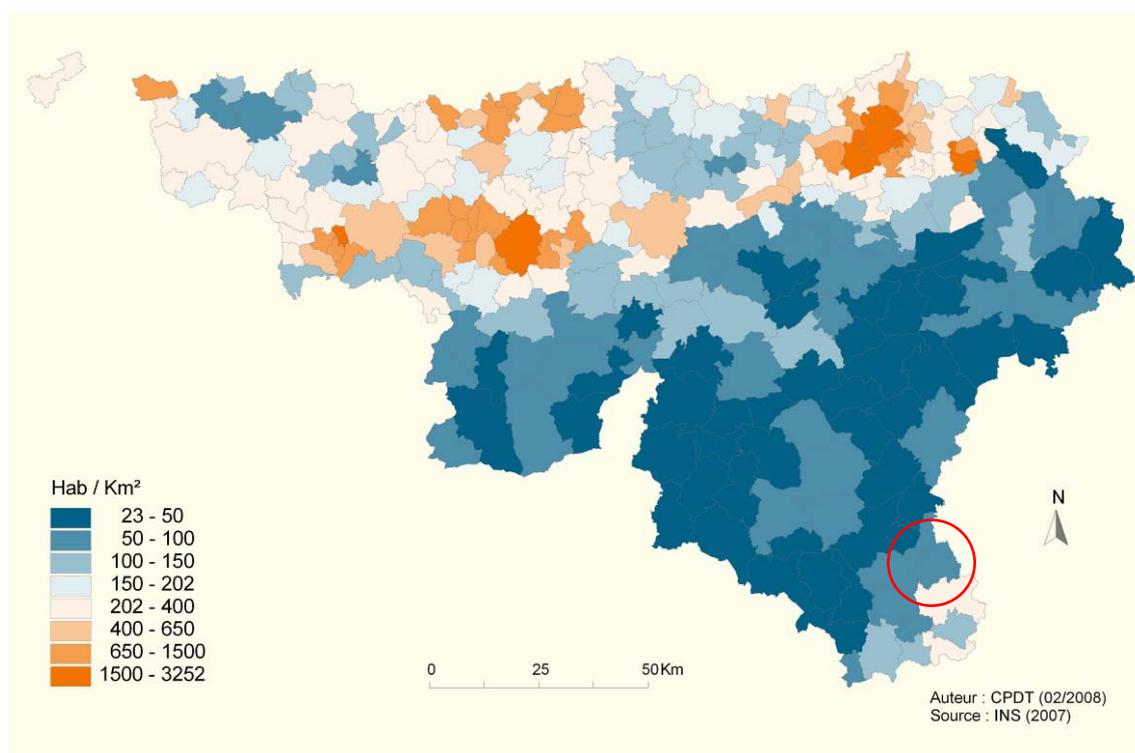
Les 10 communes composant la microrégion sont, en Belgique, Attert, Etalle, Habay, Messancy, Saint-Léger et, au Grand-duché du Luxembourg, Beckerich, Ell, Préizerdaul, Redange.

6.1.1 Densité de population

La Commune d'Attert comptait 5.122 habitants en 2011.

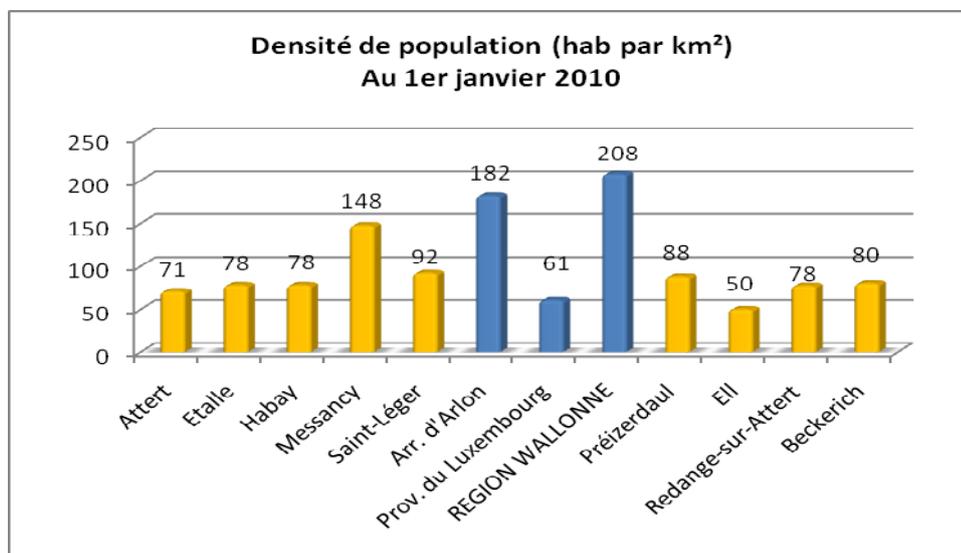
Avec une superficie de 70,9 km², elle présente une densité de population de \pm 71 habitants/km².

Attert présente une densité légèrement supérieure à celle de la Province du Luxembourg mais est classée parmi les plus faibles de l'Arrondissement d'Arlon.



Source : Etat du Territoire Wallon - CPDT

Mise à part la Commune de Ell (50 hab./km²), les autres communes reprises dans le graphique ci-après présentent des densités de population supérieures allant jusqu'à 148 hab./km² pour la Commune de Messancy.



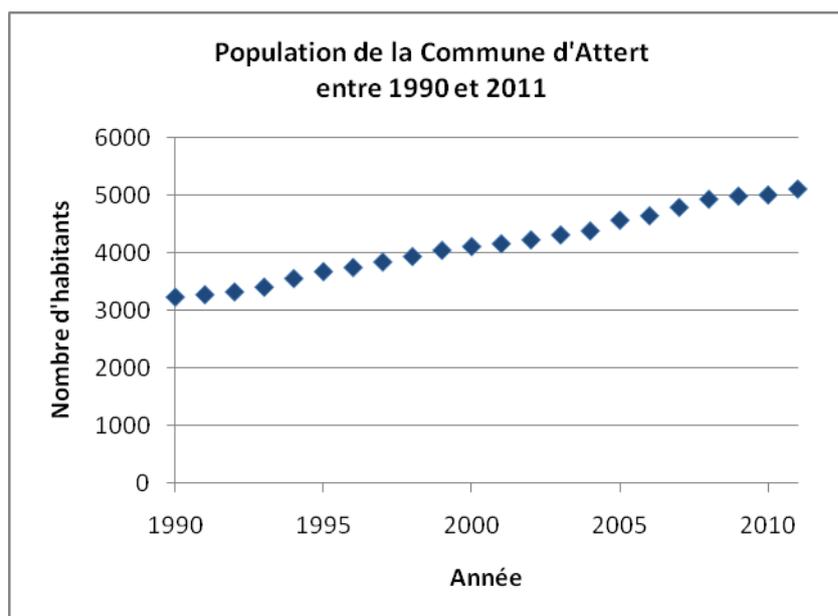
Source : S.P.F. économie et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

6.1.2 Evolution démographique

La population de la commune augmente de manière régulière : de 2.955 habitants en 1981 à 5.122 habitants en 2011, dont 2.546 hommes et 2.576 femmes. Cette commune rurale a donc connu une hausse de population de 73,33 % en l'espace de 30 ans, alors que la microrégion dans laquelle elle se trouve a vu, quant à elle, sa population augmenter de 47,11 %, passant de 25.456 en 1981 à 37.448 en 2011.

Population	Attert	Microrégion	Province du Luxembourg	Région wallonne
1981	2.955	25.456	221.926	3.229.001
1990	3.236	27.385	230.827	3.243.661
2000	4.118	32.407	246.820	3.339.516
2011	5.122	37.448	269.023	3.498.384
<i>Evolution sur 30 ans</i>	73,33%	47,11%	21,22%	8,34%

Source : S.P.F. économie et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)



Source : ECODATA, S.P.F. économie

Par rapport aux communes de la microrégion, on note qu'en 2011, Attert est, après Saint-Léger, la commune la moins peuplée des communes belges de la microrégion mais qu'elle est plus peuplée que les communes luxembourgeoises qui composent la microrégion.

Population des communes de la microrégion	1981	1990	2000	2011	Taux de variation 1981-2010
Attert	2.955	3.236	4.118	5.122	73,33%
Etalle	3.618	3.847	4.890	5.596	54,67%
Habay	5.734	6.145	6.968	8.218	43,32%
Messancy	5.890	6.308	6.902	7.838	33,07%
Saint-Léger	2.698	2.939	3.192	3.290	21,94%
Beckerich (L)	1.492	1.618	2.001	2.307	54,62%
Eil (L)	559	601	763	1.125	101,25%
Préizedaul (L)	809	879	1.292	1.398	72,81%
Redange (L)	1.701	1.812	2.281	2.554	50,15%

Source : S.P.F. économie et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

Grâce à ce tableau, on remarque que la Commune d'Attert possède un taux de variation entre 1981 et 2011 très élevé, eu égard aux autres communes de la microrégion. En effet, la population d'Attert augmente fortement sur ces 30 années, avec une augmentation moyenne annuelle de 2,33 % (soit un gain moyen de 72 habitants par année). Bien qu'elles connaissent également une croissance de leur population, aucune des autres communes ne connaît une croissance relative aussi importante mis à part Eil (101 %) et Préizedaul (73%).

De plus, le détail de ce tableau nous montre que cette forte augmentation est le fait d'une croissance particulièrement importante entre 1990 et 2011 (9,5 % pour 1981-1990 ; 27,3 % pour 1990-2000 et 24,4 % pour 2000-2011).

Cette évolution résulte de trois éléments :

- La proximité du Grand-duché du Luxembourg qui constitue un pôle économique régional dont la zone d'influence déborde largement du côté belge. En effet l'activité économique au Grand-duché attire de nombreux travailleurs et une population croissante, qui cherche à se loger dans un périmètre étendu et notamment dans les communes situées du côté belge de la frontière où les conditions de logements sont plus avantageuses.
- Des mouvements naturels et migratoires positifs (voir § 6.1.3 les mouvements démographiques).
- Une politique soutenue d'extension et d'aménagement des zones d'habitat tout en conservant le caractère rural et naturel.

6.1.3 Les mouvements démographiques

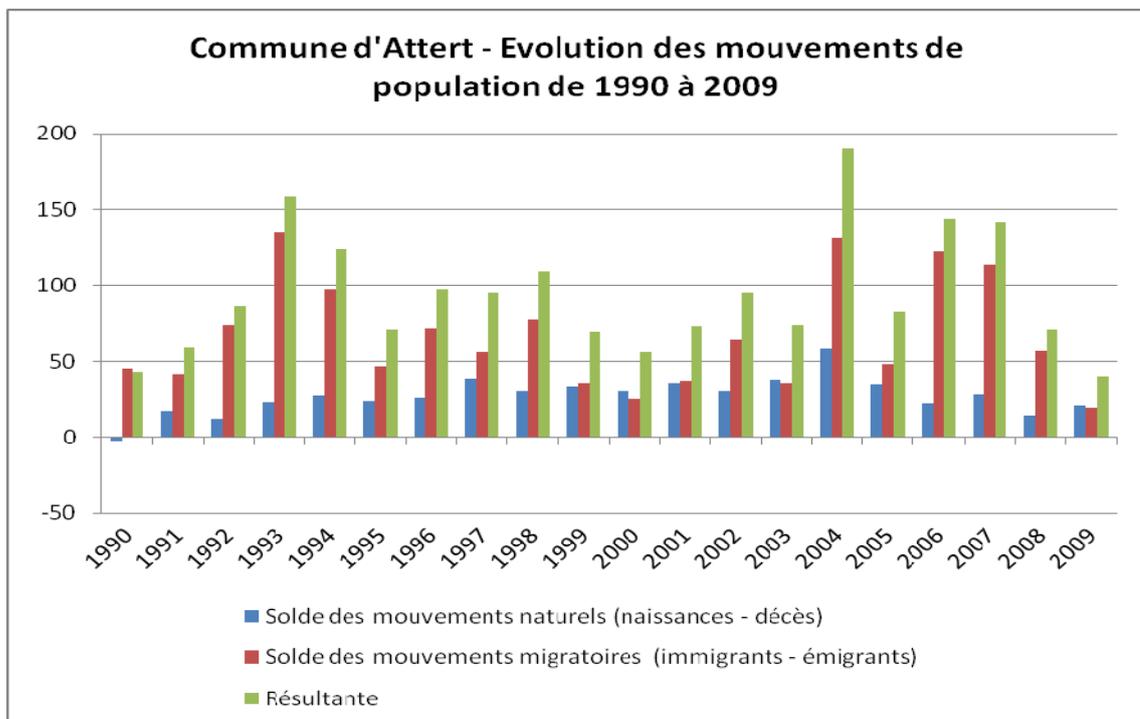
Les mouvements de population se décomposent en mouvements migratoires (immigrants et émigrants) et en mouvements naturels (naissances et décès). Le solde de chaque type de mouvement peut être positif ou négatif. La somme de ces deux soldes de mouvements donne le sens et l'intensité d'évolution de la population.

Un tableau reprenant l'évolution des mouvements de la population et les différentes composantes de ces mouvements est présenté ci-après (solde des mouvements naturels et des mouvements migratoires). Ce tableau ne reprend pas des taux d'évolution mais bien des chiffres bruts.

On constate que le solde des mouvements naturels de la population est toujours positif depuis 1991 jusqu'en 2009. Ce qui veut dire qu'à Attert, il y a plus de naissances que de décès.

On constate d'autre part que le solde des mouvements migratoires est fluctuant mais généralement supérieur en valeur absolue à celui des mouvements naturels : il y a donc plus de mouvements de migration que de mouvements naturels à Attert.

En conclusion, on constate que la croissance de la population à Attert résulte aussi bien d'une croissance de la composante naturelle que de la composante migratoire et que les mouvements migratoires sont le facteur le plus important de l'évolution de la commune.



6.1.4 Structure de la population

6.1.4.1 Composition de la population par âge

La structure de la population permet notamment de caractériser la dynamique démographique potentielle de la commune. L'analyse de la répartition par groupes d'âge nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs.

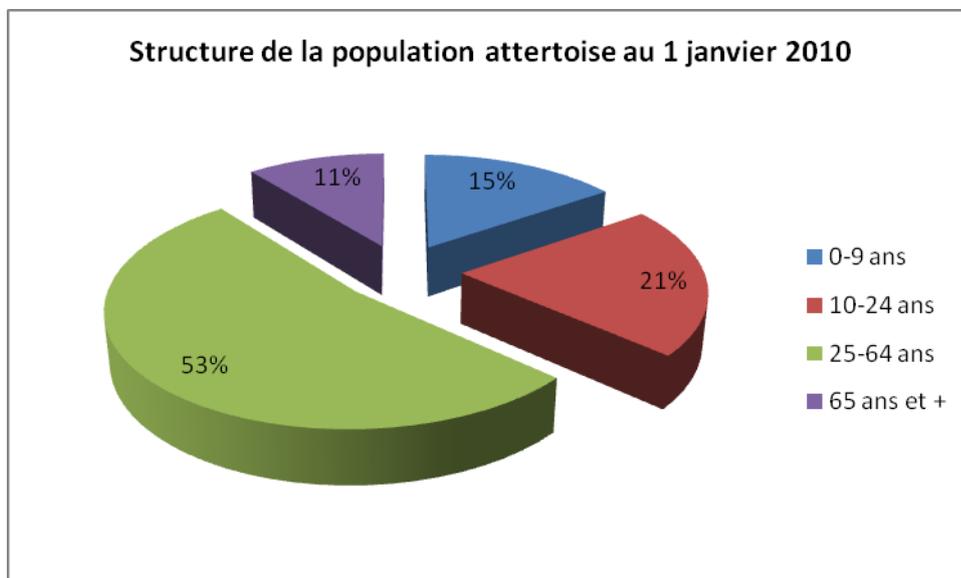
Cette division permet d'associer aux tranches d'âge des besoins et des activités spécifiques.

- Pour les enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles, activités et infrastructures adaptées.
- Pour les « jeunes » de 10 à 24 ans : enseignement (de base et supérieur), activités sportives et culturelles, clubs de jeunes.
- Pour les adultes de 25 à 64 ans : activités professionnelles, sportives, récréatives, culturelles...
- Pour les personnes plus âgées (plus de 65 ans) : aides spécifiques (assistance et santé), activités récréatives et culturelles...

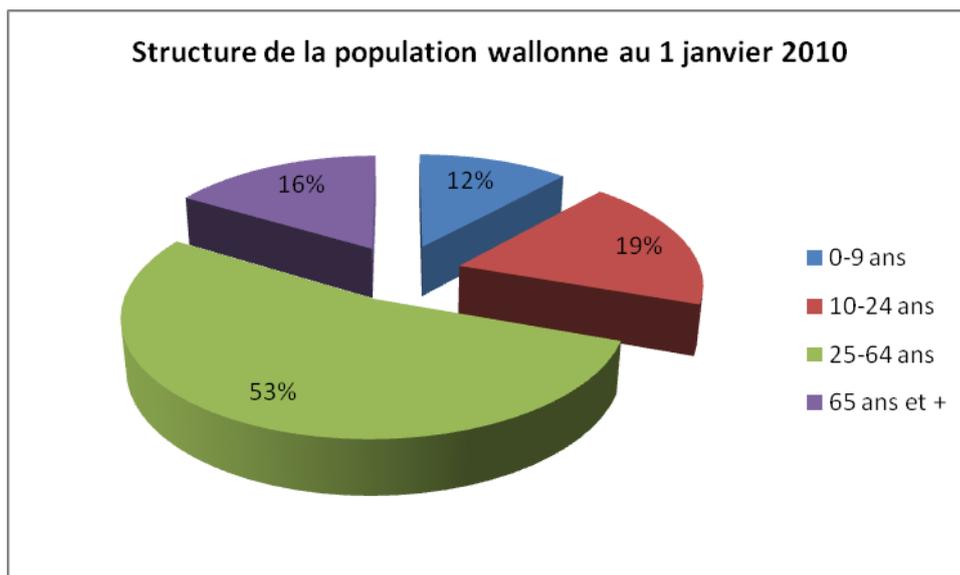
Le graphique ci-après présente la répartition de la population en fonction de ces classes d'âge.

On constate principalement que la proportion de la tranche la plus âgée de la population est relativement faible. On s'aperçoit également que plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans.

Par contre, la proportion des personnes actives (âgées entre 25 et 64 ans) est très importante puisque plus de 50 % de la population est dans ce cas. L'examen de chiffres plus précis concernant l'année 2010 montre l'importance légèrement plus grande de la tranche d'âge des 35-39 ans (dans l'absolu mais également par rapport à la moyenne wallonne).



Source : S.P.F. économie



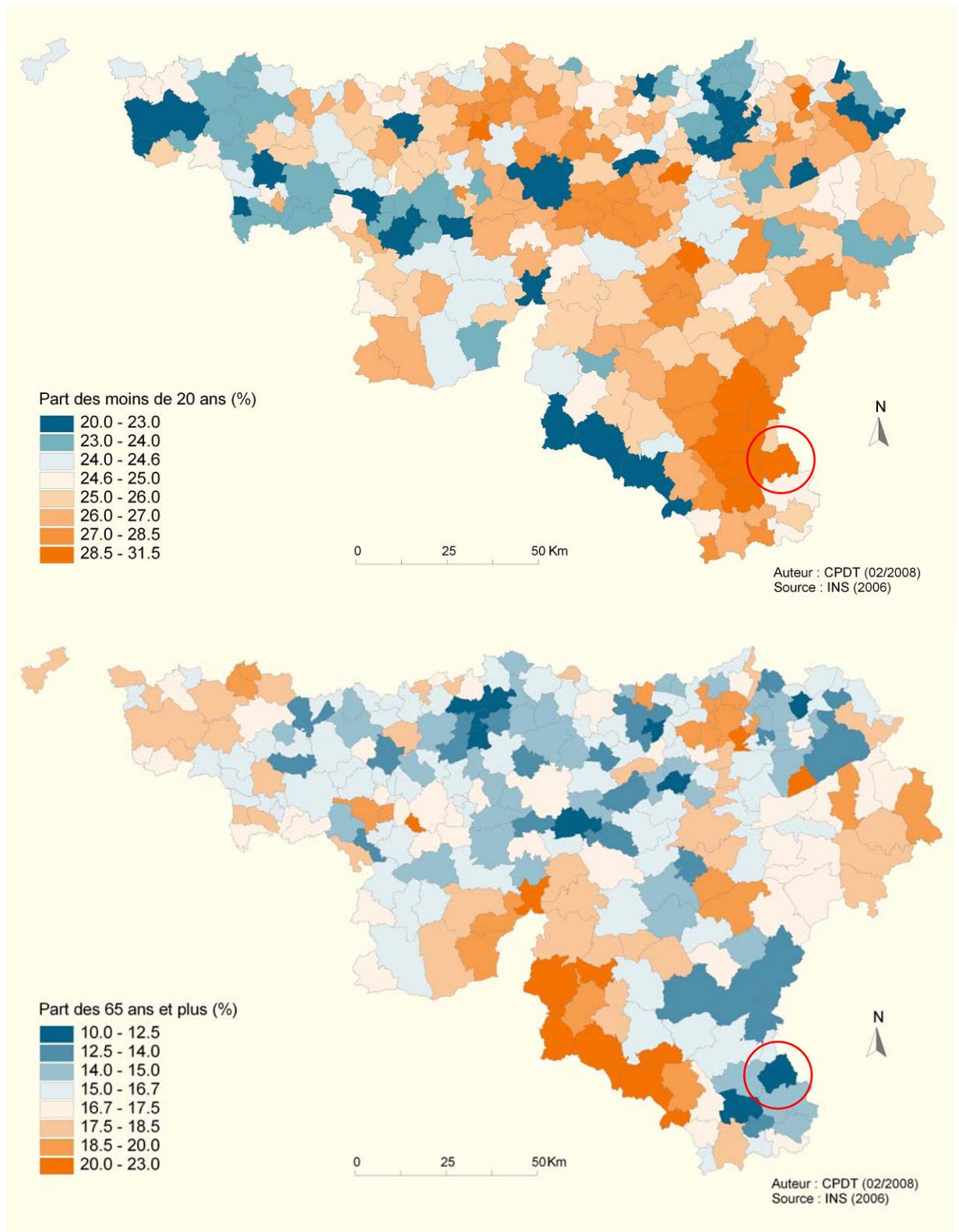
Source : S.P.F. économie

La structure de la population attertoise peut donc être définie comme étant jeune.

En effet, la population attertoise présente une part plus importante d'individus entre 0 et 9 ans par rapport à la population wallonne, et une part moins importante des 65 ans et plus. Les 10-24 ans sont légèrement plus présents dans la Commune d'Attert.

Par ailleurs, les deux cartes de structure d'âge établies par la CPDT, pour l'année 2006, présentées ci-après indiquent la proportion des moins de 20 ans et la proportion des plus de 60 ans pour l'entièreté de la Région wallonne.

On constate en ce qui concerne Attert et sa région que la proportion des moins de 20 ans est très importante au niveau de « l'arc limitrophe » des communes situées à la frontière avec le Grand-duché du Luxembourg et que la part des plus de 65 ans est particulièrement faible à Attert.



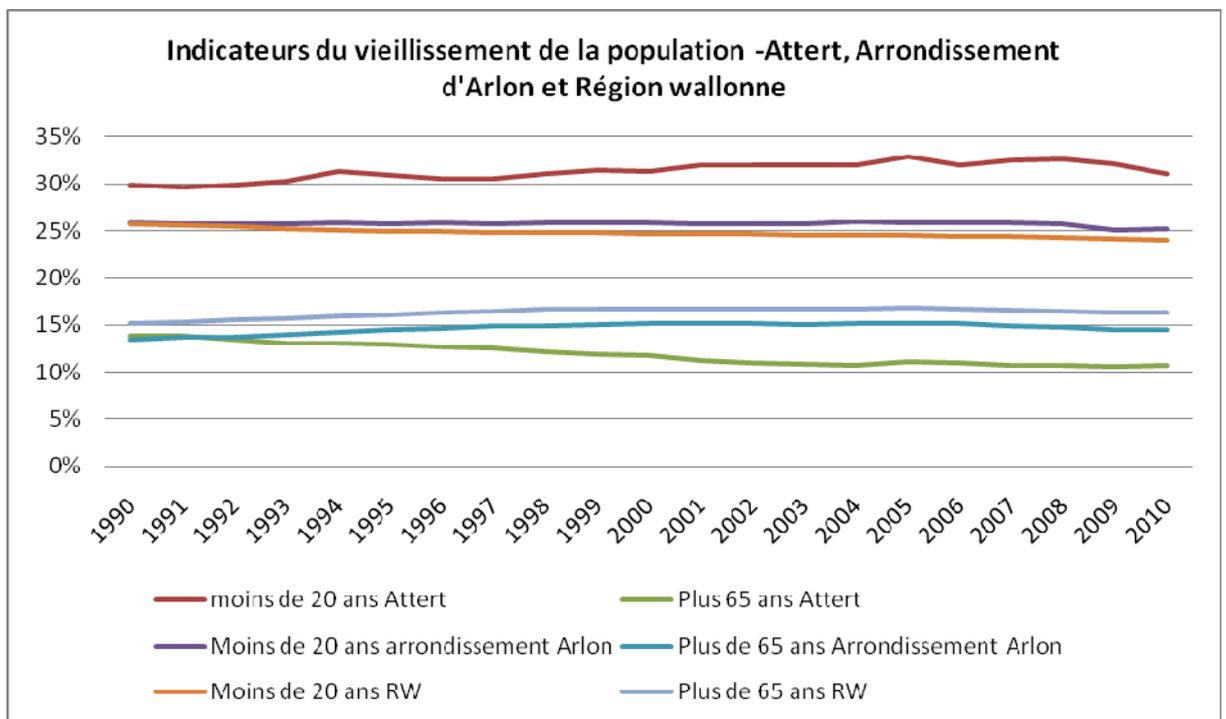
Source : Etat du Territoire wallon - CPDT

L'évolution des structures d'âges entre 1991 et 2010 concernant les moins de 20 ans et les plus de 65 ans nous indique qu'Attert présente un certain rajeunissement de sa population depuis 15 ans. D'une part, l'évolution des moins de 20 ans est fort importante, comme dans toute la partie Nord-est du pays. D'autre part, la population des plus de 65 ans régresse de l'ordre de 3%.

Ceci n'est pas le cas en Région wallonne et dans l'arrondissement d'Arlon, où la courbe de croissance des « moins de 20 ans » est stationnaire tandis que la courbe de croissance des « plus de 65 ans » progresse d'environ 2%.

Le graphique ci-contre indique que si la proportion des personnes de plus de 60 ans est relativement importante en 1991, son évolution est dégressive. Par contre, s'il y a relativement peu de jeunes de moins de 20 ans, leur proportion est en augmentation.

Attert présente donc, actuellement, une structure de population plus jeune que celle de l'arrondissement et de la Région wallonne. Cela est dû essentiellement à la venue de nouveaux arrivants durant ces dernières années. Jeunes couples, ils procréent peu à peu.



Source : S.P.F. économie

Il faudra tenir compte dans les prochaines décennies du fait que ces nouveaux arrivants vont vieillir peu à peu et que leurs enfants vont grandir et quitter les écoles fondamentales de la Commune. Tôt ou tard, la Commune d'Attert sera confrontée à un vieillissement de sa population. Cela aura des implications sur les services actuellement proposés (écoles...) et sur des services qu'il conviendra de renforcer voire de créer (logements pour personnes âgées...)

6.1.4.2. Composition de la population par village

Au 1^{er} janvier 2011, 1.350 personnes se concentrent sur l'ancienne entité d'Attert, soit près de 26 % de la population communale. Suivent ensuite les anciennes entités de Thiaumont (1.068 habitants soit 21 %), Nobressart (1.040 habitants soit 20 %), Tontelange (943 habitants soit 18 % et Nothomb (737 habitants soit 14 %).

Nombre d'habitants par entité (= ancienne commune)		1991	2001	2011
Entité de Attert	Attert	300	471	611
	Post	197	253	413
	Grendel	58	84	90
	Faascht	/	/	17
	Schockville	79	79	104
	Schadeck	104	176	114
	Luxeroth	/	/	1
Entité de Nobressart	Nobressart	415	442	481
	Heinstert	383	425	519
	Almeroth	/	/	17
	Louchert	/	/	23
Entité de Nothomb	Nothomb	374	469	558
	Parette	92	116	147
	Rodenhoff	19	13	32
Entité de Thiaumont	Thiaumont	196	233	284
	Tattert	86	175	181
	Lottert	197	260	367
	Lischert	166	184	236
Entité de Tontelange	Tontelange	282	313	384
	Metzert	333	512	559

Source : Administration communale d'Attert pour les chiffres 2011 et INS pour les recensements décennaux de 1991 et 2001.

Attert est l'entité qui s'est le plus développée entre 1991 et 2011 avec +83,0% (Attert : +103,6% ; Post : +109,6%, Grendel : +55,2%, Schockville : +31,6%, et Schadeck : +9,6%).

En réalité, aucun village n'a connu une décroissance importante.

En effet, certains villages se sont fortement développés tels Tattert (+110,5 %), Post (+109,6%), Attert (+103,6%) et Lottert (+86,3%). Cette augmentation est principalement due à la l'accessibilité de la N4 et de la N89 pour Post et Attert et, de manière générale, à une grande disponibilité en surfaces bâtissables qui a permis l'installation de nouveaux arrivants.

6.1.4.3 Composition de la population par nationalité

Au 1^{er} janvier 2010, 7,1 % de la population d'Attert est d'origine étrangère (contre 7,5 % pour les communes belges de la microrégion, 21,8 % pour les communes luxembourgeoises de la microrégion¹ et 10,5 % pour la Région wallonne). Cela représente 334 personnes.

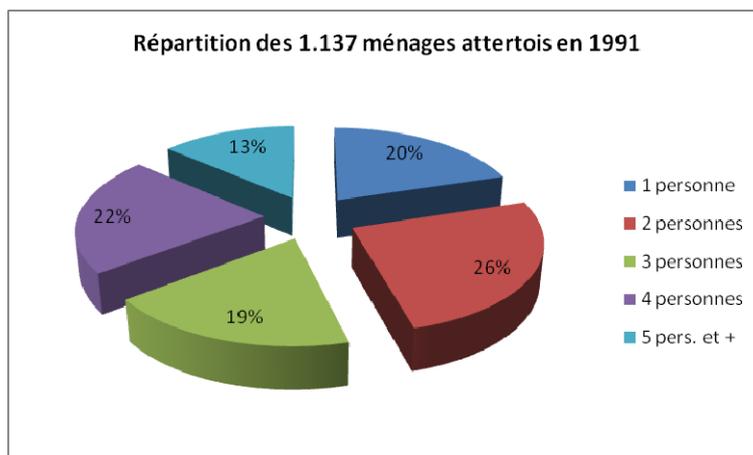
Les habitants de nationalité étrangère les plus représentés dans la commune sont les Français, au nombre de 135. Suivent ensuite les Luxembourgeois avec 80 représentants, les Italiens (28) et les Roumains (18).

6.1.4.4 Composition de la population par la taille de ménages

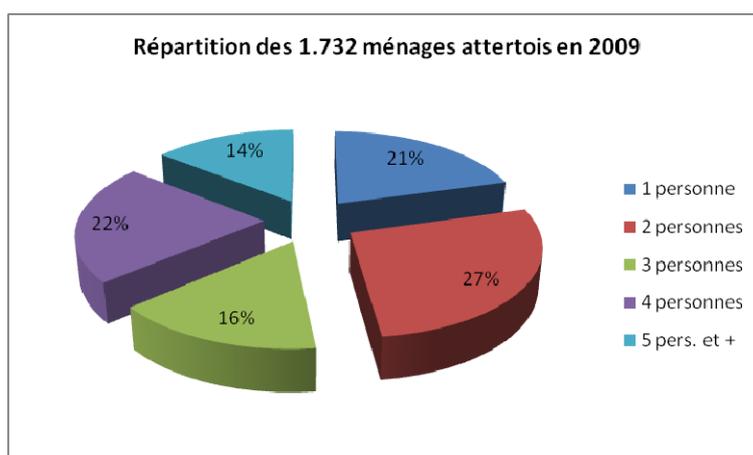
Au 1^{er} janvier 2009, la Commune d'Attert comptait 1.732 ménages.

Notons que sur une période de plus de près de 20 ans (1991-2009), la taille des ménages a évolué de la façon suivante :

- 1 personne : +0,4 %
- 2 personnes : +1,8 %
- 3 personnes : -3,1 %
- 4 personnes : +0,2 %
- 5 personnes et + : +0,7 %



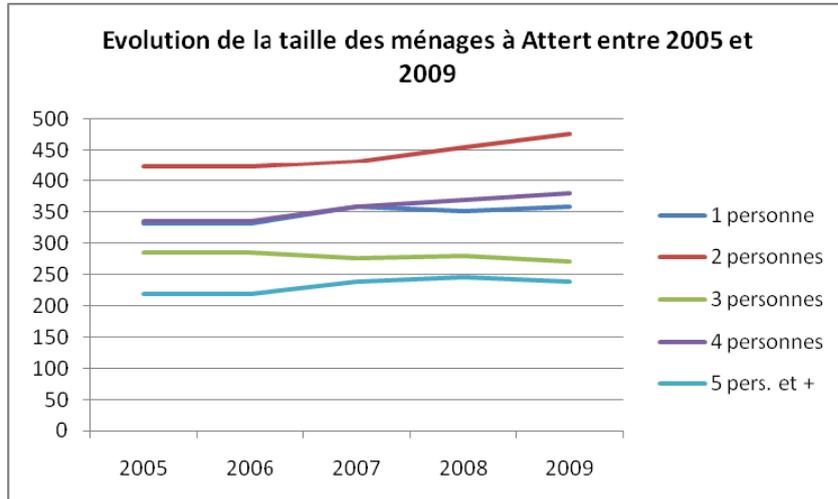
Source : S.P.F. économie



Source : S.P.F. économie

¹ En 2012, les dernières statistiques au niveau des communes luxembourgeoises proviennent de recensement décennal de 2001.

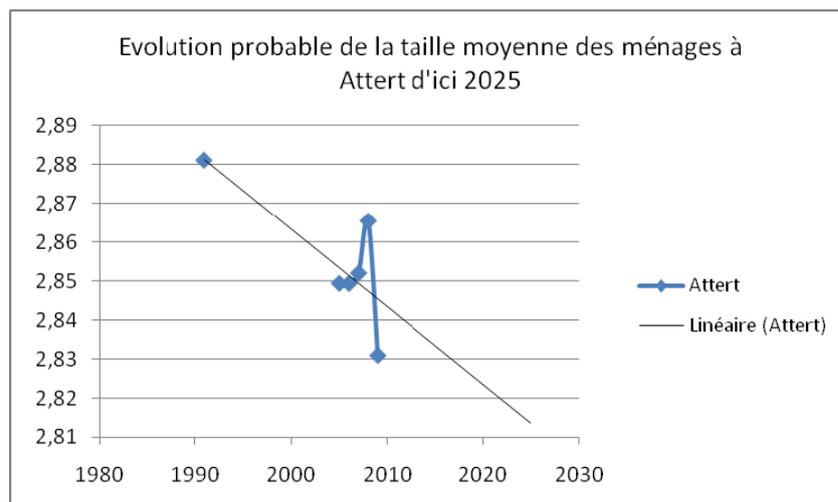
Si l'on prend les graphiques illustrant l'évolution de la taille des ménages entre 1991 et 2009, on comprend que globalement c'est essentiellement les ménages de 2 personnes qui ont augmenté. Le graphique ci-après confirme que les ménages de 2 personnes ont augmenté sensiblement en 5 ans mais l'on constate également une hausse des ménages de 4 personnes.



Source : S.P.F. économie

On peut conclure que l'augmentation du nombre absolu de ménages est essentiellement

- Le fruit de l'augmentation de la population.
- L'augmentation du nombre de petits ménages, elle-même issue des comportements sociologiques actuels : le divorce et la décohabitation, et dans une moindre mesure, le retardement de l'entrée des jeunes dans la vie active puis dans leur « mise en ménage ».
- Dans ce cadre sociologique, la taille des ménages diminue, passant d'une moyenne de 2,88 en 1991 à 2,83 en 2009.



Attert suit la tendance générale observée en Région wallonne. En supposant que la taille des ménages continue à baisser de manière aussi régulière, la taille des ménages pourrait atteindre 2,81 personnes/ménage à l'horizon 2025.

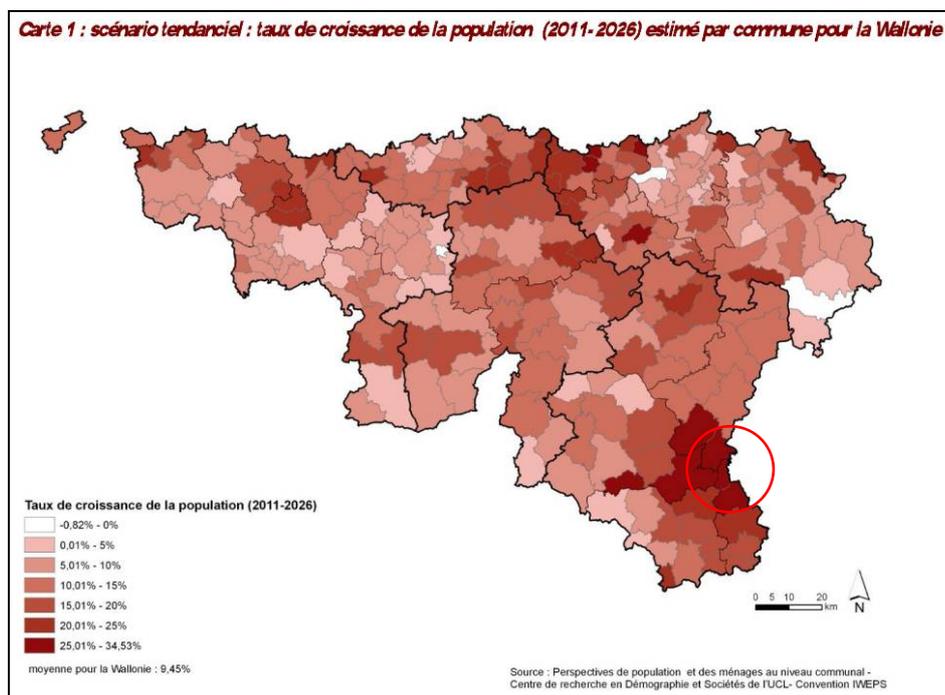
6.1.4.5 Prospectives

Nous avons vu que la population d'Attert est une population jeune, avec une croissance assez forte. La question est de savoir si, dans les prochaines années, l'afflux de nouveaux résidents continuera ou si la vague d'immigration touche à sa fin. Néanmoins, même dans le cas où il n'y aurait plus de nouveaux arrivants, la population continuerait de croître à cause de sa dynamique propre. Trois scénarii sont possibles :

- Un scénario de croissance démographique tendancielle : la composante migratoire continue d'être positive. On peut estimer entre 7.500 et 8.000 la population à l'horizon 2025.
- Un scénario médian, où l'arrivée de nouveaux habitants se tasse, mais où les naissances continuent d'être supérieures aux décès. Il y aurait environ 6.500 à 6.800 habitants en 2025.
- Un scénario à la baisse, où il y aurait progressivement un tassement des arrivées et des naissances. Ce scénario verrait environ 6.000 résidents pour 2025.

Parallèlement, nous présentons les résultats de « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », travail réalisé par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL à la demande de l'IWEPS.

Comme le montre la carte ci-après, la Commune d'Attert connaîtrait une croissance de sa population parmi les plus fortes de la Région wallonne (entre 25,01 et 34,53 %) soit une population comprise entre 6.402 et 6.863 habitants à l'horizon 2025.



Source : I.W.E.P.S.

La mise en relation de la taille des ménages et de la population permet d'évaluer un nombre de 2.360 ménages à l'horizon 2025 soit près de 630 ménages supplémentaires (Cf. 6.2 logement).

Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

6.1.5 Synthèse

Attert, avec 5.122 habitants au 1^{er} janvier 2011, est l'une des communes les moins peuplées de la microrégion. Elle a connu une forte croissance démographique (+ 73,3 % entre 1981 et 2011). On constate également une densité de population peu élevée (71 habitants / km²).

La Commune d'Attert possède un taux de variation de sa population entre 1981 et 2011 très élevé, eu égard aux autres communes de la microrégion. La population d'Attert augmente fortement sur ces 30 années, avec une augmentation moyenne annuelle de 2,3 % (soit un gain moyen de 72 habitants par année). Cette évolution résulte de trois éléments :

- La proximité du Grand-duché du Luxembourg qui constitue un pôle économique régional dont la zone d'influence déborde largement du côté belge. En effet l'activité économique au Grand-duché attire de nombreux travailleurs et une population croissante, qui cherche à se loger dans un périmètre étendu et notamment dans les communes situées du côté belge de la frontière où les conditions de logements sont plus avantageuses.
- L'augmentation des mouvements naturels et migratoires positifs. En effet, on constate que les soldes des mouvements naturels et migratoires de la population est toujours positif depuis 1991 jusqu'en 2009. La croissance de la population à Attert résulte aussi bien d'une croissance de la composante naturelle que de la composante migratoire et que les mouvements migratoires sont le facteur le plus important de l'évolution de la commune.
- Une politique soutenue d'extension et d'aménagement des zones d'habitat tout en conservant le caractère rural et naturel.

Quant à la structure de la population, on constate, en ce qui concerne Attert et sa région, que la proportion des moins de 20 ans est très importante au niveau de « l'arc limitrophe » des communes situées à la frontière avec le Grand Duché du Luxembourg et que la part des plus de 65 ans est particulièrement faible à Attert. La structure de la population attertoise peut être définie comme étant jeune.

Début 2011, la population se répartit dans les anciennes entités de la manière suivante :

- Attert avec 1.350 habitants soit 26 % de la population totale ;
- Thiaumont avec 1.068 habitants – 21 % ;
- Nobressart avec 1.040 habitants – 20 % ;
- Tontelange avec 943 habitants – 18 % ;
- Nothomb avec 737 habitants – 14 % ;

La commune compte 334 personnes d'origine étrangère en 2010, essentiellement des Français et des Luxembourgeois.

On comptabilise, en 2003, 1.732 ménages privés. Entre 1991 et 2009, on constate essentiellement une augmentation des petits ménages (de 1 ou 2 personnes). Quant à la taille moyenne des ménages, elle diminue, passant d'une moyenne de 2,88 en 1991 à 2,83 en 2009.

En terme de prospective, nous avons vu que la population d'Attert est une population jeune, avec une croissance assez forte due essentiellement à l'arrivée de nouveaux habitants. Les différents scénarii d'évolution de la population estiment que la population d'Attert en 2025 sera comprise entre 6.000 et 8.000 habitants si l'on conserve la croissance tendancielle actuelle.

Ces scénarii d'évolution permettent d'évaluer un nombre de 2.360 ménages à l'horizon 2025 soit près de 630 ménages supplémentaires. Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements, mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

6.1.6 Glossaire

Annexe n° 6.0 : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

6.2 Les indicateurs sociaux

Annexe n° 6.1 : Extrait de l'ouvrage « Votre Commune à la Loupe », édité par IDELux en 2009, concernant Attert.

6.2.1 La population active sur Attert

6.2.1.1. Population active

En 2012, les dernières statistiques au niveau des communes luxembourgeoises proviennent du recensement décennal de 2001.

Sur la population totale, la Commune d'Attert comptabilise, au 30 juin 2009, 3.284 personnes en âge de travailler (personnes entre 15 et 64 ans) et 2.236 actifs, ce qui signifie que 1.048 personnes qui sont en âge de travailler sont inactives, soit 32 %.

Sur les 2.236 personnes actives, 2.094 sont occupées, soit 93 %. La commune compte donc 142 personnes actives inoccupées (chômeurs DEI).

	Population en âge de travailler	Population active			
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	Taux de population active occupée
Au 30/06/2009					
Attert	3.284	2.094	142	2.236	94%
Etalle	3.667	2.392	191	2.584	93%
Habay	5.225	3.321	301	3.623	92%
Messancy	5.166	3.291	289	3.580	92%
Saint-Léger	2.176	1.356	131	1.487	91%
Recensement décennal 2001					
Beckerich	1.288	927	33	960	97%
Ell	512	464	11	475	98%
Préizerdaul	805	621	24	645	96%
Redange	1.398	1.050	43	1.093	96%

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS. et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

On constate qu'Attert a le pourcentage de population active occupée le plus élevé des communes belges de la microrégion. Pour les communes luxembourgeoises étudiées, on se rend compte que la part de la population active inoccupée est beaucoup plus faible qu'à Attert. On tend ainsi vers le plein emploi.

	Taux d'activité	Taux d'emploi
Au 30/06/2009		
Attert	68,1	63,8
Etalle	70,5	65,2
Habay	69,3	63,6
Messancy	69,3	63,7
Saint-Léger	68,3	62,3
Recensement décennal 2001		
<i>Beckerich</i>	<i>74,5</i>	<i>72,0</i>
<i>Ell</i>	<i>92,8</i>	<i>90,6</i>
<i>Préizerdaul</i>	<i>80,1</i>	<i>77,1</i>
<i>Redange</i>	<i>78,2</i>	<i>75,1</i>

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg).

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en 2009, Attert a un taux d'activité de 68,1 % et un taux d'emploi de 63,8 %. Le rapport entre les attertois effectivement présents sur le marché du travail (occupés et inoccupés) et la population en âge de travailler est donc bas (taux d'activité) et l'on constate une faible participation des actifs occupés, au sein de la population qui pourrait potentiellement travailler (taux d'emploi).

Ces constats sont similaires pour les communes belges étudiées. Par contre, les communes luxembourgeoises ont des taux bien supérieurs.

2009, 30 juin 15-24 ans	Population en âge de travailler	Population active			Taux d'emploi
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	
Attert	656	108	47	156	16,49
Etalle	755	170	58	228	22,51
Habay	1006	239	91	330	23,80
Messancy	931	221	77	298	23,80
Saint-Léger	419	116	44	161	27,81
Microrégion belge	3765	855	318	1173	22,71

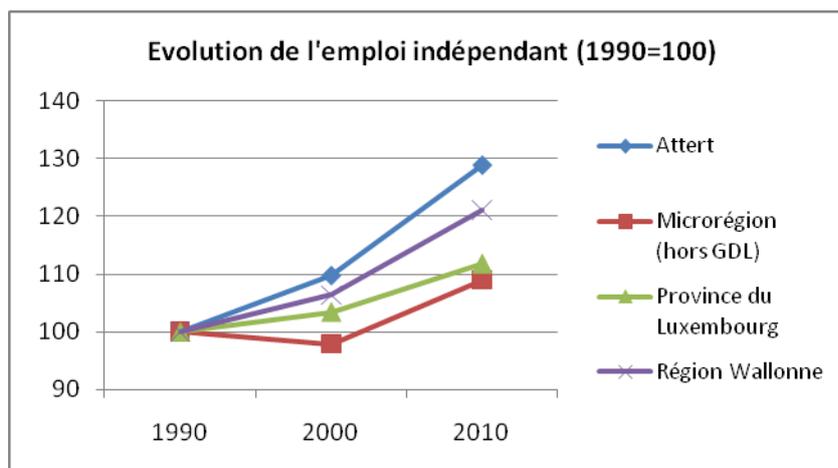
Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Par ailleurs, si on regarde la tranche d'âge 15-24 ans, on constate qu'il y a 156 jeunes actifs sur la Commune d'Attert, ce qui est faible par rapport aux autres communes belges de la microrégion. En plus de ces jeunes actifs, on compte 500 étudiants. Quant au taux d'emploi des jeunes attertois, il est moins important que celui de la microrégion belge.

6.2.1.2. Les indépendants

Il n'existe pas de détails statistiques des indépendants au niveau des communes luxembourgeoises. Les comparaisons sont faites avec la microrégion hors communes du Grand-duché de Luxembourg.

A Attert, on recense, en 2010, 304 indépendants toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), contre 259 en 2000, ce qui représente une augmentation de 17 % en dix ans. En 2010, les indépendants attertois représentent 1,13 % des indépendants de la Province de Luxembourg, qui en comptabilise 22.847. Ils représentent 18,8 % des indépendants de la microrégion.



Source : INASTI

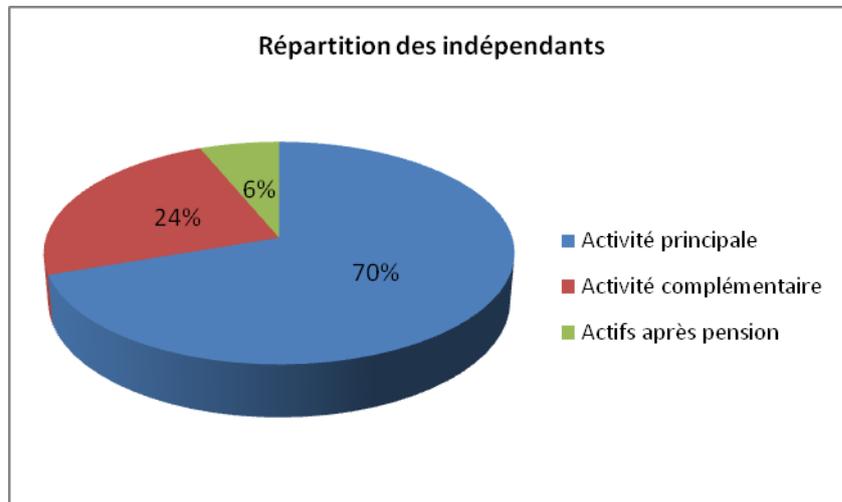
La Commune d'Attert, comme on le constate sur le graphique précédent, dépasse en 2010 la moyenne de la microrégion avec une courbe qui semble accentuer sa croissance depuis 2000. De plus, l'augmentation des indépendants d'Attert entre 1990 et 2010 a été plus marquée que celle de la microrégion, de la Province du Luxembourg et de la Région wallonne.

Indépendants au 30/12/2009	ATTERT		MICROREGION	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activité principale	212	70%	1.089	68%
Activité complémentaire	73	24%	390	24%
Actifs après pension	19	6%	133	8%
Total	304	100%	1.612	100%
Agriculture-sylviculture et pêche	78	26%	348	22%
Industrie-Artisanat	45	15%	342	21%
Commerces	73	24%	411	25%
Professions libérales	82	27%	353	22%
Services	26	8%	158	10%

Source : INASTI

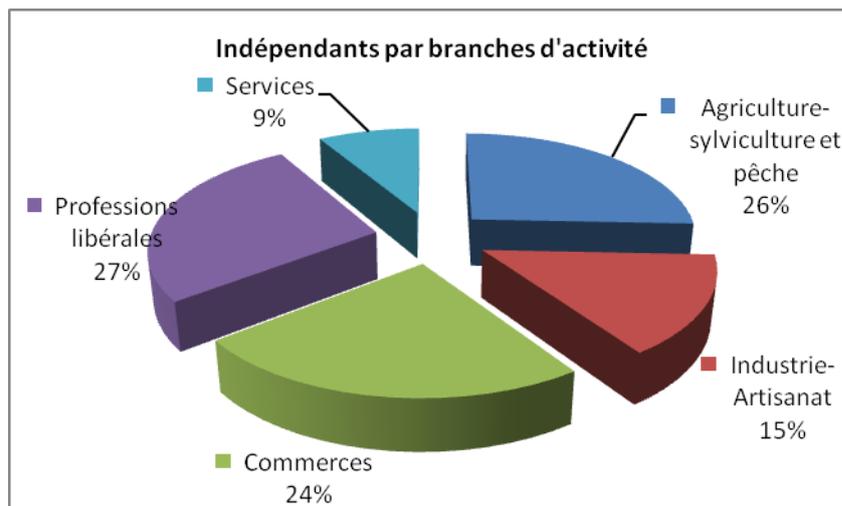
Parmi les 304 indépendants, 212, soit 70 %, le sont en activité principale, 73, soit 24 %, en activité complémentaire et 19, soit les 6 % restant, sont des actifs après l'âge de la pension. Cette répartition est similaire pour l'ensemble de la microrégion.

Sur les 304 indépendants, on compte 120 femmes, soit 39 % du total. Le pourcentage d'indépendants sur l'emploi total est d'environ 15 % en 2010.



Source : INASTI

Les secteurs les mieux représentés par les indépendants d'Attert sont, en 2010, d'abord les professions libérales (27 %), puis le secteur agricole (26 %, dont 95 % de cultivateurs et 5 % par les autres types d'activités), viennent ensuite les commerces (24 %), les personnes travaillant dans l'artisanat (15 %) et enfin les indépendants travaillant dans les services (9 %). Notons cependant que les parts du secteur agricole et les professions libérales sont légèrement plus importantes que la moyenne de la microrégion et que celle de l'artisanat est proportionnellement moins importante.



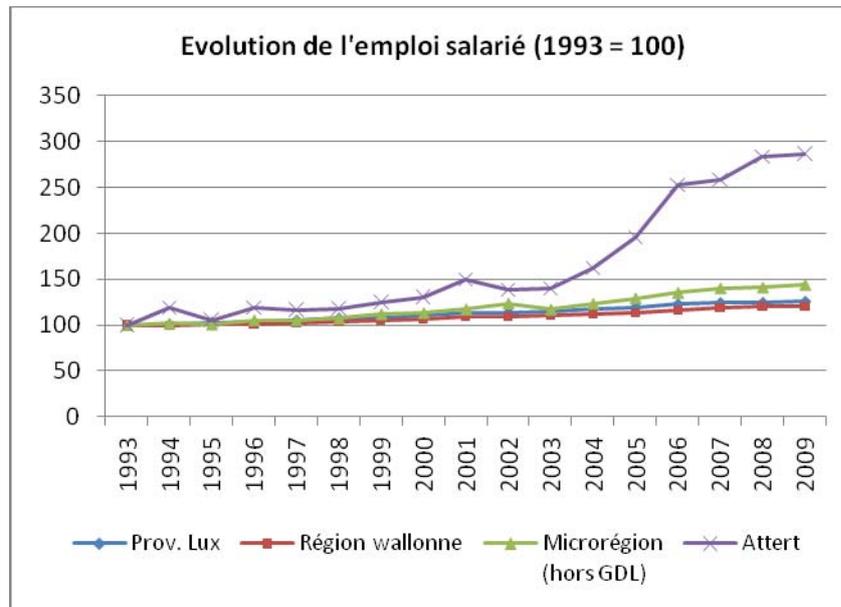
Source : INASTI

A Attert, les indépendants sont pour la plupart de petits indépendants (boucherie, pharmacie, restaurant...)

6.2.1.3. Les salariés

Il n'existe pas de détails statistiques des salariés au niveau des communes luxembourgeoises. Les comparaisons sont faites avec la microrégion hors communes du Grand-duché de Luxembourg.

En 2009 (4ème trimestre), le nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS est de 459 ; les salariés représentent donc près de deux tiers des emplois de la commune. Lorsque l'on compare la courbe de l'emploi salarié de la commune, il apparaît qu'entre 1993 et 2009 le nombre d'emploi progresse de façon continue dans la Commune d'Attert mais à un rythme particulièrement plus soutenu que celui de la Province du Luxembourg, de la Région wallonne et de la microrégion.



Source : ONSS

Le détail des statistiques nous montre que la forte croissance constatée à partir de 2003 résulte essentiellement d'une croissance dans les secteurs de l'enseignement fondamental et dans la sélection et fourniture de personnel accompagnée par le développement des activités de soins résidentiels du home « Résidence des Ardennes ».

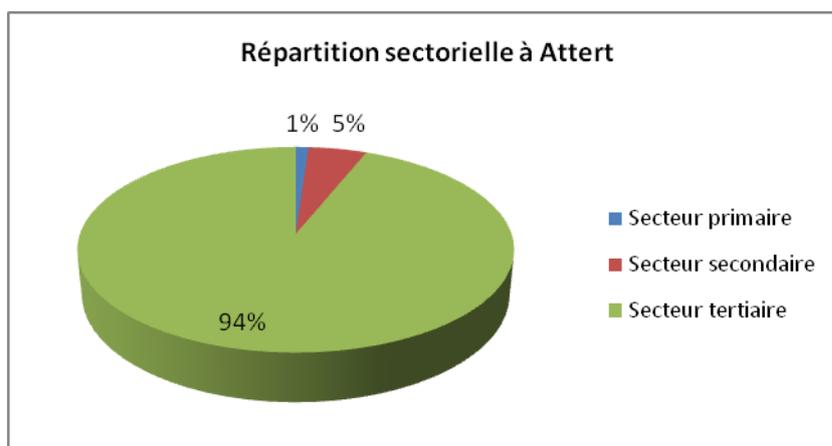
De ces 459 travailleurs assujettis à l'ONSS, 266, soit 58 %, sont engagés dans le secteur privé, et 193, soit 42 %, dans le secteur public.

Travailleurs assujettis à l'ONSS au 4 T 2009 Attert	Nombre d'emplois		Pourcentage		Nombre d'établissements	
Secteur primaire		5		1%		2
Culture et élevage	3		60%		1	
Extraction	2		40%		1	
Secteur secondaire		23		5%		17
Fabrication de meubles	1		4%		1	
Promotion immobilière	1		4%		1	
Construction	19		83%		14	
Collecte des déchets	2		9%		1	
Secteur tertiaire marchand		38		8%		15
Activités de poste	4		11%		1	
Services automobiles	4		11%		1	
Commerce de gros	2		5%		2	
Commerce de détail	14		37%		5	
Transports	3		8%		1	
Hébergement	1		3%		1	
Restauration	4		11%		1	
Société de holding	2		5%		1	
Services informatiques	1		3%		1	
Activités de services personnels	3		8%		1	
Secteur tertiaire non marchand		393		86%		23
Administration publique	101		26%		2	
Enseignement	86		22%		4	
Action sociale	108		27%		3	
organisations économiques, patronales et professionnelles	12		3%		3	
organisations associatives	35		9%		10	
Activité de soins résidentiels	51		13%		1	
TOTAL	459	459		100%	57	57

Source : ONSS.

A Saint-Léger, autre commune de la microrégion, on compte, la même année, 230 travailleurs soumis à l'ONSS, contre, rappelons-le, 459 à Attert. Il s'agit des deux communes comptant le moins de salariés de la microrégion.

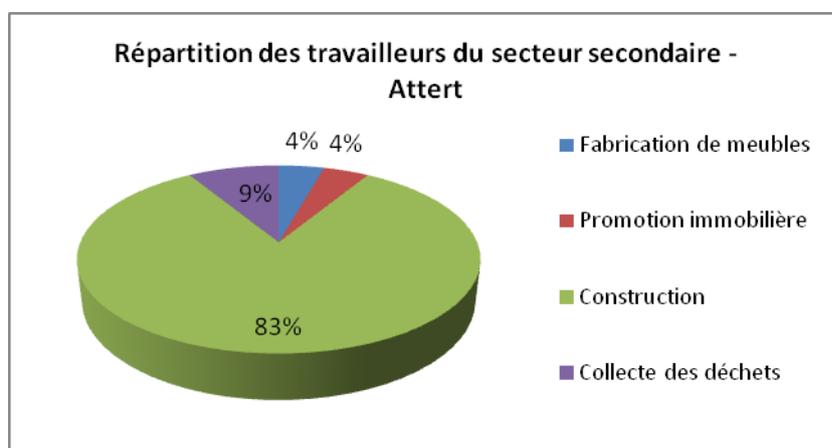
Si on s'attarde aux secteurs d'activités (privé et public confondus), 5 salariés, soit 1 % du total, sont employés dans le secteur primaire, 23 (soit 5 % du total) dans le secteur secondaire et 431 (soit 94 % du total) dans le secteur tertiaire (dont 38 pour le marchand et 393 pour le non marchand).



Source : ONSS.

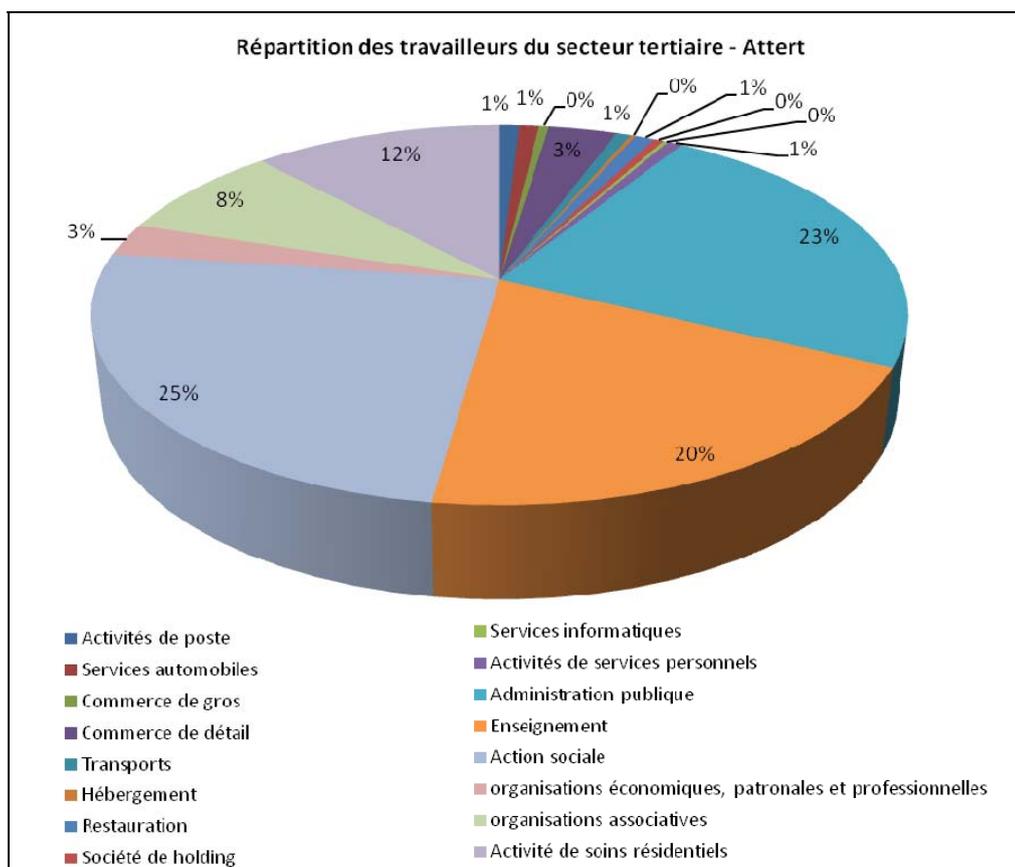
Sur les 5 travailleurs du secteur primaire, 3 sont employés dans le secteur agricole et 2 dans le secteur de l'extraction.

Les 23 travailleurs du secteur secondaire se répartissent principalement dans quatre domaines : la construction avec 19 personnes (soit 83 % du secteur secondaire), la collecte des déchets avec 2 personnes (soit 9 %), la fabrication de meubles et la promotion immobilière avec respectivement 1 travailleur.



Source : ONSS.

Le secteur tertiaire, qui représente 94 % des travailleurs attertois, se découpe en grandes catégories : l'action sociale (108 salariés), l'administration publique (101), l'enseignement (86), les activités de soins résidentiels (51), les organisations associatives (35), la construction (19) et le commerce de détail (14).



Source : ONSS.

6.2.1.4. Le taux d'emploi local

Evolution du taux d'emploi local dans la microrégion		
	2000	2009
ATTERT	18,31%	23,24%
ETALLE	37,84%	42,27%
HABAY	34,21%	33,19%
MESSANCY	46,35%	43,66%
SAINT-LEGER	21,38%	17,69%

Source : ONSS – INASTI

Le taux d'emploi local est calculé en rapportant les assujettis à l'ONSS et à l'INASTI présents sur le territoire communal au total des habitants de la commune qui sont en âge de travailler (15-64 ans).

En clair et pour Attert, cela signifie que 23 % des habitants d'Attert en âge de travailler peuvent trouver un emploi sur le territoire communal. Cet indice est tout à fait théorique :

1. Tous les emplois disponibles à Attert ne sont évidemment pas occupés par des Attertois.
2. L'emploi indépendant est parfois hors commune. Il s'agit donc d'une estimation plutôt grossière.

Quoi qu'il en soit, nous constatons un réel manque d'emploi sur le territoire communal ce qui oblige les Attertois en âge de travailler :

- soit à aller travailler ailleurs,
- soit à rester au foyer,
- soit à s'inscrire au chômage.

Cet indicateur est très intéressant pour établir une comparaison avec les communes proches. Nous constatons que le taux d'emploi local est relativement bas à Attert, en comparaison avec les communes de la microrégion. Notons également que la tendance générale de ce taux est plutôt à la croissance.

Le dynamisme économique d'Attert est faible. La commune a essentiellement une vocation de village-dortoir pour les nombreux habitants travaillant au Grand-duché du Luxembourg.

Attert n'a pas vocation de devenir un pôle économique de première importance. Au contraire de Martelange, elle ne peut pas prétendre à un statut de noyau relais au sein d'un territoire rural qui dépasse les limites communales.

6.2.1.5. L'emploi frontalier

L'impact de l'économie grand-ducale sur la Commune d'Attert reste important puisqu'en 2010, près de 54,7 % de sa population active y travaille quotidiennement. La commune étant frontalière, Attert profite de sa localisation, ce qui explique que plus d'un actif sur deux passe quotidiennement la frontière.

	Travailleurs frontaliers	Pourcentage de la population active
2007	1.112	54,2 %
2008	1.161	55,5 %
2009	1.174	56,1 %
2010	1.192	54,7 %

Source : EURES Luxembourg

Le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté de 7,1 % entre 2007 et 2010.

6.2.2 Accessibilité aux pôles

Les données suivantes sont issues l'Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne ».

6.2.2.1 Distance aux pôles

La distance aux pôles est la distance-temps séparant une commune de son pôle d'influence. La CPDT dans son atlas "Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie" définit que Attert se trouve dans la zone d'influence du pôle d'Arlon. Ainsi, en 2007 :

Distance temps au pôle d'influence (minutes)	9
--	---

Source CAPRU

6.2.2.2 Distance aux services

La distance aux services reprend la distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1.500m², la distance temps à une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, la distance temps à un hôpital général et la distance temps à une école d'enseignement secondaire.

Pour Attert, en 2009

Distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1500m ² (minutes)	10
Distance temps à une gare générant des flux de plus de 1170 voyageurs (minutes)	10
Distance temps à un hôpital général (minutes)	10
Distance temps à une école d'enseignement secondaire (minutes)	10

Source CAPRU

L'ensemble de ces données ont permis de classer la Commune d'Attert parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

6.2.3 Le développement économique

6.2.3.1 Contexte

Au niveau du commerce, Attert a une configuration géographique et sociologique particulière : entre Martelange et Arlon, tout près de Redange et d'Habay. Les habitants travaillant au Grand-duché du Luxembourg font leurs courses sur leur lieu de travail ou sur la route du retour.

Bien qu'il existe une réelle volonté d'attirer des petits commerces, on constate que la situation n'est pas évidente à l'image de « La Grange », restaurant avec petite épicerie qui a fermé peu de temps après son ouverture.

Un projet d'implantation d'un magasin Delhaize est en cours d'étude.

Quant aux commerces ambulants, il ne subsiste que le système des paniers bio dans un dépôt à Lottert. Une boucherie fait encore des tournées en fonction des commandes. Un boulanger a tenté l'opération sur Heinstert mais ça n'a pas fonctionné. A Lottert, un groupe d'animation fait boulangerie tous les dimanches matin.

Le développement économique du val d'Attert n'est pas chose aisée. En effet, il est compliqué pour une entreprise désireuse de s'installer de trouver un terrain ou un local. L'aide apportée au cas par cas par l'administration communale est donc essentielle (ex : la commune s'est engagée à construire les voiries d'accès du home, elle loue l'ancienne école de Lischert à la crèche « Les p'tits Nicolas »...).

Quand aux possibilités de développement des zones d'activité économique, elles sont réduites avec une zone partiellement occupée au pied de la Côte Rouge à Tontelange et une seconde inoccupée à Parette.

La Commune d'Attert s'oriente donc vers l'implantation de halls relais à taille raisonnable si des entrepreneurs étaient intéressés par une installation sur le territoire communal.

6.2.3.2 Les entreprises

Annexe n° 6.2 : Liste des indépendants et sociétés de la commune.

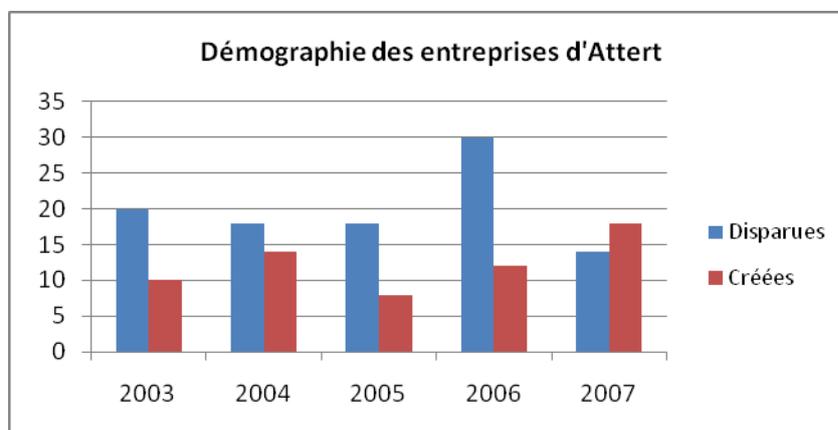
Le nombre d'entreprises

En 2007, le nombre d'entreprises recensées à Attert s'élève à 188.

Démographie des entreprises						
Années	Attert			Microrégion		
	Actives	Disparues	Créées	Actives	Disparues	Créées
2003	200	20	10	1.454	105	106
2004	197	18	14	1.485	109	112
2005	189	18	8	1.488	111	103
2006	181	30	12	1.470	128	185
2007	188	14	18	1.495	172	130

Source : S.P.F. économie et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

Entre 2003 et 2007, le nombre d'entreprises actives est passé de 200 à 188, Attert a donc connu une baisse de 6,00 %. Par ailleurs, en 2007, on note 18 créations d'entreprises pour 14 disparues, ce qui donne un taux net de création d'entreprises de +4. Comme on peut le constater sur le graphique suivant, entre 2003 et 2007, le taux net de création d'entreprises sur la Commune d'Attert est, chaque année négatif, mis à part en 2007.



Source : S.P.F. économie et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

Les entreprises de la Commune d'Attert représentent 12,58 % du total des entreprises de la microrégion en 2007. Toutes des communes de la microrégion, mis à part Attert, Habay et Redange, ont augmenté leur nombre d'entreprises entre 2003 et 2007.

Entreprises actives	2003	2007	Variation
Attert	200	188	-6,00%
Etalle	311	313	0,64%
Habay	324	307	-5,25%
Messancy	271	287	5,90%
Saint-Léger	117	118	0,85%
Beckerich	75	108	44,00%
Eil	21	34	61,90%
Préizerdaul	27	33	22,22%
Redange	108	107	-0,93%
Microrégion	1.454	1.495	2,82%

Source : S.P.F. économie

Les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois sur la commune sont : le home « Résidence des Ardennes » à Attert, « Pro Linguis » à Thiaumont et l'Administration communale (et ses écoles).

Les faillites

	Faillites Attert
2002	1
2004	1
2008	2
2009	1
2010	1

Source : S.P.F. économie

Entre 2002 et 2010, le nombre de faillites à Attert reste stable d'année en année avec, une moyenne de 1 faillite entre 2002 et 2010.

6.2.3.3 Le parc d'activités économiques

Il n'y a pas de parc d'activité économique sur le territoire Attertois. Les deux parcs d'activités économiques les plus proches sont le PAE d'Arlon Centre et le PAE de Schoppach, situés à Arlon.

6.2.3.4 L'intercommunale de développement

Idelux est un groupe qui est constitué de trois intercommunales, à savoir :

- Idelux, l'intercommunale pour le développement économique du Luxembourg belge ;
- AIVE, l'association intercommunale pour la valorisation de l'eau ;
- Idelux Finances pour le financement de l'immobilier d'entreprises.

Elle bénéficie d'un réseau de partenaires – publics et privés – sur l'ensemble de son territoire.

Pour Attert, elle gère principalement la gestion des eaux usées et le parc à conteneurs.

L'intercommunale est également chargée :

- d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'ancienne église Saint-Etienne d'Attert ;
- d'auteur de projet pour la construction d'un hall omnisports.

6.2.4 Le chômage

6.2.4.1. Le nombre de demandeurs d'emploi

En janvier 2011, on recensait 129 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune d'Attert. En 2007, ils étaient 122 et en 2009, 137. Ces chiffres marquent une croissance de 0,37 % entre 2007 et 2011, croissance variable puisque l'on constate une forte chute entre 2007 et 2008 suivie d'une forte hausse entre 2009 et 2010. En 2011, ces 129 demandeurs d'emploi se répartissent en 42 % d'hommes et 58 % de femmes.

Demandeurs d'emploi inoccupés	janvier 2007	janvier 2008	janvier 2009	janvier 2010	janvier 2011
Attert	122	124	137	143	129

Source : Le Forem et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

En janvier 2010, la microrégion comptabilise quant à elle 1.197 demandeurs d'emploi, pour 1.091 en 2007, ce qui marque une hausse de 9,72 %. La Commune d'Attert représente donc, en 2010, 11,9 % des demandeurs d'emploi de la microrégion belge.

Lorsque l'on compare Attert avec les communes de la microrégion, on constate qu'au niveau des demandeurs d'emploi, elle en compte un nombre relativement faible. En matière de variation entre janvier 2007 et janvier 2010, Attert, comme presque toutes les autres communes a une variation positive. La crise économique mondiale commence à se faire sentir. Néanmoins, on constate qu'avec 5,74 % d'augmentation, la Commune d'Attert connaît l'une des croissances les plus importantes de la microrégion.

On constate également une évolution importante du chômage dans les communes luxembourgeoises, constat à nuancer vu le faible nombre de demandeurs d'emploi dans ces communes.

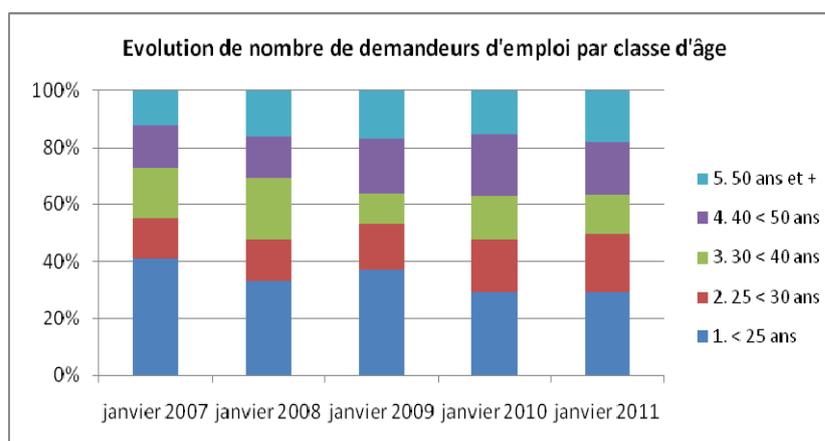
Demandeurs d'emploi inoccupés	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	Variation 2007-2011
Attert	122	124	137	143	129	5,74%
Étalle	179	171	169	191	196	9,50%
Habay	288	275	283	305	293	1,74%
Messancy	299	256	274	302	293	-2,01%
Saint-Léger	128	126	127	143	124	-3,13%
						Variation 2007-2010
Beckerich	26	37	33	36	/	38,46%
Ell	7	11	11	10	/	42,86%
Préizerdaul	18	18	24	28	/	55,56%
Redange	24	34	43	39	/	62,50%
Microrégion	1.091	1.052	1.101	1.197	/	9,72%

Source : Le Forem et STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)

janvier 2011	Demandeurs d'emploi inoccupés				
	< 25 ans	25 à 30	30 à 40	40 à 50	50 +
Attert	38	26	18	24	23
	29,46%	20,16%	13,95%	18,60%	17,83%
Microrégion (Hors GDL)	290	182	208	182	173
	28,02%	17,58%	20,10%	17,58%	16,71%

Source : Le Forem

En janvier 2011, sur les 129 demandeurs d'emploi inoccupés, 29 % avaient moins de 25 ans et 36 % plus de 40 ans. Cette situation est plus marquée qu'en microrégion (hors GDL) puisque parmi les demandeurs d'emploi inoccupés 28 % avaient moins de 25 ans et 34 % plus de 40.

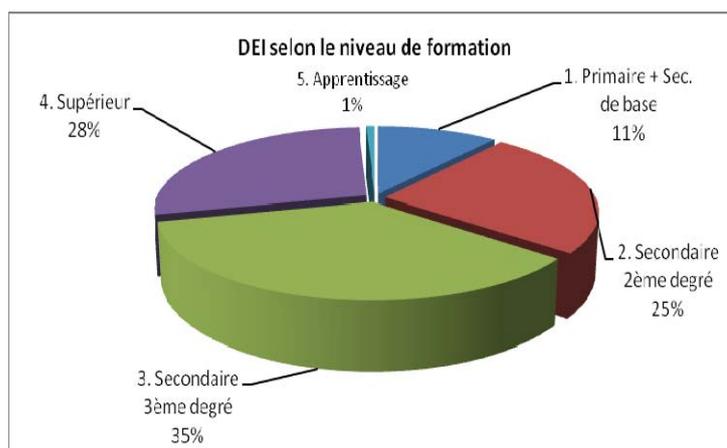


Source : Le Forem

Ceci étant, le graphique ci-dessus nous montre que les demandeurs d'emploi de plus de 40 ans tendent à augmenter ces 5 dernières années contrairement aux moins de 25 ans qui tendent à diminuer.

6.2.4.2. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi d'Attert, on remarque, pour janvier 2011, que 28% des DEI ont un diplôme du supérieur (soit 36 personnes). Ce pourcentage est particulièrement élevé alors qu'il est de 12,5 % en Province du Luxembourg et de 15 % dans l'arrondissement d'Arlon. Cette situation s'explique sans doute par un retour des travailleurs transfrontaliers en Belgique suite à un licenciement probable au Grand-duché du Luxembourg. Le FOREM nous confirme que 90 retours de travailleurs frontaliers ont été dénombrés entre décembre 2008 et fin mars 2012. 20 % de ces retours sont toujours demandeurs d'emploi en mars 2012.



Source : Le Forem

6.2.4.3. Le taux de demande d'emploi et de chômage

Le taux de demande d'emploi est le rapport entre la population active totale et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés : chômeurs complets indemnisés, les jeunes inscrits après leurs études en stage d'insertion professionnelle et les demandeurs d'emploi indemnisés sur base volontaire d'un travail à temps réduit.

Le taux de chômage est le rapport entre la population active totale et le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (bénéficiant ou pas des allocations de chômage).

En janvier 2011, le taux de demande d'emploi de la Commune d'Attert est de 5,42 %. Si on regarde une évolution sur les quatre dernières années (avec pour référence le mois de janvier), on note que le taux de demande d'emploi tend à augmenter légèrement.

Taux de demande d'emploi	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11
Attert	5,26%	4,88%	5,42%	5,91%	5,42%

Source : Le Forem

Lorsque l'on compare le taux de demande d'emploi de la commune, en janvier 2011, (5,42 %) avec celui de la province (11,27 %), on constate qu'Attert est nettement sous la moyenne provinciale.

Par rapport aux communes de la microrégion, Attert possède, en janvier 2011, un taux de demande d'emploi bas, avec 5,42 %. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 5,82 % en janvier 2011 pour Attert. Ce taux reste néanmoins supérieur à la moyenne des communes grand-ducales de la microrégion qui est de 3,37. Ce constat est à prendre avec

précaution, les sources statistiques n'étant pas les mêmes en Belgique et au Grand-duché du Luxembourg.

janvier 2011	Taux de demande d'emploi	Taux de chômage
Attert	5,42%	5,82%
Etalle	7,12%	7,75%
Habay	7,46%	8,28%
Messancy	7,77%	8,22%
Saint-Léger	7,93%	8,55%
Microrégion (Hors GDL)	7,14%	7,72%

janvier 2010	Taux de chômage
Beckerich	3,67
Ell	2,00
Préizerdaul	4,29
Redange	3,51
Microrégion (Communes du GDL)	3,37

6.2.4.4. Les revenus d'intégration sociale (RIS)

Evolution du nombre de RIS à Attert				
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Bénéficiaires du RIS	6	8	13	10
Nb de personnes cohabitantes	2	3	4	4
Nb de personnes isolées	2	3	4	4
Nb de personnes avec famille à charge	2	2	5	2

Evolution du nombre de RIS à Attert				
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Bénéficiaires du RIS	6	8	13	10
Homme de moins de 25 ans	0	1	2	2
Femme de moins de 25 ans	1	1	4	2
Homme de plus de 25 ans	3	5	4	4
Femme de plus de 25 ans	2	1	3	2

Source : CPAS d'Attert

En 2010, le C.P.A.S. de Attert dénombre 10 revenus d'intégration sociale (RIS) dont 4 cohabitants, 4 isolés et 2 personnes avec famille à charge. Les 10 RIS se répartissent également en 4 personnes de moins de 25 ans et 6 de plus de 25 ans. On constate une hausse qui semble être ponctuelle pour l'année 2009. Le profil des bénéficiaires du RIS est assez varié. En début de rentrée scolaire, il y a pas mal de demandes de jeunes, étudiants en haute école ou à l'université, qui invoquent une mésentente avec les parents. La première démarche du CPAS dans ce cas est une conciliation familiale. On recense également des femmes seules, avec ou sans enfants, qui n'ont pas les moyens de louer à Attert.

6.2.5 Les revenus

Le revenu total net imposable moyen par déclarant n'a cessé d'augmenter dans la Commune d'Attert, passant de 9.633,15 € en 1980 à 17.409,57 € en 1990 et à 29.159,72 € en 2000 : il a plus que doublé en vingt ans. Par ailleurs, alors qu'en 1980 et 1990, la tranche la plus importante était celle comprise entre 6.197,34 € et 12.394,68 € (entre 250.000 et 500.000 FB), cette catégorie s'est réduite au profit de celle de plus de 24.789,35 €, soit plus d'un ancien million de FB. Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils cachent des disparités importantes au sein de la population.

Revenu net imposable par déclarant	Attert			Microrégion
	1980	1990	2000	2000
Déclarations inférieures à 2.478,94€	8,00%	6,50%	1,87%	2,41%
Déclarations entre 2.478,94€ et 6.197,34€	27,59%	5,93%	4,42%	4,04%
Déclarations entre 6.197,34€ et 12.394,68€	36,94%	29,38%	22,19%	17,03%
Déclarations entre 12.394,68€ et 17.352,55€	15,09%	18,55%	16,58%	17,04%
Déclarations entre 17.352,55€ et 24.789,35€	9,23%	15,82%	22,61%	21,08%
Déclarations de plus de 24.789,35€	3,15%	23,82%	58,49%	38,41%
Moyenne en euros	9.633,15	17.409,57	29.159,72	25.757,14

Source : S.P.F. économie

Pour l'exercice 2009, avec un revenu moyen par déclarant de 40.762 €, Attert se situe au-dessus de la moyenne de la microrégion, qui s'élève à 35.349 €.

Pourcentage de déclarations, en fonction de leurs montants (revenu de l'année 2008 – exercice 2009)		
	Attert	Microrégion
inférieur à 10.000 €	16%	15%
De 10.001 à 20.000 €	20%	23%
De 20.001 à 30.000 €	17%	19%
De 30.001 à 40.000 €	12%	13%
De 40.001 à 50.000 €	7%	8%

Supérieur à 50.000 €	28%	22%
Moyenne en euros	40.762	35.349

Source : S.P.F. économie

En 2009, les revenus de l'année 2008 se répartissent de façon différente à Attert et dans la microrégion. En effet, on constate, que la part des déclarations supérieure à 50.000 € est plus importante à Attert.

En 2009, l'indice de richesse à Attert est de 124,02. Il reste nettement supérieur à la moyenne des communes de la microrégion.

2009 (revenu 2008)	Indice de richesse (Belgique = 100)
Attert	124,02
Messancy	121,92
Etalle	110,01
Saint-Léger (Virton)	109,23
Habay	107,53
Microrégion	114,54

Source : S.P.F. économie

En conclusion, le niveau de vie à Attert est élevé.

Pourtant, commune sans conteste « favorisée » en regard du « niveau de vie » actuel calculé par habitant – niveau bien au-delà de toutes les moyennes provinciale, wallonne ou belge – Attert doit continuer à gérer des antagonismes sociaux. Car il ne faut pas oublier la quarantaine d'agriculteurs encore actifs sur le territoire d'Attert : ils éprouvent biens des difficultés à résister à leurs collègues grand-ducaux qui viennent acquérir en Belgique des terres à meilleur compte.

Pour résumer, il faut souligner les inégalités croissantes notamment entre ceux qui travaillent au Grand-duché du Luxembourg, parfois installés récemment dans la commune, et ceux qui travaillent en Belgique.

Enfin, pour parer à l'inévitable dualisation sociale (salaires doubles ou triples au Grand-duché du Luxembourg), la Commune d'Attert a été à la pointe du combat pour réclamer une rétrocession financière d'une partie de l'impôt sur le travail, perçu au Luxembourg. Depuis 2002, c'est chose faite : une compensation globale qui représente pas moins de 700 millions d'euros pour l'ensemble des communes de la province concernée (près de 800.000 € pour l'exercice 2010 du budget de la Commune d'Attert).

6.2.6 Le logement

6.2.6.1 Les caractéristiques du logement

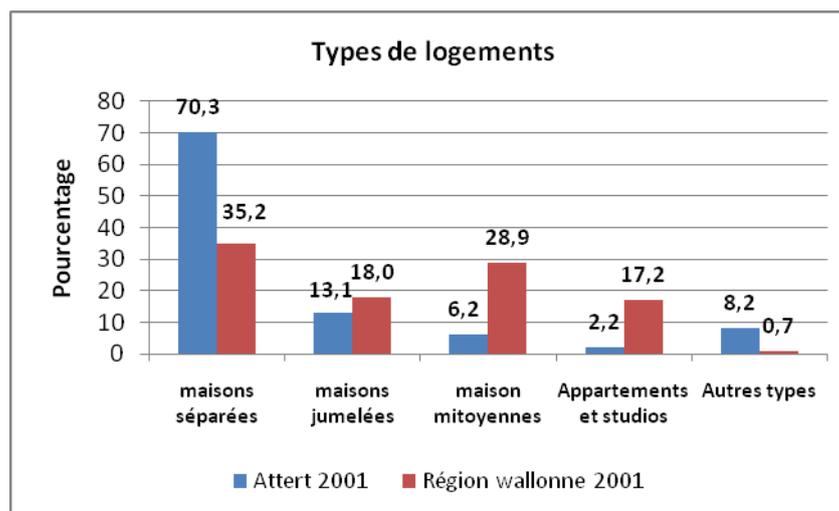
Toutes les statistiques présentées pour le logement datent de 2001, dernier recensement décennal disponible. Ainsi, les chiffres présentés ci-après en terme de statut d'occupation, de type de logement et d'âge des logements ne sont plus d'actualité au vu de la vague importante de constructions qu'Attert a connu cette dernière décennie. Les autres données proviennent du Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010.

► Statut d'occupation

Sur la Commune d'Attert, on dénombre 1.440 logements, dont 85 % sont occupés par leur propriétaire ; il y a donc peu de logements locatifs. 84,6 % des logements ont un jardin.

► Type de logement

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Attert est une commune rurale comportant beaucoup de villages, avec un habitat unifamilial ; la proportion de maisons isolées est importante (89,6 %) et le nombre d'appartements (2 %) est inférieur à la moyenne wallonne.



Source : Cytise Wallonie

De plus, au sein de l'habitat unifamilial, ce tableau fait apparaître une grande part de logements séparés (70,3 %) et une faible part des logements jumelés (13,1 %) et mitoyens (6,2 %), par rapport à la Wallonie. Ce constat va à l'encontre de la volonté actuelle de densification de l'habitat en milieu rural, prônée par les autorités politiques régionales.

► L'âge des logements

En ce qui concerne l'âge des logements, 41 % d'entre eux datent d'avant 1946 et 33% d'après 1991.

Ancienneté des logements en 2001	Avant 1919	1919 - 1945	1945 - 1960	1961 - 1970	1971 - 1980	1980 - 1990	Après 1991
	35,49%	5,97%	2,64%	3,13%	13,19%	7,01%	32,57%

Source : Cytise Wallonie

Le logement est légèrement moins récent à Attert qu'en Région wallonne.

33 % des logements en Région wallonne datent d'avant 1945 pour 41 % à Attert. Sur le territoire attertois, 33 % des logements datent d'après 1990 pour 35 % en Région wallonne.

► Le logement public

Au niveau du logement public, plusieurs opérateurs et partenaires sont présents sur la commune :

- le CPAS d'Attert: 2 logements de transit à Post et 2 logements d'insertion, un à Schockville et un logement d'urgence à Heinstert.
- « Habitations Sud-Luxembourg » : 9 logements sociaux vendus ;
- A.I.S. : 3 logements pris en charge.

6.2.6.2 Les problématiques du logement

Extrait du R.U.E. de la ZACC d'Attert :

La forte croissance démographique de la Commune résulte, d'une part, de l'attrait pour son cadre de vie et, d'autre part, de sa situation en zone frontalière avec le Grand-duché du Luxembourg. Les personnes qui trouvent un emploi au Luxembourg ont un pouvoir d'achat élevé et entraînent à la hausse le prix des terrains. Ce phénomène est accentué par la rareté des terrains offerts à la vente, rareté due à la faible réserve foncière et à la spéculation des propriétaires fonciers peu enclins à vendre leur bien. Cette pression foncière très importante pousse les jeunes de la commune, aux revenus inférieurs, à aller s'établir ailleurs.

La population qui s'installe dans la commune possède un pouvoir d'achat important. Ceci contribue au développement d'un habitat constitué essentiellement de grandes maisons résidentielles, quatre façades, moins intégrées dans la typologie locale. D'autre part, le Plan de Secteur permettant d'urbaniser des terrains parfois éloignés des centres villageois, une structure tentaculaire se développe en rupture avec les noyaux des villages, ce qui ne contribue pas à un développement urbanistique harmonieux des villages.

L'établissement d'une population majoritaire de travailleurs transfrontaliers dans la Commune d'Attert contribue à rendre les villages à l'état de « cité dortoir » et peut nuire au dynamisme social de la commune.

6.2.6.3 Le Programme Communal d'actions en matière de logement

Le programme 2009-2010 prévoit 2 opérations localisées : création de 13 logements acquisitifs et 2 logements locatifs au lotissement de Nothomb, quartier Esper.

Le plan d'ancrage 2012-2013 prévoit, quant à lui, l'extension du quartier de Nothomb avec la construction de 6 logements locatifs supplémentaires (2 appartements dont un au rez-de-chaussée pour P.M.R, 2 maisons de 2 chambres et 2 maisons de 4 chambres).

Le lotissement de Nothomb est géré par les « Habitations Sud-Luxembourg ». La commune participe au niveau de l'apport en terrains. Se pose pour Attert, comme dans de nombreuses communes rurales, le problème d'atteindre 10 % de logements publics suivant la législation wallonne. Cela représente 190 logements que la commune est bien loin d'avoir.

6.2.6.4 Les besoins en logement à l'horizon 2025

En 2025, la taille moyenne d'un ménage devrait être de 2,81 personnes (Cf. 6.1.4 Structure de la population). Dans ces conditions, le seul maintien de la population actuelle engendra une demande de logements supplémentaires mais relativement faible.

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population, on prévoit un accroissement à \pm 6.600 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque 630 logements supplémentaires (le nombre de ménages passant de 1.732 en 2009 à 2.360 en 2025).

L'objectif, à l'horizon 2025, est donc de créer 630 logements supplémentaires, ce qui représente la création de 48 logements par an, en moyenne.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en combinant différentes actions : densification des noyaux bâtis, mise en œuvre des zones d'habitat encore disponibles, modification des zones d'habitats ne pouvant être urbanisées et création de nouvelles zones d'habitat mieux situées...

Toutes ces actions devront être intégrées dans une politique de logement cohérente, visant à renforcer la structure du territoire communal.

Attert compte, en 2010, 203 hectares de zone d'habitat déjà urbanisée. La commune présente un caractère rural et densité bâtie de l'ordre de 8,5 logements/ hectare¹.

La réserve foncière stratégique encore disponible - c'est-à-dire l'ensemble des terrains urbanisables en zone d'habitat - représente quelque 283 hectares. Sur base de la densité bâtie actuelle, cette réserve pourrait permettre la création d'environ 2.405 logements supplémentaires, à condition que des mesures soient prises pour éviter la rétention foncière et garantir la mise en œuvre de ces zones.

A l'heure actuelle, Attert dispose donc d'un potentiel foncier suffisant pour répondre à ses objectifs de développement démographique. L'équilibre du territoire pourra être conservé.

Néanmoins, l'évolution de la structure des ménages appelle une diversification du type de logements afin de répondre aux besoins futurs de la population.

Aujourd'hui, le parc de logement d'Attert comprend essentiellement des habitations unifamiliales (maisons et villas), sur de grandes parcelles, mais à l'avenir, une demande de plus en plus forte concernera des logements de taille plus petite, mais jouissant d'une bonne localisation à proximité des commerces et services.

C'est notamment le cas pour les personnes seules et les personnes âgées, les jeunes couples autochtones ou les ménages monoparentaux.

A côté des villas unifamiliales traditionnelles, la création d'autres types de logements devrait être favorisée : petites habitations au centre des villages, logements groupés ou appartements.

L'évolution de la société montre par ailleurs que ce type de logement n'est plus réservé au milieu urbain, mais trouve également sa place dans les noyaux ruraux.

Une diversité de logements et donc de prix, répond au principe d'égalité des chances et permet d'accueillir une mixité sociale (et essentiellement des jeunes attertois désirant s'installer sur la commune), élément dynamique dans un milieu de vie.

A ce titre, la Commune développe, dans le village d'Heinstert, un lotissement sous le label « social passif » de 80 à 90 logements prévoyant une mixité des différents types d'habitation ainsi qu'une mise à disposition de logement pour les habitants moins bien nantis.

¹ Nombre de logements en 2007 (Source : Cap Ruralité) / nombre d'hectares en zones d'habitat déjà urbanisées (Source : Fiche environnementale 2110). Soit 1.725 log / 205 ha = 8,50 log/ha

6.2.7 L'immobilier

Sur dix ans, de 2001 à 2010, 165 maisons ordinaires et 95 villas, bungalows et maisons de campagne ont été vendues sur la Commune d'Attert. Durant cette période, le prix moyen d'une maison s'élevait à 161.267 €. Ce prix était largement supérieur à la moyenne wallonne. Quant au prix moyen d'une villa, il atteignait 297.441 €, prix nettement supérieur à la moyenne régionale.

Ce constat est à mettre en relation avec la proximité du Grand-duché du Luxembourg qui garantit de hauts revenus aux travailleurs transfrontaliers établis à Attert et donc une pression foncière accrue.

► *Les maisons et villas*

Maisons vendues entre 2001 et 2010	Nombre total de maisons vendues	Prix moyen sur 10 ans (2001-2010)	Indice RW = 100
Attert	165	161.267 €	161,54

Villas vendues entre 2001 et 2010	Nombre total de villas vendues	Prix moyen sur 10 ans (2001-2010)	Indice RW = 100
Attert	95	297.441 €	124,44

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2010 comme année de référence, on remarque qu'à Attert, 32 maisons et villas ont été vendues ; une maison valait en moyenne un peu moins de 170.265 € (134.232 € en Région wallonne) et une villa environ 358.422 € (243.708 € en Région wallonne).

Immobilier 2010	Maisons d'habitations ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne	
	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)
Attert	17	170.265	15	358.422
Etalle	28	175.661	8	248.000
Habay	46	156.120	14	278.214
Messancy	42	189.788	14	210.286
Saint-Léger	25	154.108	5	/
Microrégion	158	169.188	56	218.984

Source : S.P.F. économie

Si on compare Attert aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de ventes de maisons et les prix qui y sont pratiqués sont moyens. Le nombre de ventes de villas, est le plus élevé dans les communes d'Attert, Messancy et Saint-Léger. Le prix des villas est nettement plus élevé à Attert.

► *Les terrains à bâtir*

Quant au prix moyen au m² d'un terrain à bâtir à Attert, il est nettement supérieur ($\pm 21\%$) à la moyenne wallonne.

Terrains à bâtir vendus entre 2001 et 2010	Prix moyen du m ² sur 10 ans (2001-2010)	Indice RW = 100
Attert	40,82 €	121,80

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2010 comme année de référence, on remarque qu'à Attert, 19 parcelles à bâtir ont été vendues ; un terrain faisant en moyenne 2.159,42 m² pour un prix moyen de près de 108.151 €, soit au moins 50,1 €/m² (44,91 € en Région wallonne).

Terrains à bâtir 2010	Nombre de parcelles	Superficie moyenne par parcelle (m ²)	Prix moyen par parcelle (€)	Prix moyen par m ² (€)
Attert	19	2.159,42	108.151	50,08
Etalle	24	1.783,79	85.034	47,67
Habay	17	1.361,59	104.700	76,90
Messancy	24	1.888,08	100.812	53,39
Saint-Léger	15	942,07	71.161	75,54
Microrégion	99	1.626,99	93.972	60,72

Source : S.P.F. économie

Si on compare aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues en 2010 varie fortement d'une commune à l'autre. Mise à part Etalle et Messancy, Attert est la commune qui vend le plus de terrains avec un prix moyen au m² parmi les plus faibles de la microrégion. Cette situation favorable de l'immobilier attertois explique, en partie, la forte croissance de sa population ces dix dernières années.

Au niveau de la superficie des terrains vendus, on constate que les terrains vendus à Attert sont plus grands que les terrains vendus dans le reste de la microrégion. En terme de gestion durable du territoire, cette situation pose la question de l'utilisation rationnelle du sol de la commune (voir chapitre 5, § 5.2.1).

► Les appartements

Les données disponibles au S.P.F. économie concernant les appartements sont très lacunaires pour Attert. Aucune analyse ne peut être réalisée. A titre d'information, les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des données collectées.

Appartements vendus entre 2001 et 2010	Nombre total d'appartements, flats et studios vendus	Prix moyen sur 10 ans (2001-2010)	Indice RW = 100
Attert	33	/	/

Source : S.P.F. économie

Appartements, flats et studios 2010	Nombre	Prix moyen (€)
Attert	4	/
Etalle	1	/
Habay	10	204.365
Messancy	19	153.242
Saint-Léger	3	/
Microrégion	37	178.804

Source : S.P.F. économie

► L'Echo d'avril 2011

L'Echo a édité en avril 2011 un numéro spécial « Le guide immobilier 2011 ». Nous reprendrons les chiffres pour Attert et l'arrondissement d'Arлон.

LUXEMBOURG	VILLAS & MAISONS													
	Prix moyen 2010	% 1 an	Tendance 1 ^{er} trim '11	% depuis fin 2005	< 300 m ²		300-600 m ²		600-1.000 m ²		1.000-1.500 m ²		> 1.500 m ²	
					Prix moyen 2010	% 1 an	Prix moyen 2010	% 1 an	Prix moyen 2010	% 1 an	Prix moyen 2010	% 1 an	Prix moyen 2010	% 1 an
PROVINCE DE LUXEMBOURG	170.287	5,2	↗	28,3	117.873	5,8	141.560	0,4	168.266	3,3	195.974	8,9	222.551	4,4
ARRONDISSEMENT D'ARLON	206.853	3,9	↘	26,5	159.573	8,7	178.362	-4,0	196.048	-3,8	276.806	16,9	314.172	8,8
ARLON	245.226	11,8	→	29,4	191.828	16,3	224.298	4,7	239.275	4,1	316.813	34,9	326.797	4,4
ATTERT	258.464	0,6	↘	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-	374.872	18,6
AUBANGE	163.011	-3,2	↘	29,6	131.933	-0,8	161.907	-0,1	177.812	4,5	194.313	10,7	-	-
MARTELANGÉ	135.248	35,5	↑	41,2	116.000	-	105.617	-	-	-	-	-	-	-
MESSANCY	191.447	-8,6	→	21,5	170.688	27,8	132.273	-19,4	193.077	7,5	-	-	235.833	-

APPARTEMENTS				TERRAINS À BÂTIR				LOYERS				LUXEMBOURG
Prix moyen 2010	% 1 an	Tendance 1 ^{er} trim '11	% depuis fin 2005	Prix moyen 2010 (par m ²)	% 1 an	Tendance 1 ^{er} trim '11	% depuis fin 2005	Maisons		Appartements		
								Prix moyen* 2011	% 1 an	Prix moyen* 2011	% 1 an	
137.887	0,5	↑	26,6	31	-3,8	→	43,7	751	-5,8	596	1,4	PROVINCE DE LUXEMBOURG
139.579	-5,4	→	16,6	51	-13,5	↘	10,6	942	-4,3	655	4,4	ARRONDISSEMENT D'ARLON
132.648	-10,1	→	9,6	67	-9,8	→	20,4	1.006	-5,6	655	5,3	ARLON
-	-	-	-	59	10,7	↗	70,6	923	-0,3	696	10,0	ATTERT
153.510	-3,5	→	41,4	34	3,3	↑	-3,4	822	-13,7	640	7,7	AUBANGE
-	-	-	-	56	-9,1	-	169,7	-	-	603	11,1	MARTELANGÉ
153.242	24,2	→	30,8	51	-7,9	↘	-0,2	1.002	12,1	688	-7,1	MESSANCY

► « Votre Commune à la Loupe 2009 », d'Idelux

Les statistiques de la publication « Votre Commune à la Loupe » d'Idelux nous renseignent sur le coût de l'immobilier, à Attert, en juin 2009 :

- Maison : 285.000 €
- Villas : 400.000 €
- Appartements : -
- Terrains à bâtir : 120 €

► *Les permis d'urbanisme à Attert*

Evolution du nombre de permis d'urbanisme			
Années	Constructions neuves	Rénovations	TOTAL
1996	31	31	62
1997	33	23	56
1998	32	27	59
1999	35	18	53
2000	36	26	62
2001	33	30	63
2002	32	21	53
2003	32	21	53
2004	36	21	57
2005	36	22	58
2006	44	29	73
2007	40	25	65
2008	27	20	47
2009	37	19	56
2010	30	21	51

Source : S.P.F. économie

Relation entre les ventes et les permis d'urbanisme				
Années	PU octroyés pour constructions	Terrains vendus	PU octroyés pour rénovations	Maisons vendues
1996	31	12	31	12
1997	33	15	23	22
1998	32	13	27	28
1999	35	18	18	26
2000	36	18	26	21
2001	33	24	30	27
2002	32	28	21	22
2003	32	48	21	28
2004	36	36	21	22
2005	36	43	22	29
2006	44	64	29	24
2007	40	81	25	26
2008	27	72	20	23
2009	37	108	19	27
2010	30	97	21	32

Source : S.P.F. économie

Depuis 2006, le nombre de terrains vendus est largement supérieur au nombre de permis octroyés (ex. 2010 : 97 terrains vendus pour 30 permis octroyés). Cette tendance s'explique, entre autre, par le fait que de nombreux candidats bâtisseurs achètent plusieurs parcelles afin d'éviter la mitoyenneté préconisée par le RGBSR ou postpose la construction pour raison financière ou administrative.

Par contre, cela semble moins simple à vérifier pour les maisons car certaines sont habitables sans nécessiter de transformations. Le fait qu'il y ait moins de permis d'urbanisme octroyés pour rénovation que de maisons vendues conforte encore l'aspect du bon état général du parc immobilier de la commune.

6.2.8 Synthèse

Au 30/06/2009, l'IWEPS calculait pour Attert un taux d'activité de 68 %, ce qui place la commune légèrement en dessous de la moyenne de la microrégion (71 %).

Cela dit, avec 2.236 personnes actives, on constate que le nombre de personnes actives est relativement bas en comparaison avec les autres communes de la microrégion.

Quant aux indépendants, ils sont nombreux sur la commune et se répartissent comme suit au 31/12/2009 :

- Secteur primaire	78	26 %
- industrie et artisanat	45	15 %
- commerce	73	24 %
- professions libérales	82	27 %
- services et divers	26	8 %
TOTAL	304	100 %

En 2009, le nombre de salariés assujettis à l'ONSS est 459 ce qui représente donc près des deux tiers des emplois de la commune. De ces 459 salariés, 58 % sont engagés dans le secteur privé et 42 % dans le secteur public.

Selon l'ONSS, au 4^{ème} trimestre 2009, les salariés sur la commune (privé et public confondus) se répartissent comme suit :

- Secteur primaire	5	1 %
- Secteur secondaire	23	5 %
- Secteur tertiaire marchand	38	8 %
- Secteur tertiaire non marchand	393	86 %
TOTAL	459	100 %

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire et le secteur secondaire, plus particulièrement dans l'action sociale, les administrations communales, l'enseignement et les activités de soins résidentiels.

L'impact des transfrontaliers sur la Commune d'Attert est important puisqu'en 2010, 1.192 transfrontaliers, soit 54,7 % de la population active, travaillent quotidiennement au Grand-duché de Luxembourg et que ce nombre est en augmentation de 7,1 % depuis 2007.

La commune est classée par l'étude CAPRU parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

Au niveau du commerce, Attert a une configuration géographique et sociologique particulière : entre Martelange et Arlon, tout près de Redange et d'Habay. Les habitants travaillant au Grand-duché du Luxembourg font leurs courses sur leur lieu de travail ou sur la route du retour. Bien qu'il existe une réelle volonté d'attirer des petits commerces, on constate que la situation n'est pas évidente.

Le développement économique du val d'Attert n'est pas chose aisée. En effet, il est compliqué pour une entreprise désireuse de s'installer de trouver un terrain ou un local. L'aide apportée au cas par cas par l'administration communale est donc essentielle.

La Commune d'Attert s'oriente donc vers l'implantation de halls relais à taille raisonnable si des entrepreneurs étaient intéressés par une installation sur le territoire communal.

En 2007, on recense 188 entreprises actives à Attert, soit 12 % des entreprises de la microrégion. On constate un taux net de création régulièrement négatif et 1 faillite en 2010.

Il n'existe pas de parc d'activités économiques sur le territoire de la commune.

Selon le Forem, en janvier 2011, on recensait 129 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune d'Attert, chiffre en croissance de 5,74 % depuis 2007. Parmi les 129 DEI, 28 % avaient moins de 25 ans et 34 % plus de 40 ans.

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que près d'un tiers des DEI ont un diplôme du supérieur.

Attert possède, en janvier 2011, un taux de demande d'emploi faible pour la microrégion. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 5,82 % en janvier 2011 pour Attert.

Au 31/12/2010, le CPAS comptait 10 dossiers de revenus d'insertion sociale, chiffre en relative augmentation ces quatre dernières années.

L'indice de richesse attertois est élevé avec 124,02, mais il faut souligner les inégalités croissantes notamment entre ceux qui travaillent au Grand-duché du Luxembourg, parfois installés récemment dans la commune, et ceux qui travaillent en Belgique.

En matière de logement, le recensement décennal de 2001 comptabilisait 1.440 logements privés. Une majorité des logements sont du type maisons unifamiliales individuelles, d'une superficie comprise entre 35 et 105 m², d'une certaine qualité (chauffage central, salle de bain, isolation) et occupées par leurs propriétaires.

Quant aux logements proposés aux personnes plus démunies, on recense, 2 logements de transit, 2 logements d'insertion, un logement d'urgence et 9 logements vendus par les Habitations Sud Luxembourg dans les années 80. De plus, 3 logements sont pris en charge par l'AIS. En outre, la commune prévoit d'inclure 13 logements acquisitifs et 2 logements locatifs à Nothomb dans le cadre de l'ancrage 2009-2010 et 6 logement locatifs supplémentaires dans le cadre de l'ancrage 2012-2013.

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population la commune prévoit un accroissement à ± 6.600 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque 630 logements supplémentaires.

Terminons avec les prix de l'immobilier. En moyenne, en 2010, une maison d'habitation coûtait à Attert 161.267 €, prix supérieur à celui pratiqué en Région wallonne. Un m² de terrain à bâtir se vendait 50,08 €, alors qu'il se vend à 44,91 € en Région wallonne (chiffres INS).

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne moins de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions. Cette tendance conforte l'aspect du bon entretien du parc immobilier de la commune. Depuis 2006, on constate que le nombre de permis d'urbanisme octroyés est bien moins élevé que le nombre de terrains à bâtir vendus.

6.2.9 Glossaire

Annexe n° 6.0 : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

SOURCE DE DONNEES

-  Données de l'Administration Communale d'Attert
 -  « Paysages du territoire Communal d'Attert », C. FELTZ, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux.
 -  SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
 -  Steunpunt WSE, statistiques validée par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) : www.steunpuntwse.be
 -  INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) : <http://www.rsvz.be/fr/index.htm>
 -  ONSS (Office national de sécurité sociale) : www.onss.fgov.be/fr/home.html
 -  « Le travail frontalier belgo-luxembourgeois » - Cahier EURES N°2/2009
 -  Le FOREM (service public wallon de l'emploi et de la formation) : www.forem.be
 -  Notes de Recherche : « Le sud-est de la province du Luxembourg », Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) Région wallonne Numéro 9 • Août 2009
 -  STATEC (Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-duché du Luxembourg)
 -  Idelux, www.idelux.be
 -  Cap Ruralité : <http://capru.fsagx.ac.be>
 -  Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne »
 -  « Votre commune à la loupe 2009 », Idelux
 -  La base de données statistique CYTISE WEB développée par le GédAP de l'université catholique de Louvain : <http://cytise262.gedap.be>
 -  Numéro spécial « mon argent » ; L'écho, mai 2009
 -  « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », IWEPS – mars 2012
 -  Programme communal d'action en matière de logement de la Commune d'Attert 2009-2010
-

6.3 L'agriculture et sylviculture

Avertissement

Dans ce chapitre, le référentiel agricole sera la région agricole jurassique¹ dont fait partie la Commune d'Attert.

L'abréviation SAU fait référence à la Surface Agricole Utile.

Les statistiques présentées dans le tableau ci-après sont réalisées sur base du recensement agricole de 2010.

6.3.1 L'agriculture

6.3.1.1 Données agricoles d'Attert

Agriculture en 2010	Attert	R.A.Jurassique	Région wallonne
<i>Superficie agricole utile (Ha)</i>	2.356,27	32.094,18	740.884,79
- Superficie Totale	7.092	100.809	1.684.429,22
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	45	543	14.502
- Taille moyenne des exploitations (ha)	52,36	59,10	51,08
- avec exploitation à temps plein	32	10.597	423
- avec un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans	22	227	6.444
- de plus de 30 ha de terres	28	366	8.618
- avec une comptabilité	23	294	8.055
<i>Répartition des cultures</i>			
- superficie utilisée pour les terres arables	81.651	834.393	39.940.625
- superficie utilisée pour les cultures permanentes	-	1.383	231.877
- superficie toujours verte	153.762	2.373.173	33.903.896
<i>Répartition des cheptels</i>			
- Nombre de bovins	4.651	65.425	1.288.528
- Nombre de vaches laitières	673	7.521	223.452
- Nombre de vaches allaitantes	1.245	20.238	324.029
- Nombre de porcins	29	3.515	392.428
- Nombre de volailles	90	39.525	5.248.907
- Nombre de moutons	7	5.283	47.594

Sources : Recensement agricole 2010.

1 Elle comprend la pointe Sud-est de la Belgique et elle est uniquement formée de sables, grès, calcaires ou marnes jurassiques.

Attert est une commune à caractère rural.

S'étendant sur 2.356 hectares, les terres agricoles représentent environ un tiers du territoire attertois.

Depuis les années 1970, le remembrement agricole a touché 60 à 70 % des terres de la commune.

On remarque que les surfaces agricoles encore exploitées en 2010 par des agriculteurs résidant à Attert occupent une part de l'entité proportionnellement nettement moins élevée que la moyenne régionale mais similaire à la région agricole (31,8 % pour la région agricole jurassique et 44,0 % pour la Région wallonne).

En 2010, Attert compte 45 exploitations agricoles. La taille moyenne des exploitations (52,36 ha) est nettement inférieure à celle observée en moyenne dans la région agricole (59,10 ha) et légèrement supérieure à la Région wallonne (51,08 ha).

Parmi les 45 exploitants en 2010, 32 ont une exploitation à temps plein, 22 ont plus de 55 ans et 28 possèdent plus de trente hectares de terres. 3 des exploitants ont connaissance d'un successeur et 23 disposent d'une comptabilité. Il s'agit essentiellement de petites exploitations (50 % ont moins de 50 ha), plus difficilement viables dans les conditions actuelles. De plus, entre 2001 et 2010, on constate une chute de 30 % du nombre des exploitations agricoles.

Les superficies exploitées (prairies, cultures sous labour) s'étendent sur près de la moitié du territoire. Les prairies représentent deux-tiers de la superficie agricole et les cultures occupent le tiers restant. On trouve en grande majorité (67%) des céréales à paille comme l'avoine, le froment et l'orge. Les fourrages (luzerne, trèfle, maïs) suivent avec 31% et quelques hectares de colza, luzerne et pommes de terre viennent compléter ces cultures.

Dans la vallée, à l'Ouest, les terrains sont plus propices à la pâture qu'à la forêt. Au Nord de l'Attert, les cultures se mélangent aux pâtures, tandis qu'au Sud les pâtures prédominent largement. Dans la Vallée de la cuesta, au Sud de la commune, on retrouve un paysage de cultures et de prairies.

Ce constat s'explique par la nature limono-caillouteuse à charge schisto-phylladeux et peu profonde des terres (cf. chapitre 2) dont la valeur agronomique est généralement faible et donc préférentiellement exploitée pour les pâtures, les prairies et la culture.

L'agriculture locale est orientée vers un système de production « polyculture-élevage bovin ». Il s'agit essentiellement d'un type d'élevage lié au sol: les animaux parcourent les pâturages à la belle saison (d'avril à octobre) tandis que, durant les mois passés à l'étable, la ration d'hiver est basée sur les productions fourragères de la ferme.

La moitié des exploitations sont spécialisées dans l'élevage d'un jeune bétail destiné à la viande tandis que la seconde moitié des exploitations partagent leurs productions entre les spéculations laitières et viandeuse. Pour les élevages tournés vers la viande, la race de prédilection est la Blanc Bleu Belge. Les exploitations agricoles laitières élèvent quant à elles une toute autre race bovine, la Holstein pie-noire ou pie-rouge, sélectionnée pour ses aptitudes à la production laitière.

Le cheptel est essentiellement constitué de bovins (4.651 têtes, pour 39 exploitations), de volailles (90 dans 8 exploitations) et de chevaux (41 dans 10 exploitations). Le recensement renseigne aussi la présence de porcins (29 dans 4 exploitations), de moutons (7 dans 2 exploitations) mais d'aucune chèvre. On note qu'il y a 41 de chevaux sur la commune.

Au niveau de l'agriculture biologique, on compte 3 exploitations commercialisant des produits bios sur Attert (Antoine de Lischert, Saur et Meer de Metzert).

Une particularité d'Attert est que la commune est propriétaire d'environ 170 ha de terres agricoles et prairies (source : données cadastrales). Leurs locations permettent une rentrée financière supplémentaire d'environ 8.000 € par an.

Dans le cadre de l'association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoises (Attert – Beckerich - Eil - Prézérdaul - Redange), les agriculteurs luxembourgeois peuvent bénéficier à un prix intéressant de la machine à compost appartenant au groupement des producteurs de la Vallée de l'Attert belge. Quant aux agriculteurs belges, ils peuvent utiliser la bieuse à maïs de la Commune de Redange, également à un prix raisonnable.

6.3.1.2 Liste des exploitations agricoles

Annexe n° 6.3 Liste des exploitations agricoles

6.3.1.3 La diversification agricole

La diversification agricole est présente sur le territoire d'Attert. En voici quelques exemples :

- La ferme Faascht qui produit 60 % de l'électricité de la commune grâce à son système de biométhanisation ;
- Les fermes commercialisant des produits bios (1 à Lischert et 2 à Metzert) ;
- Les fromages de la Ferme Saur à Metzert;
- Le gîte et le camping à la ferme « d'A Yaaz » à Heinstert ;
- Le dépôt de panier bio à Lottert ;
- La production de poulets à Lischert.

Notons que le weekend « fermes ouvertes » a permis aux habitants de découvrir les métiers de la ferme (en 2011).

6.3.1.4 Les projets « Agriculture » de l'asbl « Au Pays de l'Attert »

De nombreux programmes agri-environnementaux sont développés par l'asbl « Au Pays de l'Attert ». Notamment :

- Les **mesures agri-environnementales** (2001 – 2007) : Dès la mise en place des mesures agri-environnementales en Région wallonne, un chargé de mission de l'asbl « Au Pays de l'Attert » a joué le rôle de conseiller auprès des agriculteurs. La nouvelle législation agri-environnementale exigeant un avis technique d'un expert pour certaines mesures du programme. Le rôle de ce chargé de mission a évolué. C'est ainsi qu'il a été désigné « expert » de 2005 à 2007 pour la zone qui s'étend d'Aubange à Bastogne et d'Arlon à Neufchâteau.
- Les **projets agricoles sur le plan naturel** de la Vallée de l'Attert : De nombreux projets pilotes ont été mis en place avec la collaboration des exploitants agricoles tels l'encadrement de proximité, les bilans énergétiques et minéraux, le programme d'alimentation maximale des intrants et le compostage des fumiers.
- Le **soutien à la diversification et à la valorisation des produits locaux de qualité** : Via l'organisation trimestrielle d'un marché gourmand et artisanal (de 1995 à 2003), l'organisation de repas à base de produits de la Vallée de l'Attert, l'organisation de journées de promotion des produits attertois chez le producteur ou dans les restaurants,

l'édition de brochures de présentation des producteurs locaux, le soutien aux agriculteurs et producteurs et la marque « Régal de nos terroirs ».

6.3.2 La sylviculture

En termes d'occupation du sol, la forêt s'étend sur 2.312 hectares soit 32,6 % du territoire.

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit une fonction économique avec la production de bois et la location de chasses, une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et une fonction écologique pour la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

Les massifs boisés de la commune présentent deux faciès distincts :

- Le géo système à dominante forestière d'altitude rattaché à la retombée ardennaise : futaie équiennne d'épicéas quasi exclusive avec de rares parcelles de futaie feuillue d'âges multiples, exceptionnellement en massif sur les sols-limoneux mal drainés au Sud. On retrouve principalement des forêts de conifères le long des pentes. Il y a également une forêt de feuillus entourant le village de Parette.
- Le géo système à dominante forestière d'altitude rattachée à la cuesta sinémurienne : futaie feuillue d'âges multiples, futaie équiennne de feuillus nobles, rares et résineux.

A Attert, on souligne souvent des parcelles de forêt de forme géométrique qui dénotent par rapport au massif forestier. C'est un cas typique d'une gestion mal adaptée. La parcelle avoisinant a subi une coupe à blanc et fait apparaître la parcelle voisine comme une extension.

Une petite partie du territoire, sur Heinstert et Nobressart, est occupée par la forêt d'Anlier et constituée principalement de feuillus.

6.3.2.1 La forêt communale

La Commune d'Attert est un des plus gros propriétaires forestiers de la commune avec 1.300 hectares de bois soumis au régime forestier. Ce sont les cantonnements du Département de la Nature et des Forêts (DNF) d'Arlon et d'Habay qui sont en charge de la gestion des propriétés forestières communales. De plus, elle est également copropriétaire en indivision de 5,45 % de la Forêt Domaniale Indivise d'Anlier-Rulles-Chenel (d'un total de 7.056 ha).

La propriété gérée par le Cantonement d'Arlon, soit environ 1.055 hectares, est composée principalement de chênaies-hêtraies (297 ha), de hêtraies (212 ha), de hêtraies mélangées (123 ha), de chênaies (167 ha)... et dont une grande partie est représentée par des chênes.

La propriété gérée par le Cantonement d'Habay, soit environ 267 hectares, est composée principalement de résineux d'âge divers (217 ha), de jeunes plantations feuillues (30 ha), de feuillus âgés (16 ha) ainsi que de vides ou autres occupations.

Il existe un plan d'aménagement des forêts communales d'Attert établie en 1997, selon les critères de la circulaire ministérielle 2619 relative aux « aménagements dans les bois soumis au Régime forestier ». En bref, ce document comprend une description des caractéristiques générales de la forêt, des objectifs de l'aménagement, des contraintes légales, des recommandations sylvicoles et de traitement forestier, ainsi qu'un règlement d'exploitation (plan de coupes, tableau des exploitations, descriptif parcellaire).

Il existe également une base de données reprenant la description détaillée des parcelles et l'enregistrement de toutes les coupes réalisées.

Le problème le plus récent et important a incontestablement été la crise des scolytes du hêtre, dans les années 2000 à 2005 environ, qui a obligé à délivrer des volumes conséquents de hêtres atteints par les insectes puis ensuite par des champignons secondaires. Cette situation est actuellement terminée.

La chasse des propriétés communales (cantonnement d'Arlon) est louée à 5 sociétés, selon un modèle de cahier des charges inspiré du cahier domanial en vigueur dans les propriétés forestières de la Région wallonne.

Il existe des promenades balisées agréées qui sillonnent en partie la forêt communale (cf. promenades du Syndicat d'initiative).

La gestion forestière s'inscrit actuellement dans les principes de l'article 1er du Décret relatif au Code forestier du 15 juillet 2008 (maintien et amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle de carbone; maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers, maintien et encouragement des fonctions de production des bois et forêts ; maintien, conservation et amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ; maintien et amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ; maintien et amélioration d'autres bénéfices et conditions socio-économiques). Un réseau de réserves forestières intégrales à concurrence de 3 % de la superficie a été défini en janvier 2012.

La forêt communale est donc une source de rentrées financières pour la Commune d'Attert. en 2010, la vente de bois sur pied lui a rapporté 300.000 € alors que les chasses s'élevaient à environ 63.000 €.

Notons qu'une convention est passée entre la DNF et les écuries d'A Yaaz asbl permet aux écuries de proposer un barbecue lors des promenades organisées en forêt.

6.3.2.2 La forêt d'Anlier et la gruerie

Selon le site internet www.foret-anlier :

Associée aux forêts de Rulles et du Chenel, la forêt d'Anlier est une des plus grandes forêts du Royaume. Déployant les quelque 7.000 hectares de son massif feuillu aux confins des communes de Habay, Léglise, Fauvillers et Martelange, elle couvre la crête de séparation des bassins du Rhin et de la Meuse.

A partir du XVI^e siècle et durant trois cents ans, la forêt connut une exploitation très intensive du fait de l'installation de forges importantes dans les vallées de la Rulles et de Mellier - comme d'ailleurs dans d'autres sites de la région à la même époque (Luxerath, Montauban,...) - installation liée à la présence de l'eau et du bois.

Depuis lors, à l'abri d'une exploitation souvent abusive et de reboisements inadaptés, la forêt connaît un réel enrichissement. Elle est aujourd'hui constituée à 85% de feuillus, principalement de hêtre, chêne rouvre, chêne pédonculé, charme, érable sycomore... et pour le reste de résineux, essentiellement l'épicéa (80%) et le sapin de Douglas (17%).

La diversité et son potentiel optimum de développement de la forêt sont assurés par la mise en œuvre de méthodes favorisant une futaie jardinée avec protection des essences accessoires productrices d'humus et l'introduction de la rotation des coupes sélectives tous les douze ans dans les peuplements de feuillus.

En ce qui concerne la faune, ce vaste massif forestier leur donne tout naturellement un refuge approprié grâce à une nourriture abondante. De nombreuses espèces d'oiseaux y prospèrent également.

La forêt d'Anlier a la particularité d'être gérée et exploitée dans le cadre de la gruerie d'Arlon. Une gruerie est un système ancestral de gestion d'un massif forestier. Par convention de 1952, c'est donc une indivision qui gère les bénéfices (des locations de chasse et des ventes de bois) et les partage pour une moitié à la Région wallonne et pour l'autre moitié entre 8 communes (Attert, Etalle, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Ell et Rombach (GDL)).

Les problèmes de redistribution suite à la fusion des communes ont mené le receveur des Domaines, en 2001, à bloqué les bénéfices annuels de l'exploitation, en attendant une décision de la justice. Depuis cette date, la manne annuelle est bloquée dans l'attente que la justice rende son verdict. Pour Attert cela représente 500.000 €.

Fin mars 2012, six communes (+ Léglise) ont voté la nouvelle clé de répartition des recettes de la forêt domaniale d'Anlier. En d'autres termes, cela veut dire que six communes reconnaissent que Léglise a droit aux parts de Behême, Louftémont et Vlessart, qui sont aujourd'hui touchées par Habay. Seul Habay a refusé cette répartition.

La libération des fonds bloqués depuis 2001, devrait suivre prochainement. Néanmoins, 15 % des revenus d'Habay resteront bloqués jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

6.3.2.3 La filière bois

On note la présence des menuiseries Mertz, Philippart, Deuner et Rollin, d'un marchand de bois et d'une scierie sur la commune.

6.3.2.4 La certification forestière PEFC

Le système de certification PEFC² s'attache uniquement aux aspects de la gestion forestière.

La finalité de la certification de la gestion forestière, comme celle de la chaîne de contrôle, est de promouvoir la gestion durable des forêts.

La définition courante de la **gestion forestière durable** adoptée, en 1993, par la conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe est: « la gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommage à d'autres écosystèmes».

Attert compte 1.349 hectares de forêt classifiée PEFC dont la forêt d'Anlier, Attert CNE, le bois du Faascht et l'enclave Anlier Chenel-Rulles.



6.3.3 Synthèse

La Commune d'Attert s'étend sur une surface de 7.092 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 2.356 hectares (SAU, 2003). Avec ses 45 exploitations, ce secteur essentiel du point de vue social, économique et environnemental, s'éteint peu à peu.

La taille moyenne des exploitations (52,36 ha) est très faible.

Parmi les exploitants, 32 ont une exploitation à temps plein, 22 ont plus de 55 ans et 28 possèdent plus de trente hectares de terres. 3 des exploitants ont connaissance d'un successeur et 23 disposent d'une comptabilité. Il s'agit essentiellement de petites exploitations (50 % ont moins de 50 ha), plus difficilement viables dans les conditions actuelles.

² Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

La surface agricole est principalement consacrée aux prairies, qui en occupent 66 %, le solde étant consacré principalement à la culture de céréales. Le cheptel est essentiellement constitué de bovins, de quelques volailles, chevaux, porcins et ovins. On note la présence de nombreux chevaux sur l'ensemble du territoire.

Il y a trois fermes commercialisant des produits de l'agriculture biologique et la diversification agricole est essentiellement présente sur le territoire d'Attert avec la ferme du Faascht qui produit 60 % de l'électricité de la commune grâce à son système de biométhanisation. On note également une production de fromage et un gîte/ camping à la ferme.

L'asbl « Au Pays de l'Attert » développe de nombreux projets agri-environnementaux.

Enfin, une particularité d'Attert est que la commune met en location environ 170 ha de terres agricoles et prairies.

Quant à la forêt, elle s'étend sur 2.312 hectares soit sur 32,6 % du territoire communal.

Les massifs boisés de la commune présentent deux faciès distincts : le géo système à dominante forestière d'altitude rattaché à la retombée ardennaise et le géo système à dominante forestière d'altitude rattachée à la cuesta sinémurienne.

La Commune d'Attert est un gros propriétaire forestier avec quelque 1.322 ha de forêts communales et 420 ha de forêt indivise d'Anlier. Cela génère des rentrées financières importantes. Remarquons que la forêt d'Anlier est gérée et exploitée dans le cadre d'une gruerie. Depuis 2001, un recours en justice a bloqué le versement des revenus de la gruerie. Cela représente quelque 500.000 € pour Attert, bien que leur libération ne devrait plus trop tarder suite à un accord sur une nouvelle clé de répartition (excepté pour Habay).

Mis à part 4 menuiseries, un marchand de bois et une scierie, la filière bois est très peu développée à Attert.

SOURCE DE DONNEES :

-  Recensement agricole 2010, SPF économie
-  La fiche environnementale d'Attert établie par la DGO ARNE – MRW, édition 2010
-  Informations de la Commune d'Attert
-  Le rapport final de février 2012 concernant le PCDN

6.4 Le tourisme

(Extrait de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise)

Dans la Vallée de l'Attert, vous viendrez vous reposer, vous détendre, vous enrichir de paix, de découvertes et d'émerveillements.

Elle vous offrira le confort de ses hôtels, la qualité de ses restaurants qui pratiquent encore une gastronomie locale, des promenades aménagées pour les piétons et les cyclistes, des installations sportives (piscine de Redange, terrains de tennis à Attert, hall omnisport et auberge de jeunesse de Bettborn, piste cyclable de Redange, Beckerich...), un patrimoine à découvrir et une vie associative et culturelle spontanée.

La Haute Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise n'est pas un territoire de tourisme traditionnel. Elle n'a pas d'équipements conçus avant tout dans ce but. Mais elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la rencontre de la nature, du grand calme, de la vie rurale, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

Remarque : Les sites à découvrir sont décrits par village à l'annexe 0.

6.4.1 Les acteurs touristiques

La Maison du Tourisme du Pays d'Arlon

Adresse : rue des Faubourgs, 2 à 6700 Arlon

Heures d'ouvertures : 8 h 30 – 17 h en semaine, 9 h – 17 h les week-ends et jours fériés.
Fermé le 1er janvier, le 1er novembre et le 25 décembre.

La Maison du Tourisme du Pays d'Arlon Asbl a été créée le 12 janvier 2004. En étroite collaboration avec les syndicats d'initiative de son ressort, elle organise la promotion de son territoire, mais aussi l'accueil des touristes et l'organisation d'événements à retentissement international.

En 2009, la Maison du Tourisme a enregistré 9.080 visiteurs¹ (en 2010, 8.852 et en 2011, 11.138). Ce qui marque une augmentation de près de 23 % par rapport à 2010.

Les mois les plus fréquentés sont juillet, août et septembre, avec respectivement 1.448, 1.594 et 1.300 visiteurs en 2011, ce qui représente environ 39 % du taux de fréquentation de l'année.

En 2011, sur les 11.138 visiteurs, 6.126 sont wallons, soit 55 %, 1.504 sont flamands, soit 14 %, 1.169 originaires des Pays-Bas, soit 11 %, 1.000 français, soit 9 % et 370 allemands soit 3 %. Les touristes provenant de Belgique et des Pays-Bas représentent 80 % des visiteurs de la Maison du Tourisme.

¹ Ces chiffres sont à relativiser car de nombreux touristes habitués ne franchissent plus les portes de la Maison du Tourisme ou des Syndicats d'Initiative.

Wallonie/Bruxelles	6.126	55 %
Flandre	1.504	14 %
Pays-Bas	1.169	11 %
France	1.000	9 %
Allemagne	370	3 %
Royaume-Uni	270	2 %
Autres	699	6 %

Source : Maison du Tourisme du Pays d'Arlon

Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert

Adresse : voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT.

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30. Le Parc Naturel fait office de « bureau du Syndicat d'initiative ».

Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert a été créé le 4 Mars 1981 et reconnu par la Région wallonne le 7 juillet 2003. Il est très actif et a pour objet de promouvoir, favoriser, proposer et organiser des animations culturelles, des activités de loisirs, afin de contribuer à l'essor, la promotion et la qualité de vie de la Commune d'Attert.

La promenade est le produit touristique phare de la Commune d'Attert. C'est également l'activité principale du Syndicat d'initiative qui a en charge le balisage des promenades.

Au départ de différents endroits de la commune, le Syndicat d'initiative organise aussi chaque semaine deux marches de plus ou moins 8 kilomètres pour une durée d'environ deux heures accessibles à tous. Il n'y a aucun frais de participation. Elles sont organisées par un accompagnateur toutes les semaines; le jeudi de 13h30 à plus ou moins 15h30 et le dimanche de 09h30 à plus ou moins 11h30. Une autre marche de 15 à 20 kilomètres, destinée à un public plus sportif a lieu tous les dimanches dès 8h00.

Il faut noter également le succès remporté par les marches d'été en soirée organisée en 2011 avec la participation de quelque 2.100 marcheurs.

Concernant les projets futurs du Syndicat d'initiative, il faut épingler une meilleure alimentation du site web, l'édition d'une nouvelle brochure mettant en valeur le cadre pittoresque de la vallée, le renouvellement de certaines cartes de promenades en les présentant sous forme de fiches, la recherche de solutions pour améliorer certains passages, sur certaines balades, des gués qui sont actuellement infranchissables (avec l'aide du Parc Naturel)...

6.4.2 La fréquentation touristique

Les statistiques du tourisme sont confidentielles au SPF économie, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques sur le territoire de la Commune d'Attert.

6.4.3 Horeca

Le logement touristique

La Commune d'Attert compte 1 hôtel, 2 campings, 8 gîtes, 2 chambres d'hôtes.

L'hôtel « Auberge du Val d'Attert » se situe à Metzert (tél: 063216416). L'établissement abrite un restaurant de 60 places et une brasserie et dispose de 6 chambres. Actuellement, l'hôtel est mis en vente mais il reste ouvert.

On note 8 gîtes dont 4 à Nobressart, 3 à Heinstert, 1 à Tontelange et 1 à Post.

- A Nobressart, le gîte rural «La Fermette », situé au 140 rue du Koun est prévu pour 4 à 5 personnes et il est classé 2 épis.
- A Nobressart, le gîte rural «Le Fenil », situé au 140 rue du Koun est prévu pour 2 à 4 personnes et il est classé 2 épis.
- A Nobressart, le gîte rural « La Kwert », situé au 208 rue de la Kwert est prévu pour 4 à 6 personnes et il est en cours de classement.
- A Nobressart, le gîte « de la Schock », situé au 43 rue de la Schock est prévu pour 7 à 8 personnes.
- A Heinstert, le gîte rural « Le Routy », situé au 289 rue du Routy est prévu pour 6 personnes et est classé 3 épis.
- A Heinstert, le gîte rural « An Der Pesch », situé au 251 rue des Prés est prévu pour 2 à 4 personnes et est classé 2 épis.
- A Heinstert, le gîte à la ferme d'A Yaaz, situé au 344 rue de l'Ermitage est prévu pour 8 personnes et il est classé 3 épis.
- A Tontelange, le gîte rural « Au simple Bonheur » (anciennement « A la Bédé »), situé au 369 rue de Bredewee est prévu pour 6 à 8 personnes et il est classé 2 épis.
- A Post, le gîte rural « Chez Irma », situé au 67a voie des Champs Mêlés est prévu pour 5 personnes et il est classé 3 épis.
-

On note également 2 chambres d'hôtes dont 1 à Thiaumont et 1 à Attert.

- A Thiaumont, la chambre d'hôtes « La passagère », située au 263 rue de l'Eglise est prévue pour 2 personnes et est classée 3 épis.
- A Attert, la chambre d'hôtes « La Bourgogne », située au 379 rue du Bois de Loo est prévue pour 2 personnes.

On relève 2 campings sur le territoire communal.

- Le «Camping Sud » situé en fond de vallée le long du ruisseau de l'Attert à Attert. Il est composé de 86 parcelles allant de 80 à 200 m² dont 4 sont réservées pour les mobil-homes. Le camping dispose de sa propre aire de jeux, d'un terrain de sports, d'une piscine extérieure avec deux bassins et d'un petit restaurant avec terrasse. Actuellement, il est mis en vente par les propriétaires originaires des Pays-Bas.
- Le camping « A la ferme d'A Yaaz », situé au 344 rue de l'Ermitage est composé de 15 à 20 emplacements. Il propose aux touristes de dormir dans un tipi.

Un hébergement existe à Pro Linguis et est situé à Thiaumont. Il propose une pension pour 170 personnes.

Un projet de centre de classes vertes et d'hébergements pour jeunes au domaine Poncelet est au stade de projet.

L'offre en hébergements touristiques

Dans son analyse « Le tourisme en Province de Luxembourg - Chiffres et Réalités 2009 », le Réseau d'Etudes et d'Analyses de la Province de Luxembourg (R.E.A.L.) présente l'offre d'hébergements touristiques en Province du Luxembourg.

L'offre touristique en Province de Luxembourg et en Wallonie peut être envisagée sous deux angles : commerciale et non commerciale.

L'offre commerciale d'hébergements touristiques est, dans son ensemble, largement reconnue par la législation wallonne (hôtellerie, camping et tourisme de terroir) ou répertoriée par le Commissariat Général du Tourisme (tourisme social et village vacances). Il existe toutefois une offre commerciale non reconnue. Celle-ci n'est pas illégale mais située en dehors des structures, des appellations et de toute promotion officielle. Elle reprend notamment les caravanes résidentielles et les secondes résidences.

Tableau récapitulatif de l'offre en hébergements touristiques (lits-personnes), (2008)										
Communes	Villages de vacances	Tourisme social	Tourisme de terroir	Campings de passage	Hôtels	Total-offre commerciale	Caravanes résidentielles	Secondes résidences	Total - offre non-commerciale	OFFRE TOTALE
Attert	0	0	35	279	10	324	0	168	168	492
Etalle	0	0	21	0	15	36	0	128	128	164
Habay	0	0	67	0	75	142	0	244	244	386
Messancy	0	0	5	0	138	143	0	372	372	515
Saint-Léger	0	0	0	0	0	0	0	72	72	72
Beckerich	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Ell	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Préizerdaul	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Redange	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Microrégion	0	0	128	279	238	645	0	984	984	1.629

Source : CGT-OTW et INS

En 2008, la Commune d'Attert proposait un total de 492 lits dont 324 en offre commerciale et 168 en offre non-commerciale.

On comptait 10 lits pour les hôtels, 279 lits pour les campings et 35 lits pour le tourisme de terroir (gîtes et chambres d'hôtes).

Quant à l'offre non commerciale, on comptait 168 lits en secondes résidences mais aucun lit en caravanes résidentielles.

La Commune d'Attert propose également des hébergements et des salles pour séminaires et Teambuilding, à savoir à l'auberge de Bois de Loo « Looberge », 1 salle de 90 m² et 1 salle de réunion d'une capacité de 50 personnes.

En matière d'hébergement, Attert possède une gamme d'hébergements relativement large et bien distribuée malgré un territoire peu vaste.

La pression touristique de l'offre touristique sur la population

La pression touristique est le rapport de l'offre totale d'hébergement, le nombre de lits-personnes et le nombre d'habitants. Elle donne une indication sur l'impact que peuvent exercer les hébergements touristiques sur le cadre de vie de la population locale avec son lot d'avantages (maintien de certains services ou commerces, etc.) et d'inconvénients (inflation immobilière etc.)

Tableau récapitulatif de l'offre en hébergements touristiques (lits-personnes), de la population (nombre d'habitants) et de la pression touristiques par commune (2008)			
Communes	OFFRE TOTALE	population	pression T (nbr-lits/hab)
Attert	492	4.944	0.1
Etalle	164	5.469	0.03
Habay	386	8.026	0.05
Messancy	515	7.620	0.07
Saint-Léger	72	3.200	0.02
Microrégion	1.629	29.259	0.06

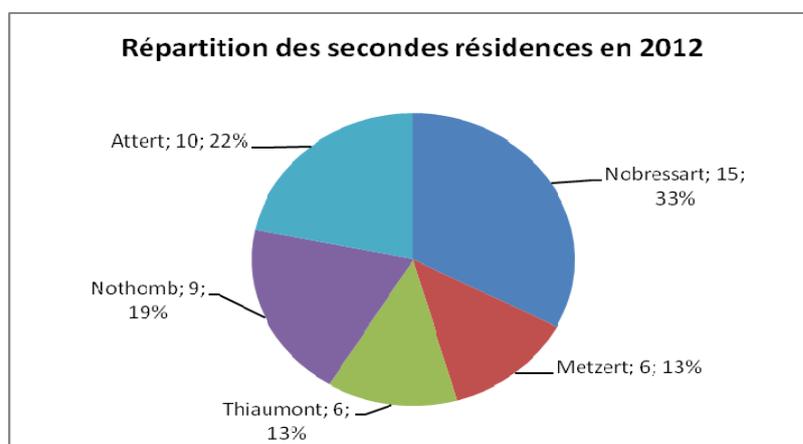
Source : CGT-OTW et INS

En 2008, avec une moyenne de 0,1 lits par habitant, le tourisme à Attert est qualifié de tourisme diffus. La pression touristique à Attert, liée essentiellement au camping, est supérieure à la moyenne de la microrégion (0,06) et Attert est la commune ayant la plus forte pression de la microrégion.

Les résidences secondaires

Le nombre de secondes résidences est fort fluctuant à Attert et s'élève à 46 en 2012.

Quant à leur répartition par village, elle se présente comme suit :



Une taxe communale est perçue sur chaque seconde résidence.

Les camps

En 2010, on recense sur la commune 2 camps dont 1 à Metzert et l'autre à Heinstert (Source : Idelux). Par contre, il n'y a pas eu de camp en 2011.

La restauration

On recense sur la commune 4 restaurants. On note le restaurant «Auberge du Val d'Attert» situé à Metzert disposant de 60 places et d'une brasserie.

Les 3 autres restaurants sont la Pizzeria-Restaurant « Antica Roma », située rue des Potiers ; l'auberge de Bois de Loo « Looberge » située rue du Bois de Loo et le canard d'ô, situé à Nobressart.

On note la friterie « Pirotte » située à Attert, le café « la Taverne » à Lottert proposant une petite restauration et le « Camping Sud » situé Voie de la Liberté.

Les produits du terroir

Le label « Régals de nos terroirs » existe depuis 2007. Ce label est issu de l'association du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert avec le Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier dans le but de promouvoir leurs producteurs. Ce label est réservé à des produits artisanaux de bouche de la région et reprend une dizaine de producteurs.

Quelques produits locaux sont proposés à Attert :

- Boucherie, charcuterie et salaisons de la Maison Thill à Attert ;
- Les colis de viande (bœuf) de la ferme du Faascht à Grendel ;
- Le miel et la truite fumée (en saison) du moulin de Nobressart ;
- Les fromages de la ferme Saur à Metzert ;
- Le miel de la Vallée de l'Attert chez Madame Sosson ;
- Le miel du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert chez Monsieur Jusseret ;
- L'épicerie bio située à Nobressart, rue du Koun 165.

Différentes bières sont également disponibles chez les mouvements associatifs de la vallée :

- La Brayham et la Brüll brassées pour le village de Lottert (Groupe d'animation Lottert) ;
- La Tontelinette, brassée pour le « Cercle Culture et Loisirs » de Tontelange ;
- La Matheret, brassée pour le « Cercle Saints Côme et Damien » de Metzert ;
- L'Elchertoise, brassée pour le « Club de la Fontaine » de Nobressart ;
- L'Abrissart, brassée pour le village d'Heinstert ;
- La Corne du Bois, brassée pour l'asbl « L'Abreuvoir » de Parette.

Sans oublier les autres boissons régionales, la Maitrank qui est un apéritif typique du Pays d'Arlon, élaboré à base de vin blanc sec, parfumé par l'aspérulle odorante.

Notons enfin que l'Association des Communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise a édité un guide des « Producteurs locaux de la Vallée de l'Attert ».

6.4.4 Attractions touristiques

Les circuits de promenades

Les promenades balisées du Syndicat d'initiative

- la promenade d'Heinstert de 10 km,
- la promenade de Nobressart de 5 km,
- la promenade de Thiaumont de 5 km,
- la promenade d'Attert-Schockville-Post de 7 km,
- la promenade de Nothomb-Parette de 8 km,
- la promenade d'Attert-Grendel de 10 km,
- la promenade transfrontalière de 10 km,
- la promenade du Grand Tour d'Attert de 42 km,

Nothomb

Balade dans les profondes vallées de Lamicht et Nothomb. Circuit proposé par la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon sur fond d'informations du Syndicat d'initiative du Val d'Attert.

8 kilomètres en boucle qui sont faciles mais pas accessibles aux poussettes. Ce circuit traverse des bois d'épicéas et de feuillus tout en longeant les ruisseaux Lamicht et Nothomb. Cette promenade traverse à 80% la nature et à 20% le village.

Itinéraire remarquable de Wallonie

Au départ de Nothomb, suivez le ruisseau Lamicht jusqu'à la route Rodhenhoff-Parette. Prenez ensuite le col de Parette en direction du réservoir et admirez la vue magnifique sur le paysage. Après le village de Parette, prenez la direction de Perlé et de la frontière grand-ducale, suivez ensuite la Vallée de la Nothomb et sa réserve naturelle jusqu'au village point de départ. De Parette vers la Vallée de la Nothomb, vous traversez une partie du bois communal d'Attert. Vous parcourez aussi d'amont en aval la réserve naturelle de la Vallée de la Nothomb, et vous longez un ruisseau bordé de bouquets de saules et d'aulnes. Les alluvions humides sont occupées par une prairie reine des prés ; en aval, des prés de fauche sont en voie de restauration.

Promenade pédestre transfrontalière

Cette promenade de 10 kilomètres a pour point de départ l'école d'Oberpallen, bâtiment remarquablement restauré. Elle passe par Tontelange, un des derniers villages rénovés de la Commune d'Attert, traverse le Heidknapp pour arriver au moulin de la Grübermühle. Ensuite, le parcours escalade la première cuesta principale pour arriver au village de Guirsch qui comporte de nombreux trésors architecturaux : le château classé datant de 1748, l'église Saint-Willibrod et l'ancien couvent du Saint-Cœur de Marie. La promenade rejoint ensuite le village d'Oberpallen.

Une brochure de seize pages décrivant le parcours est disponible en français et en néerlandais.

L'Energie Tour

Dans le cadre du projet PôlEnergie, un Tour Energie parcourant les Communes d'Attert et de Ell a été créé. Ce circuit balisé de plus ou moins 26 kilomètres permet de découvrir 12 installations en énergies renouvelables présentes sur les 2 communes. Devant chaque installation, on note la présence d'un panneau métallique qui présente l'installation dans les langues française et allemande.

Les équipements et attractions touristiques

Voici les principales attractions proposées aux touristes à Attert:

- le centre de visite « Voyage au cœur de l'Attert »,
- le musée du moulin à Nobressart,
- la visite de la ferme du Faascht,
- la promenade à thème « visite de la Vallée de l'Attert »,
- la promenade à thème « visite de Nobressart, un des plus beaux villages de Wallonie »,
- la balade en vélo « Route de la Cuesta » de 27 km,
- les marches organisées par le Syndicat d'initiative les jeudis après-midi et les dimanches matin,
- la ferme d'A Yaaz avec ses écuries, ses balades en calèche, sa ferme pédagogique, sa ferme d'animation et Elvetic, un centre de bien être au naturel.
- le circuit des arbres remarquables à Lischert,
- les terrains de tennis à Attert,
- le terrain multisports de Post,
- L'Energie Tour.

Voici les principaux sites du patrimoine naturel à visiter :

- la grotte Notre Dame de Lourdes à Post,
- les carrières de Tattert et de Nobressart,
- le Marais de Grendel,
- le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert,
- les réserves naturelles de la Vallée de l'Attert et de la Nothomb,
- le Milleberg à Heinstert (site naturel et légende),
- le Vrun des Schleed à Attert (site naturel et légende),
- de nombreux arbres remarquables.

Voici les principaux sites du patrimoine architectural et religieux à découvrir :

- le retranchement féodal du Burgknapp à Heinstert,
- le Centre Européen Robert Schuman à Attert,
- la fontaine de Metzert,
- les abreuvoirs de Metzert,
- le moulin Linster de Nobressart,
- le village de Nobressart labellisé « Un des plus beaux villages de Wallonie »,
- le village de Metzert,
- la place du café à Thiaumont,
- l'école communale de Nobressart,
- l'église classée Saint Etienne à Attert,
- la nouvelle église Saint Etienne à Attert,
- l'église et la chapelle Notre Dame de l'Immaculée à Heinstert,
- le chemin de croix à Heinstert,
- la chapelle Stoffel de l'Immaculée Conception et le calvaire à Tattert,
- l'église Saint Jean Baptiste à Nobressart,
- l'église Saint Fiacre à Parette,
- l'église Saint Michel à Post,
- l'église Saint Laurent à Schockville,
- l'église Saint Hippolyte soldat à Thiaumont,
- la chapelle Notre Dame des Sept Douleurs à Nobressart,
- la chapelle Saint Pierre à Lottert,
- la chapelle de Metzert,
- le vieux cimetière qui entoure la chapelle à Metzert,
- la ferme du Faascht,
- la ferme Jeanty à Schockville,
- la ferme Raths à Metzert.

Voici les principaux lieux de mémoire :

- la stèle aux morts et volontaires belgo-luxembourgeois de Corée, à proximité immédiate de la nouvelle église Saint-Etienne
- le monument de la Côte Rouge à Metzert,
- le monument aux morts de Tontelange.
- la stèle de reconnaissance à Notre Dame de Lourdes.

Quant au folklore et aux traditions, ils sont essentiels pour tout attertois. Les événements qui jalonnent l'année sont :

- le festival de musique « Musique dans la Vallée de l'Attert »,
- le festival de musique folk « La Nuit Celtique »,
- Old Car Tractor Moto Trophy,
- la fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert,
- la fancy-fair de Metzert,
- Kürmes am Duerf.

Dans les manifestations récurrentes, on retrouve :

- les grands feux,
- la hämmelmarsch,
- les marches du Syndicat d'initiative,

Enfin, les légendes sont également fort présentes à Attert. Parmi les plus importantes on retrouve :

- à Lottert: la légende du chasseur turbulent, le château de Bress et les demoiselles de Bierbach,
- à Thiaumont : une vieille sorcière ensorcelle un palefrenier,
- à Nobressart : la maison Oswald avait le grenier et les caves peuplés de fées et d'autres esprits malveillants, à Nobressart vivait un maître-sorcier,
- une sorcière tabassée à Schadeck.

L'embellissement de la Commune

La Commune d'Attert soutient vivement les équipes de bénévoles qui œuvrent dans le fleurissement de leurs villages. La commune s'est engagée depuis le 29 avril 2005 à octroyer une aide financière aux Asbl ou aux associations de fait locales œuvrant à l'embellissement végétal de leur localité.

La Commune s'investit dans le fleurissement en prenant en charge 75 % du coût des fleurs, des bulbes ou autres pour le fleurissement des villages.

L'Asbl GAMA (association momentanée de 4 groupements de village) de Thiaumont a investi financièrement dans la décoration florale des bacs publics du village mais aussi en veillant à maintenir la propreté du cadre de vie et en essayant de stimuler le même engouement auprès des habitants. Actuellement, on remarque des bacs de fleurs le long des routes, des façades splendides, des abords de maisons chatoyants, des petits coins agréables... Cette initiative a introduit officiellement la participation de l'entité au challenge « Luxembourg : Province propre et fleurie ».

Luxembourg « province propre et fleurie »

En 2011 ; 4 villages de la Vallée de l'Attert se sont inscrits, par le biais du Syndicat d'initiative, au challenge « Province propre et fleurie » de la FTLB. Il s'agit des villages d'Attert, Lischert, Nobressart et Post-Schadeck. Le jury a été très attentif au fleurissement, aux nouveautés apportées au fleurissement, à l'harmonie des fleurs et des couleurs, et aussi à la propreté des sites fleuris et aussi de tout le village. Ce n'est donc pas uniquement le travail d'un comité, mais bien de tout un village.

Par ce fleurissement, ils arrivent à créer un environnement favorable à l'accueil et au séjour tant des habitants que des gens de passage. Les marcheurs de plus en plus nombreux dans la vallée, ceux qui marchent avec le Syndicat d'initiative de semaine en semaine, leur disent qu'ils sont vraiment heureux de se promener dans la verte vallée.

Parmi les 30 villages classés par le jury en 2011, les prix décernés par la FTLB ont été les suivants : les villages associés de Post/Schadeck se sont classés 28ème, le village de Lischert 26ème, Attert en fleurs classé 25ème et Nobressart classé 13ème.

6.4.5 Les jumelages

Attert est jumelée avec les villes de Kruishoutem en Flandre, Hermeskeil en Allemagne, Bakhalarzero en Pologne et Taktaharkány en Hongrie.

Kruishoutem est une commune située en Flandre dans la Province de Flandre-Orientale. La commune compte environ 8.000 habitants. Le jumelage date du 30 avril 2004 et est actuellement toujours fort actif. Entre les deux communes, les activités et projets principaux développés sont la participation des habitants de Kruishoutem à la fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert et les Attertois participent à la fête des œufs chez eux.

Hermeskeil est une municipalité et chef-lieu du Verbandsgemeinde Hermeskeil, dans l'arrondissement de Trèves-Sarrebouurg, en Rhénanie-Palatinat en Allemagne. Le jumelage est actuellement toujours fort actif. Entre les deux communes, les activités et projets principaux développés sont la collaboration des Allemands au tournoi de football attertois, diverses activités ponctuelles, Attert avait invité deux artistes à une de ses expositions. Enfin, l'échange se poursuit au niveau de l'école pour l'apprentissage de l'allemand.

Bakhalarzero est une commune rurale de 12.000 habitants, en Pologne. Le jumelage date du 29 avril 2005 et est toujours actif. Attert entretient des échanges réguliers avec cette commune.

Taktaharkány est une commune rurale de 4.000 habitants, à 250 km au Nord-est de Budapest, en Hongrie. Le jumelage date du 26 septembre 2003.

6.4.6 Synthèse

L'attrait principal de la commune réside dans son patrimoine naturel de première importance, qui permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature tout en restant respectueux de la vie dans les villages.

En 2011, la Maison du Tourisme a enregistré 11.138 visiteurs. Les touristes belges et des Pays-Bas représentent près de 80 % de ses visiteurs.

La Commune d'Attert compte 1 hôtel, 9 gîtes, 2 chambres d'hôtes et 2 campings. A côté de ces structures d'accueil, on recense également 46 résidences secondaires en 2012. En 2008, la Commune d'Attert proposait un total de 492 lits dont 324 en offre commerciale et 168 en offre non-commerciale. Avec une pression touristique de 0,1 lit par habitant le tourisme à Attert est qualifié de tourisme diffus.

Le produit touristique phare de la Commune d'Attert, ce sont les promenades (activité principale du Syndicat d'initiative). A Attert, on peut visiter le Centre de découverte « Voyage au cœur de l'Attert », Nobressart « Un des plus beaux villages de Wallonie », Tontelange, le Marais de Grendel, les carrières de Nobressart et Tattert, l'étang de Tattert, le site archéologique du Burgknapp à Heinstert, la chapelle de Lottert, le moulin de Lischert...

Attert est une entité très animée par le folklore et les traditions avec le festival de musique « Musique dans la Vallée de l'Attert », la Nuit Celtique, la Fête du Parc Naturel, l'Old Car Tractor Moto Trophy.

On recense sur la commune 4 restaurants, une restauration rapide au camping et 1 friterie, mais aussi les produits du terroir tels que les colis de viande, la boucherie, charcuterie et salaisons, le miel et la truite fumée, les fromages de la Ferme Saur, les différentes bières brassées pour les mouvements associatifs.

Enfin, Attert est jumelée avec les villes de Kruishoutem en Flandre, Hermeskeil en Allemagne, Bakhalarzero en Pologne, Taktaharkány en Hongrie.

SOURCE DE DONNEES :

-  « Le tourisme en Province de Luxembourg, chiffres et réalités 2009 », R.E.A.L.
 -  Site internet de la Ville d'Attert www.attert.be
 -  Site internet de la Fédération touristique du Luxembourg Belge : www.ftlb.be
 -  Site internet de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon
 -  S.P.F. économie
-

CHAPITRE 7 - Les services

7.1 Les services communaux

7.1.1 La maison communale

Adresse : Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT

Heures d'ouverture de la maison communale :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45;
- Les mercredis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30.

7.1.2 Les services communaux

- Le secrétariat communal.
- L'accueil.
- Le service population et état civil.
- Le service aménagement du territoire.
- Le service enseignement – affaires sociales.
- Le service extrascolaire.
- Le service comptabilité – finances.
- Le service taxes et redevances.
- Le service des marchés publics – travaux – gestion administrative des dossiers.
- Le service des travaux.
- Le service de la gestion des ressources humaines.
- Le service des seniors.
- Le service logement – communication et publications communales.
- Le service patrimoine et cimetières communaux.
- Le service recette communale.

7.2 Les services de sécurité

7.2.1 La zone de police

La Commune d'Attert fait partie de la Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange.

La zone de police regroupe donc quatre communes situées au Nord-est de l'arrondissement judiciaire d'Arlon.

Adresse du poste d'Attert: Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT

Le chef de poste est l'Inspecteur principal Axel SCHEUREN et l'agent de quartier pour les villages de la Commune d'Attert est l'inspecteur Michel GAUL.

Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et les mercredis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30.

7.2.2 Le commissaire voyer

Les commissaires voyers, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, sont chargés de la police de la voirie vicinale. Le rôle de cette police consiste à veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires qui tendent à prévenir la détérioration des chemins ou leur usurpation par les riverains.

Pour Attert, le commissaire voyer est Monsieur D. TREQUATTRINI.

7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)

La Commune d'Attart dépend du SRI d'Arlon.

Adresse : rue de Redange à 6700 ARLON

Le Service Régional d'Incendie de la Ville d'Arlon protège 43.500 habitants, répartis sur les Communes d'Arlon, Attart, Martelange, Saint-Léger, et en partie sur les communes d'Habay, Léglise et Messancy.

7.3 Les services publics

7.3.1 La poste

Adresse : Voie de la Liberté, 105 à 6717 ATTERT

Les heures d'ouverture du guichet :

- du lundi au vendredi : de 14 h 30 à 17 h 45.

7.3.2 Le parc à conteneurs

La Commune d'Attart met à disposition du public un parc à conteneurs.

Adresse: route Attart-Schadeck à Attart.

Les heures d'ouverture du parc à conteneurs :

- Été : du 01/05 au 31/10, du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h.
- Hiver : du 1/11 au 30/04, du lundi au vendredi de 12 h à 18 h et le samedi de 9h à 18 h.

7.3.3 Les TEC

La société des TEC dessert la Commune d'Attart.

La Commune d'Attart est desservie par les lignes suivantes :

- Ligne 3 : Arlon – Martelange
- Ligne 3/2 : Circuit des écoles d'Attart
- Ligne 54/4 : Metzert - Habay
- Ligne 54/5 : Metzert – Habay
- Ligne 56 : Libramont – Habay - Arlon
- Ligne 80 : Bastogne – Arlon – Luxembourg
- Ligne 84 : Marbehan – Habay - Arlon
- Ligne 1011 : Liège – Athus
- Le Bus 105
- Le TELBUS

Carte 4D/5 : Réseau de transport en commun public

7.3.4 La SNCB

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Arlon (10 km), Habay-la-Neuve (15 km), Marbehan (20km) et Longlier (48 km).

7.4 Les services économiques - L'ALE – Titres Services d'Attert

La société « ALE – Titres Services d'Attert » a été créée en 2005. Elle est active dans le domaine du nettoyage et des activités ménagères, à domicile. Elle occupe, en mars 2012, 18 salariés et satisfait à la demande de services de près de 200 clients, localisés pour l'essentiel sur la Commune d'Attert.

7.5 Les services sociaux

7.5.1 Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)

Adresse : Voie de la Liberté, 109 à 6717 ATTERT

Le Centre Public d'Action Sociale est une institution publique présente dans chaque commune de Belgique. En remplaçant le mot « Aide » par « Action », l'accent est mis sur la participation active des personnes dans leur processus d'aide. On s'écarte dès lors de la notion d'assistance qui a longtemps suivi le C.P.A.S.

Afin de permettre à tout citoyen d'Attert de mener une vie conforme à la dignité humaine, le CPAS a mis en place divers services, car il faut savoir que le CPAS ne se contente pas d'octroyer le Revenu d'Intégration Sociale aux plus démunis.

Le CPAS dispose de 2 logements d'insertion à Post, d'1 logement d'urgence à Heinstert et de 2 logements à Schockville.

Le service des repas chauds distribue des repas aux écoles et à domicile pour les personnes âgées (15 à 20 parfois 28 repas / jour). Les repas sont préparés par la Résidence des Ardennes.

Le service écomobile s'occupe du ramassage des déchets triés et du dépôt au parc à conteneurs pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Grâce au service dépannage, un ouvrier effectue de petits travaux de dépannage ou autre sans pour autant entrer en concurrence avec les réparateurs locaux.

Le CPAS gère également un centre de repassage et de couture à Heinstert depuis 2005 (avec les titres-services du CPAS et non de l'ALE).

Le service écrivain-public aide les personnes à rédiger leurs curriculum vitae et leurs lettres de motivations. Le service n'est pas souvent utilisé.

Le CPAS a une convention avec le GAS de Martelange pour les rares dossiers d'endettement. Une autre convention a été signée début 2011 avec la Croix-Rouge dans le cadre du projet « Hestia ». Il a également des conventions avec les aides-familiales d'Arlon, avec l'ONE pour la garde d'enfants malades.

Le CPAS organise également des plaines de jeux de 4 à 12 ans ainsi que Ado – Welcome pour les 12 à 15 ans.

7.6 Les services de santé

7.6.1 Hôpitaux

Attert ne dispose pas d'antenne médicale. Les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans un rayon d'environ 9,5 km pour Arlon avec l'hôpital Saint Joseph et 32 km pour Bastogne avec l'hôpital Sainte Thérèse.

7.6.2 Croix-Rouge

Depuis le 1er juillet 2009, la section locale Croix-Rouge devient Maison Croix-Rouge Attert-Fauvillers-Martelange, située à Attert.

Quelques unes de ses activités sont :

- une dizaine de bénévoles pour des activités à la maison de repos ;
- les Benjamins secouristes ;
- Hestia ;
- « Tous en piste » (avec la Croix-Rouge d'Arlon) : après-midi récréatif avec goûter pour les aînés ;
- la prévention dans certains domaines ;
- un service de récupération de meubles et de vêtements ;
- ...

7.6.3 Docteurs en médecine

La Commune d'Attert dispose de plusieurs médecins résidant à Attert :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Dr CROCHET B | Bredewee, 382 - TONTELANGÉ |
| - Dr DARDENNE J.P | rue de l'Institut Molitor, 68 - SCHADECK |
| - Dr DESCHUTTER A | rue du Centre, 48 - NOBRESSART |
| - Dr EMONTS M | Le Petit Val, 270 – TONTELANGÉ |
| - Dr LABRANCHE F / DOGOT S | Voie de la Liberté, 79 – ATTERT |
| - Dr ROLAND D | Le Petit Val, 265 – TONTELANGÉ |
| - Dr VERHAEGEN M | rue du Centre, 65 – NOBRESSART |

7.6.4 Chiropraticien

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| - Dr LOUIS S | rue du Marquisat, 190 – THIAUMONT |
|--------------|-----------------------------------|

7.6.5 Kinésithérapeutes

- | | |
|-----------------|----------------------------------|
| - Dr LEURQUIN M | montée du Panorama, 70 – NOTHOMB |
| - Dr PONETTE J | rue du Bois de Loo – ATTERT |
| - Dr TASSIGNY F | Voie de la Liberté, 147 - ATTERT |

7.6.6 Pédiatres

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| - Dr COPPENOLLE R. | rue Saint-Servais, 115 - THIAUMONT |
| - Dr COUTELLIER V | rue de la Schock, 17 – NOBRESSART |
| - Dr GILSON V | au Village, 77 - TONTELANGÉ |

7.6.7 Ostéopathe

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - Dr VAN HEE JJ DO | Op Der Heicht, 110 – NOTHOMB |
|--------------------|------------------------------|

7.6.8 Oto-rhino-laryngologie

- | | |
|---------------|----------------------------|
| - Dr ELOY J.P | Bredewee, 382 – TONTELANGÉ |
|---------------|----------------------------|

7.8 Les services de l'enfance et de la jeunesse

7.8.1 La crèche « Les P'tits Nicolas »

Adresse : rue de la Lorraine, 35 Lischert à 6717 ATTERT

L'ASBL « Les P'tits Nicolas » a reçu l'agrément pour accueillir 15 enfants de 0 à 6 ans, y compris ceux porteurs de déficiences. Avec l'aide de la commune à qui elle loue le bâtiment, elle a rénové et adapté l'ancienne école, depuis 2010.

7.8.2. La maison des enfants

Adresse : rue des Potiers, 302 à 6717 ATTERT

Elle héberge les permanences ONE qui se déroulent tous les jeudis sauf le 2ème du mois. Des activités spécifiques s'y déroulent également, par exemple des initiations au « massage bébé ». Une psychomotricienne propose un module de 3 séances de psychomotricité et d'éveil des sens du bébé âgé de 9 à 12 mois.

7.8.3. Le service d'accueillantes conventionnées «Baby-service »

L'asbl « Baby-service » est un service d'accueillantes d'enfants conventionné créé en 1977 par Vie Féminine, les Mutualités Chrétiennes et le Mouvement Ouvrier Chrétien pour répondre à un besoin grandissant des familles en matière de garde des enfants de 0 à 3 ans.

Notons que 3 personnes de la commune sont reprises sur la liste :

- CHAMPENOIS Sandrine à 6717 LOTTERT.
- CHARNEUX Martine à 6717 HEINSTERT, possibilité d'accueil d'enfants handicapés moteurs ou mentaux.
- DELIZEE Florence à 6717 NOTHOMB, possibilité d'accueil d'enfants handicapés moteurs ou mentaux.

7.8.4. Les accueillantes indépendantes, conventionnées ONE

- Mme GOFFINET à Heinstert, 4 enfants de 0 à 6 ans.
- Mme SCHOLTES à Parette, 4 enfants de 0 à 6 ans.
- Mme VANDERSMISSEN à Attert, 4 enfants de 0 à 3 ans.
- Mme SCHOLTES à Heinstert, 4 enfants de 0 à 3 ans.
- Mme CUSTINNE à Attert., 5 enfants de 0 à 6 ans.
- Mme SCHROEDER à Post, 4 enfants de 0 à 3 ans.

7.8.5 L'accueil extrascolaire « Les Enfants d'abord »

L'accueil extrascolaire est un accueil ouvert durant le temps libre des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel et primaire (2,5 ans à 12 ans).

L'accueil extrascolaire s'effectue dans les écoles d'Attert, Heinstert, Nobressart, Nothomb, Thiaumont et Tontelange. A Metzert, l'accueil extrascolaire s'effectue dans la nouvelle aile de l'école.

L'accueil extrascolaire est assuré par 12 accueillantes à temps partiel.

Heures d'ouverture :

- Tous les matins de la semaine de 7 h 15 à 8 h 15.
- Tous les soirs de 15 h 45 à 18 h.
- Le mercredi après-midi de 11 h 30 à 17 h 30.

L'accueil extrascolaire permet d'assurer au quotidien les conditions de bien-être et de vie saine pour chaque enfant, veiller au développement de chaque enfant dans ses particularités en tenant compte de ses rythmes, goûts et choix, permet de promouvoir la confiance et l'autonomie de chacun, veille à la socialisation des enfants dans une perspective de solidarité, de coopération et de négociation et enfin permet aux parents de confier leurs enfants en toute sérénité.

Notons qu'il existe un problème de garderie pour le midi.

Pendant les vacances scolaires de Pâques une semaine d'ateliers est organisée dans une implantation de la commune, de 7 h 30 à 18 h. L'accueil est aussi ouvert lors des journées pédagogiques.

En 2012, l'accueil extrascolaire compte environ 422 enfants inscrits pour une moyenne de 230 à 250 enfants par jour.

7.8.6 L'éveil musical

Lili Musique est un éveil musical qui se déroule par cycle de 6 séances (le samedi matin) et qui s'adresse aux petits (de 18 mois à 4 ans et demi) ainsi qu'à un adulte de référence, souvent un des parents. Ensemble, ils participent à l'atelier. S'il faut obligatoirement un adulte par enfant, il n'est pas nécessaire que le référent soit toujours le même. Les enfants sont répartis en deux groupes suivant leur âge: de 18 mois à 3 ans: c'est le groupe des « Ouistitis ». Cet atelier comprend principalement des chansonnettes, comptines, danses... Le mouvement est le fil rouge des séances. De 3 à 4 ans et demi: ce groupe porte le nom de « Tam-tam ». Il comprend principalement des chansonnettes, comptines, danses et petites histoires... L'accent est mis sur la parole et la voix. L'objectif est de donner l'occasion aux adultes de jouer musicalement avec leur enfant et de vivre une activité commune. Les ateliers sont animés par Isabelle Cigrang-Begma, éducatrice de formation, et son assistance Lili. Isabelle travaille pour l'asbl KABEMWA à Mertert (L) qui prend en charge des enfants de 3 mois à 12 ans et suit des formations à « l'Akademie Remscheid pour l'éducation artistique et aux médias ».

7.8.7 Les plaines de vacances

Les plaines de vacances (avec garderies avant et après) pour les enfants jusqu'à 12 ans, sont organisées chaque année durant les mois de juillet et d'août par le CPAS.

La garderie est accessible aux enfants de 4 à 12 ans.

Pendant ces plaines de vacances, les enfants sont accueillis chaque jour de 8 h 30 à 16 h. Une garderie payante est organisée de 7 h 30 à 8 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.

Le CPAS organise aussi une semaine de plaine « Ado Welcome » pour les jeunes terminant leur première année de secondaire et ayant maximum 15 ans. Cette semaine rencontre un réel succès depuis 2009, mais n'a pas eu lieu en 2012. Les activités organisées sont du sport, de la musique, du théâtre, une journée de découverte, des jeux divers, un circuit aventure, des rencontres citoyennes, un barbecue...

7.8.8. L'asbl « Au Pays de l'Attart »

Rappelons (Cf. chapitre 4 et annexe 4.1)

- le programme Junior Rangers pour adolescents ;
- les animations pédagogiques ;
- les chantiers nature ;
- les stages et animations scolaires ;

- le Pappalapapp.

7.9 L'enseignement

La commune possède 3 écoles communales fondamentales (maternelle et primaire) avec 7 implantations scolaires. Les 7 implantations sont situées dans les villages de Thiaumont, Heinstert, Nobressart, Metzert, Tontelange, Nothomb et Attert et regroupent quelque 688 élèves (2011/2012).

Depuis trois ans, il n'y a plus d'augmentation de la fréquentation scolaire malgré l'augmentation de la population générale de la commune. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- Certains parents laissent leurs enfants à Habay ou à Arlon si l'aîné de la famille y est déjà scolarisé (cf. secondaire) : c'est un choix de pure facilité.
- Pour le moment, il y a moins de naissances et donc moins d'inscrits en maternelles.
- L'immobilier étant cher, certains parents s'installent relativement tard dans la commune et ont déjà de grands enfants qui ne fréquentent alors pas ou peu les écoles fondamentales.
- Enfin, certaines familles viennent temporairement 2 ou 3 ans à Attert et puis partent ailleurs : les enfants ne font pas toute leur scolarité dans la commune.

La Commune d'Attert a fait de l'enseignement la première de ses priorités.

Les directeurs des trois complexes scolaires collaborent entre eux et proposent la même qualité dans toutes les écoles.

Les élèves peuvent suivre des échanges linguistiques avec des écoles situées en Allemagne. Le Parc Naturel organise lui aussi des échanges pour les élèves avec les classes luxembourgeoises.

Deux personnes (1,5 temps plein) sont engagées sur fonds propre par la commune pour enseigner l'allemand aux classes de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaire.

Le repas chaud des enfants est préparé par le Home « Résidence des Ardennes » et respecte un cahier des charges rédigé avec l'aide d'une diététicienne.

Notons que les bâtiments des écoles sont en très bon état; tous ont été rénovés ou sont en cours de rénovation.

Les plupart des enfants du secondaire sont scolarisés sur Arlon et Habay.

Au niveau de la fréquentation scolaire on remarque, d'une part, que les écoles d'Attert, Heinstert et Nobressart connaissent une réelle croissance ces dix dernières années alors que d'autre part, les écoles de Metzert, Tontelange, Nothomb et Thiaumont sont en décroissance. L'école de Lischert a fermé en 2008 suite à une forte réduction d'élèves.

Annexe n° 7.1 : *Données détaillées sur l'enseignement.*

Prolinguis

Depuis 1970, le village de Thiaumont s'est acquis un renom international en matière de promotion des langues. En effet, c'est en 1970 que Monsieur Georges Peter, licencié-agrégé en philologie germanique, fit de sa demeure familiale, un ancien relais postal, un dynamique centre d'enseignement. Y sont dispensés des cours de français, espagnol, allemand, luxembourgeois, néerlandais, anglais et portugais.

L'Institut Molitor

De 1888 aux années 1950, il existait à Schadeck un institut d'enseignement moyen, une école moyenne libre, une école de français, une école agricole et une école de mécanique-électricité. Quatre sections qui servaient bien la région rurale. L'école agronome de l'institut était très réputée.

7.10 Synthèse

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs et les TEC.

Le bureau de police d'Attert fait partie de la Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange. Attert dépend du Service Régional d'Incendie d'Arlon.

Les titres-services sont disponibles auprès de l'ALE d'Attert pour le nettoyage et les activités ménagères à domicile et auprès du CPAS pour tout ce qui concerne l'atelier de repassage « La Chemisière » à Heinstert.

Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune qui, en plus des services de base d'un CPAS, s'investit dans les plaines de vacances pour les enfants et les ados. Le CPAS a une convention avec le groupe d'action surendettement (GAS) dont les bureaux sont installés à Martelange.

Attert ne dispose pas d'antenne médicale, mais de nombreux indépendants exercent dans le domaine médical et paramédical.

« La Résidence des Ardennes » d'Attert propose une maison de repos et de soins de haut standing, des résidences service et Looberge.

En matière d'accueil d'enfants, il existe la crèche privée « Les P'tits Nicolas », la maison des enfants avec les permanences ONE et les accueillantes du baby-service et de l'ONE.

Concernant l'accueil extrascolaire, il est assuré par la Commune d'Attert dans les écoles de la commune pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire. Le CPAS organise les plaines de vacances en juillet et en août pour les enfants et les adolescents.

Il y a sur la commune 7 écoles communales maternelles et/ ou primaires. Notons aussi la présence de l'école privée des langues Prolinguis à Thiaumont.

SOURCE DE DONNEES

-  Le site internet communal : www.attert.be
 -  Le site internet de la zone de police : <http://www.police-arlon.be/>
 -  Le site internet des TEC : www.infotec.be
 -  Le Groupe d'action social (GAS) : <http://www.gaslux.b>
 -  Le site des écoles d'Attert www.ecoleattert.be/
 -  Le site internet du home des Ardennes
-

CHAPITRE 8 – La vie associative, culturelle et sportive

8.1 La vie associative et culturelle

8.1.1 Les infrastructures culturelles

Les salles de village

12 salles de village, réparties sur tout le territoire communal, sont à la disposition des associations et des habitants d'Attert.

Notons que la maison de village de Lischert a été construite sur fonds propres. Celle de Schockville a, quant à elle, été construite par les habitants.

Annexe 8.1 : Liste des locaux de rencontre

Le bibliobus

Le bibliobus s'arrête trois fois par mois sur Attert. Une fois à Attert, le 2ème lundi du mois sur le parking de l'école, de 9 h 15 à 10 h 15. Une fois à Metzert, sur le parking de l'école de 10 h 30 à 11 h 30. Une fois à Nothomb, le 4ème lundi du mois sur le parking de l'école de 9 h 30 à 11 h 30.

Notons qu'il y a un centre de documentation dans les écoles. Il existe un service de dépôt et de distribution de livres en fonction de la demande. Ce service est aussi disponible à la maison de repos. Pour finir, il y a un dépôt de livres au CDJ d'Heinstert avec la possibilité de louer des livres. De plus, la Croix-Rouge propose des prêts de livres à domicile.

La commune collabore avec la bibliothèque de Marche-en-Famenne.

8.1.2 Les infrastructures de culte

La commune est propriétaire de toutes les églises d'Attert sauf la nouvelle église paroissiale Saint Etienne d'Attert. L'ancienne église Saint Etienne a été désacralisée tout comme la chapelle de Lottert.

On dénombre beaucoup de chapelles privées sur la commune.

L'administration communale cofinance les autres cultes présents à Arlon (évangélistes et protestants) au prorata de ses habitants.

8.1.3 Les associations culturelles

On dénombre sur la Commune d'Attert près de 26 associations dont diverses associations patriotiques et folkloriques. Nous détaillons ci-après quelques associations dont la particularité est de disposer d'un site internet.

Le Club de jeunes Lotathi

Le club organise la Saint Nicolas, Halloween, un tournoi de pétanque, une chasse aux œufs, un bal en plein air une fois par an (elle propose un bus Arlon – Attert cette nuit là, en partie financé par la commune).

Club de la Fontaine (Nobressart)

L'asbl a vu le jour en 1974. L'asbl organise le festival « Noc en Nob », gère la location de la salle de la fontaine et dispose de sa propre bière l'Elchertoise qui est brassée uniquement pour l'asbl.

Le Cothurne Attert

Le cercle culturel « Le Cothurne » Attert – Grendel est une association sans but lucratif basé à Attert, dans le Sud de la Province du Luxembourg, créée en 1970. A ses débuts le Cothurne regroupait une troupe de théâtre qui jouait des pièces tant en français qu'un dialecte luxembourgeois et une chorale qui se produisait à diverses occasions dans la région et à l'étranger. Au cours de son histoire, les activités du Cothurne se sont multipliées et diversifiées et une salle fut construite par les mains des bénévoles. Sont nés les gymkhanas pour véhicules tout-terrain, les courses d'auto-cross, les concours hippiques, les cortèges carnavalesques, des spectacles pour les enfants, des concerts...

Le Cothurne collabore avec des groupements comme le Patro, le tennis club local, la Croix-Rouge et les différentes associations qui gravitent autour du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.

Le Groupe d'animation Lottert

Le Groupe d'Animation Lottert (GAL) propose de nombreuses activités afin de faire vivre les villages. Il propose parmi d'autres, le salon des artistes pour apprendre les techniques de l'aquarelle, les randonnées sous le label « le galop du dimanche matin, un investissement pour votre santé », l'animation de boulangerie du dimanche matin...

Chorale à travers chants

Le 10 septembre 1991, un groupe d'amis, passionné de chant choral s'est réuni sous la baguette de P. Weynandt pour former le chœur « A travers Chants ». Au fil du temps, le groupe s'agrandit pour arriver aujourd'hui à une quarantaine de choristes.

Harmonie Royale Aurore

Elle date de 1870. A cette époque, quelques villageois se réunissaient pour s'adonner à leur passion : la musique. Ils sont présents à la fête de Thiaumont et lors de diverses animations.

Société Royale Concordia

L'asbl a été créée le 8 février 1933. Elle fait le concert à la kermesse du village, lors du bal des jeunes et du festival musical d'automne.

Annexe 8.2 : Les associations culturelles

8.1.4. Les projets « Culture » de l'asbl « Au Pays de l'Attert »

- ✓ Festival « Musique dans la Vallée »:

Dédié à la voix et au chant, ce festival transfrontalier de la fin du mois d'août est devenu un événement musical incontournable. Il a su acquérir une réputation en conjuguant un programme varié, des artistes prestigieux et des lieux plein de charme.

- ✓ Concert des chorales de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise:

En fait de chorales, il s'agit plutôt d'ensembles vocaux. Les 5 communes composant l'association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise en comptent 3 sur leur territoire: A Travers Chants (B), Männerkouer Atertdaul (L) et Philcanto (L). Un concert est organisé chaque année et les bénéfices sont versés à une œuvre caritative locale.

- ✓ Fanfares en val:

A la demande d'une société de musique installée sur le territoire de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise, une formation musicale destinée aux jeunes musiciens a été mise sur pied. Au terme de cette formation « Fanfares en Val », les jeunes musiciens offrent au public les fruits de leur travail lors du concert de clôture.

- ✓ Lili Musique ; éveil musical pour les petits:

Lili Musique est un éveil musical qui se déroule par cycle de 6 séances (le samedi matin) et qui s'adresse aux petits (de 18 mois à 4 ans et demi) ainsi qu'à un adulte de référence, souvent un des parents. Ensemble, ils participent à l'atelier.

(Cf. annexe 4.1)

8.2 La vie sportive

8.2.1 Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives publiques proposées à Attert sont 2 terrains de tennis, le terrain de foot synthétique de Nothomb, le parcours santé « Hébert » à Tattert, la salle de sports de la Résidence des Ardennes.

Les enfants des écoles utilisent les infrastructures sportives de la commune citées plus haut. Ils ne vont pas à la piscine car il y a un problème de mobilité pour rejoindre la piscine la plus proche.

De nombreuses promenades balisées existent sur le territoire communal. (cf. Syndicat d'initiative).

Actuellement, plusieurs projets d'infrastructures sportives existent sur la commune :

- A Nobressart, la création d'un terrain multisports et d'une petite salle seront les premiers éléments du projet d'aménagement de la plaine de Nobressart. Outre, un terrain de 14 mètres sur 28, il est prévu la création de pistes de pétanque, l'installation de tables de tennis, de tables en pierre et l'aménagement d'un espace barbecue.
- A Post, c'est un autre terrain multisports qui est en cours d'élaboration de projet.
- A Tontelange, on parle de la construction d'un hall omnisports sur une parcelle communale. Le dossier est géré par Idelux.

Lorsque les lotissements d'Heinstert et de Nothomb seront construits, il faudra y prévoir un terrain multisports.

Le Conseil Communal d'Attert a décidé en avril 2012 de demander à la Région wallonne la subsidiation d'un défibrillateur automatique pour les clubs et infrastructures sportives de la commune. La Maison de la Croix-Rouge Attert – Martelange – Fauvillers organisera des formations pour l'utilisation de cette nouvelle acquisition.

8.2.2 Les associations sportives

On dénombre sur la Commune d'Attert près de 10 associations sportives.

Les associations sur la commune sont le club de tennis « Val d'Attert », le club de tennis de table « Val d'Attert », les 2 clubs de foot « A.S Nothomb » et « R.S.C Tontelange », le club de mini-foot, le club de gym « La Détente », le club d'équitation « l'Etrier du Val d'Attert », les marcheurs du Syndicat d'initiative, le club de VTT « Les pas d'cote » et le groupe de « Danse du monde » à Lottert.

L'action « Je cours pour ma forme » proposée par le club de gym « La Détente » de Nothomb et la Commune d'Attert a connu un véritable engouement dès sa première édition. L'objectif est de faire prendre conscience à la population de la nécessité et du bienfait de la pratique du sport en général et du jogging en particulier. L'action est renouvelée chaque année.

Annexe 8.3 : Les associations sportives

8.3 Les subventions communales

La Commune d'Attert a la volonté d'aider au maximum les clubs et les associations de la Vallée.

Elle octroie des subsides aux associations, soit pécuniaire, soit en payant leur cotisation (ex : cotisation pour les plus beaux villages de Wallonie). Les subsides pécuniaires servent aux associations pour l'embellissement des villages, la promotion de l'image de la commune, la formation de la jeunesse....

- La commune verse 25 € à l'association, par personne de moins de 18 ans inscrite dans un club de la commune.
- La commune verse 500 € dans le cadre de la « formation de la jeunesse locale » aux associations entrant dans les critères.
- La commune met un local communal à la disposition des associations.
- La commune subsidie toutes les maisons de villages qui sont gérées par les associations.
- La commune met à disposition des associations des bâtiments ; le nettoyage est assuré par les associations et les frais de chauffage sont assurés par la commune.

8.4 Les manifestations

L'agenda des manifestations est disponible sur le site internet de la Commune d'Attert et dans le bulletin d'information communal «attert.be». Toutes les manifestations sont organisées en « interne » ; on ne note aucune relation avec le centre culturel d'Arlon.

Les manifestations les plus importantes sont :

- les fêtes locales et les grands feux,
- la fête du Parc Naturel,
- le festival « Musique dans la Vallée »,
- le festival de musique « Nuit Celtique »,
- la fête agricole « Old Car Tractor Moto Trophy,
- le fancy-fair des écoles,
- Noc' en Nob,
- la Saint Nicolas,
- la marche de la Saint Etienne,
- Tontegrange organisé par le Cercle Culture et Loisirs de Tontelange,
- La magie de Noël à Metzert,
- Rueozarts à Lottert ...

Dans chaque bulletin communal, une large part est laissée à l'écho des associations et aux manifestations à venir.

8.5 La solidarité internationale

Au Congo, des femmes qui n'ont que leur tête ou leurs vieilles bécanes pour transporter la récolte d'un champ se comptent par dizaines de millions. Mais à Bagata, la peine est doublée à cause de l'éloignement des points de vente et de l'état désastreux des routes. C'est pour soulager la souffrance de ces femmes, dont l'agriculture constitue la seule source de revenus familiaux, qu'un groupe d'attertois s'est constitué en association sans but lucratif depuis 2002 : l'**asbl Solidarité Attert-Bagata**. Son action a consisté jusqu'à présent à apporter un appui financier et matériel à l'ACDI (Alliance chrétienne pour le développement intégré), une ONGD congolaise qui est active dans la région. Dans le cadre de ce partenariat, Solidarité Attert-Bagata a financé la construction d'une baleinière péniche en 2003. Elle a par la suite envoyé un camion, un groupe électrogène et du matériel d'hôpital. L'initiative, saluée à Bagata et à Attert, a en vérité auguré une coopération qui n'arrête pas de se diversifier et de se renforcer. En témoigne le jumelage signé en janvier 2009 entre la Commune d'Attert et la ville congolaise de Bandundu, liée géographiquement, historiquement et sociologiquement au territoire de Bagata.

Depuis 2001, l'**asbl Jayandra**, dont le siège est situé à Post (Attert) s'investit pour aider et soutenir le peuple népalais. C'est un projet de construction d'un orphelinat à Koirinatar qui est à l'origine de cette association. L'objectif était d'offrir soins, logements, éducation... à ceux qui en ont besoin. Depuis novembre 2011, ce rêve a pris vie sous le nom de Hate Malo (« Main dans la main ») et les premiers enfants sont entrés dans leur nouveau foyer. L'orphelinat dispose également d'une chambre prévue pour des volontaires qui voudrait venir aider sur place l'association.

L'asbl « **Amis du Tibet – section d'Arlon** » a été créée par une attertoise. L'association s'est donné comme mission de promouvoir le droit à l'autodétermination du peuple tibétain, de défendre les droits humains au Tibet et d'illustrer la culture tibétaine gravement menacée par un demi-siècle d'occupation. La section d'Arlon est présente à de nombreuses manifestations, telle la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, et propose de la calligraphie et de l'artisanat.

Enfin, le **petit déjeuner OXFAM** est organisé chaque année dans le cadre des weekends d'animations « Tontegrange » par l'asbl Cercle Culture et Loisirs de Tontelange. Notons aussi que des équipes attertoises participent à l'**Oxfam Trailwalker** (en 2008 : « Chock Nobressart » et « Les quatre vents », en 2010, « Joxmarche »).

8.6 Synthèse

12 maisons de village ou salles privées sont à la disposition des associations et des habitants. Notons également que l'ancienne église Saint Etienne d'Attert et la chapelle de Lottert sont désacralisées.

Il n'y a pas de bibliothèque sur le territoire communal attertois. Par contre, le bibliobus s'arrête trois fois par mois, des centres de documentation sont installés dans les écoles et le centre de jeunes d'Heinstert dispose d'un dépôt de livres.

On dénombre sur la Commune d'Attert près de 26 associations culturelles dont le GAL, le club de jeune Lotathi, le club de la Fontaine, le Colthurne Attert...

L'asbl « Au Pays de l'Attert » propose plusieurs projets culturels tels que le festival « Musique dans la Vallée », le concert des chorales de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise, les Fanfares en val et Lili Musique.

Les infrastructures sportives publiques proposées à Attert sont 2 terrains de tennis, le terrain de foot synthétique de Nothomb, le parcours santé « Hébert » et les promenades balisées. Il faut y ajouter la salle de sports de la Résidence des Ardennes.

3 projets d'infrastructures sportives existent sur la commune dont 1 sur Nobressart, 1 sur Post et 1 sur Tontelange.

On dénombre sur la Commune d'Attert une dizaine d'associations sportives.

La commune subsidie les associations du territoire pour les aider dans leur fonctionnement, l'embellissement des villages, la formation de la jeunesse locale.

Des événements jalonnent l'année et leur agenda est disponible sur le site internet communal, les sites des villages et dans le bulletin communal « attert.be ».

Le thème de la solidarité internationale est mis à l'avant-plan essentiellement par l'asbl Solidarité Attert-Bagata, l'asbl Jayandra, l'asbl Amis du Tibet –section Attert et par les petits déjeuners Oxfam.

SOURCE DE DONNEES



Site internet de la commune



Autres données communales

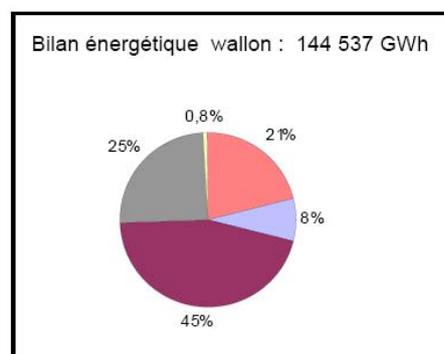
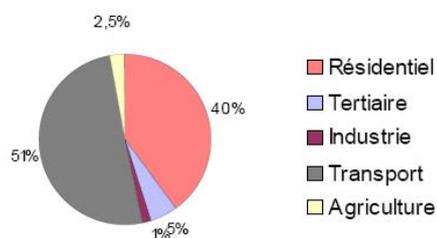
CHAPITRE 9 – Infrastructures et équipements publics

9.1 L'énergie

9.1.1 Les énergies traditionnelles

En 2007, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 51 %, suivie du secteur résidentiel avec 40 % et du secteur tertiaire avec 5 %. En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du secteur résidentiel et des transports dans les consommations sont supérieures dans la commune (21 %). Les divergences en termes d'industrie s'expliquent principalement par la faible part d'industrie dans la commune par rapport à la Région wallonne.

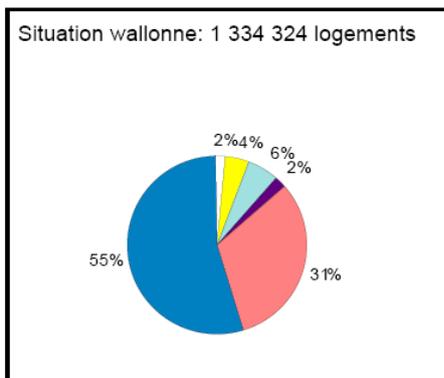
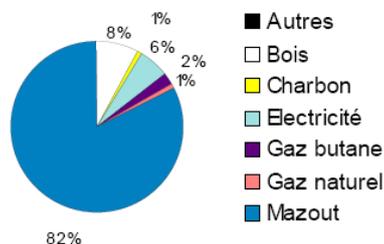
Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur (2007):



En 2001(dernier recensement décennal), la plupart des 1.440 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Notons que le bois est utilisé par 8 % des ménages et le chauffage électrique par 6 %. D'où une sensibilité particulière de la commune dans la perspective d'une raréfaction, et donc d'un prix plus élevé, des énergies fossiles.

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):

Situation communale: 1 440 logements



Source : Fiche « Etat de l'environnement, édition 2010 » de la Commune d'Attert, DGO ARNE

9.1.2 Les sources d'énergies renouvelables

❖ Biomasse

Avec 2.312 hectares de forêt (32,6 % du territoire), le bois représente un potentiel pour la production d'énergie renouvelable via notamment, la mise en place de projets de chaufferies au bois.

Tout comme la production d'énergie à partir du bois, la valorisation des déchets organiques et des cultures énergétiques dans des stations de biométhanisation présente de nombreux atouts environnementaux, sociaux et économiques. A ce titre, le projet européen en biométhanisation « Energattert » à vu la création et le développement d'une installation de biométhanisation sur la commune d'Attert

❖ Eolienne

En 2012, le nouveau cadre éolien posé par le gouvernement wallon doit encore être approuvé. Ce cadre donnera alors lieu à une cartographie et un décret sur l'éolien.

Dans cette attente, nous présentons ici le potentiel éolien de la commune d'Attert sur base de l'étude GAPPER, Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables qui regroupe la Province et les communes adhérentes. Cette étude n'a aucune valeur contraignante, les informations sont présentées à titre indicatif.

L'étude GAPPER a réalisée d'une analyse multicritères pour établir un classement hiérarchique des sites potentiels retenus.

Pour la Commune d'Attert, 3 sites ont été retenus : à Nothomb, Thiaumont et Nobressart, classés respectivement 21ème, 18ème et 17ème.

9.2 Le réseau d'adduction d'eau

9.2.1 Préliminaires

La Commune d'Attert est propriétaire du réseau de distribution d'eau.

9.2.2 Situation actuelle

L'alimentation en eau potable

Il existe sept réservoirs sur le territoire d'Attert.

- 1 à Thiaumont
- 1 entre Heinstert et Nobressart
- 1 à Metzert
- 1 à Schockville
- 1 entre Nothomb et Schockville
- 2 au Nord d'Heinstert.

Un chantier en 2012 permettra la construction d'un nouveau réservoir à Schockville-bas ainsi qu'une nouvelle jonction Schockville-Heinstert. Ce projet solutionnera les problèmes rencontrés à Heinstert, à savoir une pression basse sur les points hauts et un manque de stockage. Ce réservoir sera également une garantie supplémentaire pour les villages de Schockville, Rodenhoff, Nothomb et Parette. Cela représente un investissement de 1.200.000 € pour la Commune d'Attert.

La politique communale depuis 10 ou 15 ans consiste à remplacer les conduites d'eau vétustes chaque fois que l'on refait un tronçon de voirie. De cette manière, les canalisations de distribution d'eau ont entièrement été remplacées à Parette et Lischert et aux trois quarts à Heinstert.

En attente réponse AIVE (10/01/13)

Les captages

En attente réponse AIVE (10/01/13)

Notons que le taux de nitrate est important au niveau du captage de Post. Les eaux de ce captage sont ensuite mélangées avec celles de Metzert, permettant de proposer de l'eau moins concentrée en nitrate dans les habitations.

9.3 L'égouttage

Cf. chapitre 4.12.

9.4 Le réseau d'électricité

Le réseau d'éclairage public de la Commune d'Attert répond actuellement aux demandes formulées par cette dernière. Si des modifications devaient être apportées, elle en informera les services d'Interlux pour la réalisation d'une étude.

Les réseaux d'électricité répondent à ce jour à la demande, tant en terme de charge qu'en terme de couverture géographique. Si de nouveaux besoins devaient apparaître, les mesures nécessaires seront prises pour y répondre.

9.5 Le réseau de téléphonie

9.5.1 La téléphonie fixe

(Source : Vincent DELVOSAL, BELGACOM)

La Commune d'Attert est desservie par le réseau de téléphonie d'Arlon.

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village. Exceptionnellement, il est possible qu'en de rares endroits une nouvelle demande de ligne ne puisse être satisfaite directement si le réseau cuivre s'y trouve à saturation (plus de connexions disponibles). Lorsque ce cas de figure se présente, une analyse de la situation est alors faite afin de proposer une solution au client dans les meilleurs délais.

Le taux de couverture national est de 99,85 % de la population. On peut considérer que l'ADSL est disponible dans toutes les communes. Au niveau d'Attert, l'ensemble des villages sont couverts mais il est toutefois possible que l'un ou l'autre client situé en fin de réseau ne puisse être desservi.

Le réseau d'Arlon (alimentant Attert) a fait l'objet d'importants investissements en fibre optique : pose de fibre et placement d'armoires optiques desservant les clients de l'entité. Grâce à ces investissements, la plupart des habitants d'Attert disposent de la technologie VDSL2 offrant une bande passante largement supérieure à celle offerte par l'ADSL. De nouvelles applications et services sont dès lors disponibles grâce à cette technologie : ex. télévision haute définition.

Il est toutefois possible que certains clients se situent à une distance trop importante par rapport à la borne sur laquelle ils sont connectés et ne puissent donc disposer de cette technologie VDSL2. Afin d'améliorer cette couverture VDSL2, de nouvelles armoires optiques seront mises en service dans les prochains mois à Schockville, Thiaumont, Metzert et Heinstert.

9.5.2 La téléphonie mobile

Les opérateurs belges se partagent le réseau de téléphonie mobile sur Attert.

8 sites d'antennes sont opérationnels :

- Almeroth,
- Côté Rouge,
- L'Orée du Bois,
- La Corne du Bois des Pendus,
- Nationale 4,
- Rue de Bastogne,
- Rue de la Halte221,
- Rue Routy.

9.6 Le réseau de gaz

La commune ne dispose pas de conduite gaz naturel. Par contre, Rombach, du côté luxembourgeois, en dispose.

9.7 Le réseau routier

On distingue deux réseaux routiers :

- le réseau régional avec la route nationale N4 (route de Bastogne et route d'Arlon), et la Nationale 87, soit 16 km sur le territoire attertois ;
- le réseau provincial avec 5 km de voiries ;
- et le réseau communal, quant à lui, compte 317,4 kms dont 3,4 kms de grande communication, 304 kms de petites vicinalités.

La traversée de la commune au niveau de la Nationale 4 est en travaux. Début 2012, on note que les travaux ont permis de diminuer la vitesse de 120 à 90 km/heure et ainsi de réduire les nuisances sonores mais surtout les accidents mortels.

Notons que l'état des routes sur la commune peut être qualifié d'impeccable bien que les engins agricoles occasionnent des dégâts de plus en plus importants.

En matière de sécurité routière, d'après la Zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange, il a été comptabilisé, sur le territoire d'Attert 7 accidents en 2010 dont 7 accidents avec lésions corporelles, 11 blessés légers, 0 blessés graves et 0 accident mortel.

Au niveau des routes nationales, malgré une nette diminution depuis 2008, la N4 reste l'une des trois nationales les plus accidentogènes de la zone de police (après la N82, route de Virton et la N40, route de Neufchâteau).

La zone de police constate que le nombre d'accidents de la route demeure constant voire très légèrement à la baisse. Elle relève, d'une part, une nette diminution des accidents sur la N4 et la N87, d'autre part, le fait que 32 % des accidents impliquent des conducteurs âgés de moins de 30 ans et enfin, que depuis 2004, 70 % des accidents mortels se déroulent entre le vendredi et le dimanche.

Au niveau des radars répressifs mobiles à Attert, en 2010, sur 948 véhicules contrôlés, 68 étaient en infraction soit 7,2 %. Au niveau des radars répressifs fixes, en 2010, sur 20.395 véhicules contrôlés, 1.128 étaient en infraction soit 5,5 %. Les pourcentages d'Attert sont les moins élevés derrière Martelange, Habay et Arlon. Au niveau des radars préventifs, en 2010, sur 232.426 véhicules contrôlés, 167.826 étaient en infraction soit 72 %.

Les principaux endroits de contrôle de radars répressifs sont : la N4 sur la voie de la Liberté. Un radar répressif fixe se localise sur la N87, route de Habay, à la BK 2465. Les principaux endroits de contrôles de radars préventifs sont : la route de Habay à Heinstert à hauteur de l'immeuble 109 et devant le numéro 87 dans le sens Habay vers Heinstert.

Selon la zone de police, la Commune d'Attert ne comporte aucun endroit répertorié comme étant problématique au point de vue de la circulation routière.

La commune a acheté 40 radars préventifs.

9.8 Les transports en commun

La Commune d'Attert est traversée par sept lignes de bus qui sont reprises sur la carte 4D/5.

En plus des lignes régulières, la population attertoise peut bénéficier de deux autres services.

Le Bus 105 répond aux problèmes de déplacement des personnes moins valides habitant Arlon, Attert, Aubange, Martelange et Messancy. Il est réservé aux personnes dont l'état physique entraîne une diminution de la mobilité que celle-ci soit temporaire ou définitive. Le service est assuré à l'aide d'un minibus spécialement équipé et dont les chauffeurs ont reçu une formation particulière de la Croix-Rouge.

Le TELBUS est une formule originale de desserte publique des 270 villages qui composent les entités de Bastogne, Bertogne, Sainte-Ode, Libramont, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau, Fauvillers, Léglise, Habay, Attert, Arlon Nord-ouest et Arlon. Malheureusement, il semble peu utilisé sur le territoire attertois.

La plupart des villages ont un bus le matin, un qui rentre le midi, un qui repart en début d'après midi et un qui revient le soir.

Les bus vont vers Arlon, Habay et Martelange. En plus, on note le passage de quelques bus vers les grandes surfaces comme le Cora.

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Arlon (10 km), Habay-la-Neuve (15 km), Marbehan (20km) et Longlier (48 km). Notons que la plupart des habitants prennent le train à Arlon pour se rendre à Luxembourg-ville.

Notons que la commune participe pour 50 % du coût de transport lorsqu'une association organise un bal et qu'elle propose un service de bus pour rentrer la nuit.

Voir chapitre 7.3 pour plus de détails.

9.9 Les initiatives locales de mobilité

Le territoire d'Attert est couvert par les initiatives locales de mobilité suivantes :

Pour le transport de personnes

- CSD Transports Bénévoles, transports avec chauffeurs bénévoles.

Service assuré par des chauffeurs bénévoles (véhicules non adaptés), pour tout habitant de la Province du Luxembourg, pour toutes raisons. Destinations possibles en et hors Province du Luxembourg.

Pour le transport de personnes à mobilité réduite (personnes nécessitant une aide pour l'embarquement et le débarquement)

- SOS Médical Meuse ASBL, transport PMR pour raisons médicales.
- CROIX-ROUGE : Service de transport sanitaire.
- Handicap et Mobilité ASBL Dinant-Luxembourg, transport PMR.
- La Métamorphose, transport PMR.
- PARAMEDICAL TEAM, Transport de personnes et PMR.
- Service transports de ALTEO, transports avec chauffeurs bénévoles.
- Union Francophone des Handicapés ASBL, transport de personnes valides et non valides PMR.

Transport médical (pour se rendre chez le médecin, dans un centre hospitalier ou de soins)

- SOS Médical Meuse ASBL, transport PMR pour raisons médicales.
- CROIX-ROUGE : Service de transport sanitaire.
- Fondation contre le cancer, transports médicaux, pour personnes valides atteintes du cancer.
- PARAMEDICAL TEAM, Transport de personnes et PMR.

Notons enfin le service ecomobile du CPAS qui permet de ramasser les déchets et de les emmener au parc à conteneurs.

9.10 Les initiatives locales de covoiturage

Notons l'existence du projet Carpool au niveau de la Province, mais la commune ne gère rien à son niveau.

Quant aux parents, ils s'arrangent entre eux pour conduire les enfants à l'école et aux activités. Il en est de même des personnes qui travaillent au Luxembourg.

Sur la commune, on note la présence d'aires de covoiturage. Ces aires sont spontanées et rien n'est organisé.

Enfin notons le portail Luxcovoiturage, site internet de la province du Luxembourg, proposant un réseau de covoiturage. Un lien vers le site luxcovoiturage est repris sur le site de la commune

9.11 La mobilité douce

Remarquons que les bulletins communaux de septembre et de novembre 2010 présentaient un dossier sur la mobilité de la commune. La seconde partie était plus particulièrement axée sur la mobilité douce.

Les promenades dans la vallée

De nombreuses promenades sillonnent la vallée de l'Attert (cf. Syndicat d'initiative d'Attert et asbl « Au Pays de l'Attert »).

Les liaisons inter-villages du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Le Parc Naturel de la vallée de l'Attert a entrepris avec l'asbl sentiers.be une cartographie des chemins et sentiers. Des bénévoles les ont parcourus afin de dresser un inventaire de leur état. A partir de celui-ci, des itinéraires inter-villages ont été aménagés selon des critères de valorisation du territoire (paysage, patrimoine) et de mobilité.

L'aménagement a consisté en la pose de panneaux directionnels simples et avec indication de distances jusqu'au prochain village et la pose de balises toponymiques.

Le projet de RAVeL

Le parcours serait celui de l'ancien tram sauf pour les tronçons appartenant à des personnes privées. Ce projet de RAVeL permettra de relier Arlon et Martelange. Notons que sur Tontelange, le chemin de l'ancien tram est resté intact mais plus loin au niveau de Post – Nobressart – Heinstert, il manque un pont. Ce projet serait l'occasion pour valoriser le site du Burgknapp situé à 200 mètres de chemin vicinal.

9.12 L'inventaire des propriétés communales, du CPAS et des Fabriques d'Eglise

La carte n° 5/5 présente toutes les propriétés publiques de la Commune d'Attert.

Annexe 9.1 : Liste du patrimoine bâti de la commune.

9.13 Programmation des infrastructures et équipements

9.13.1 Le plan triennal des travaux 2010-2012 :

Un projet du plan triennal des travaux 2010-2012 a été retenu par le Ministre, à savoir la modernisation de la Voie de la Liberté à Attert, depuis le carrefour de Schadeck jusqu'au carrefour de Nothomb.

9.13.2 Le plan biennal du logement 2011-2012

Le plan prévoit la création de 6 logements sociaux locatifs à Nothomb (Quartier Esper).

9.13.3 Autres projets à réaliser par la Commune

- Les aménagements pour les nouveaux lotissements à Heinstert et Nothomb.
- L'agrandissement de l'école d'Heinstert.
- Le hall des sports.
- L'entretien extraordinaire de la voirie et de la voirie forestière.
- La modernisation de la Voie de la Liberté.
- La rénovation de la rue du Brülis à Tontelange.
- L'endoscopie du réseau d'égouttage.
- La réfection de la rue du Fourneau à Post.
- La réfection de la toiture de l'église de Nothomb.
- La restauration de l'église Saint Etienne en un mini centre culturel.
- La réfection du mur du cimetière de Nobressart.
- La réfection de la façade de l'église de Schockville.
- Les terrains multisports.
- Les aménagements dans les cimetières.

9.14 Autres projets conséquents menés sur le territoire communal

(Par l'Etat, la Région, la Communauté, la Province ou les Intercommunales)

En 2012, la sécurisation de la N4 est en cours d'exécution.

9.15 L'inventaire des nuisances et pollutions éventuelles.

Il n'y a aucune industrie SEVESO (site industriel présentant des risques d'accidents majeurs) sur le territoire de la Commune d'Attert.

Il n'y a aucun établissement IPPC (autorisation pour les activités industrielles et agricoles qui ont un fort potentiel de pollution) sur le territoire de la Commune.

La nationale 4 constitue la principale source de nuisances et de pollution (pollution de l'aire, pollution sonore, pollution visuelle, pollution et barrière écologique) identifiée sur la Commune d'Attert.

9.16 Synthèse

Au niveau de la consommation d'énergie traditionnelle, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 51 %, suivie du secteur résidentiel et du secteur tertiaire.

La Commune d'Attert est propriétaire de son réseau de distribution d'eau. Sa politique en la matière est de remplacer les conduites d'eau dès que des travaux de voiries sont programmés. En 2012, un important chantier va débuter (construction d'un nouveau réservoir à Schockville et nouvelle jonction Schockville-Heinstert), ce qui permettra de solutionner les problèmes rencontrés à Heinstert.

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village. Exceptionnellement, il est possible qu'en de rares endroits une nouvelle demande de ligne ne puisse être satisfaite directement si le réseau cuivre s'y trouve à saturation.

Le réseau routier est limité avec 2 voiries régionales (N4 et N87) ainsi que kms de voiries communales. Le réseau de voiries communales est qualifié d'impeccable.

Au niveau de la sécurité routière, malgré une nette diminution depuis 2008, la N4 reste l'une des trois nationales les plus accidentogènes de la zone de police. Il a été comptabilisé 7 accidents en 2010 dont 7 accidents avec lésions corporelles, 11 blessés légers, 0 blessé grave et 0 accident mortel. Pourtant, Attert ne comporte pas d'endroit problématique du point de vue circulation routière.

La Commune d'Attert est traversée par 7 lignes de bus et plusieurs initiatives locales de mobilité sont proposées aux habitants (Antenne Solidarité, CSD Transports Bénévoles, SOS Médical Meuse ASBL, la Croix-Rouge, ...).

La mobilité douce est représentée par les promenades balisées et par les liaisons inter-villages du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert. Un projet de RAVeL sur le parcours de l'ancien tram permettrait de valoriser la vallée.

Attert n'est pas en manque de projets d'infrastructures. Nous ne ferons que reprendre les plus importants et signaler que la plupart des projets de la commune profite de l'un ou l'autre subside pour leur réalisation.

- L'aménagement pour les nouveaux lotissements à Heinstert et Nothomb.
- L'agrandissement de l'école d'Heinstert.
- Le hall des sports.
- Les terrains multisports.
- La réfection de quelques rues.
- Les travaux à Schockville dans le cadre du réseau de distribution d'eau.
- La restauration de l'Eglise Saint Etienne en un mini centre culturel.

- La réfection de la toiture de l'église de Nothomb.

Signalons que la sécurisation de la N4 est en cours de réalisation.

SOURCE DE DONNEES :

-  Informations de la Commune d'Attert, de la SWDE et de Belgacom
 -  La fiche environnementale d'Attert établie par la DGO ARNE, édition 2010
 -  Le site www.sites.bipt.be pour les antennes gsm
 -  Le site internet www.damier.be
 -  Les bulletins communaux
 -  Les matrices cadastrales communales
-

CHAPITRE 10 – La gestion communale

10.1 La présentation de la commune et de ses moyens humains

Administration communale d'ATTERT

Voie de la Liberté, 107 à 6717 Attert

☎ : 063.24.27.70 - Fax. : 063.24.27.71

Web : www.attert.be

10.1.1 Le Collège des Bourgmestre et Echevins



JOSEPH ARENS – BOURGMESTRE

COMPETENCES:

POLICE, SECURITE, ADMINISTRATION GENERALE, ENSEIGNEMENT, BATIMENTS SCOLAIRES, ETAT CIVIL, POPULATION, PARC NATUREL, ASBL, RELATIONS AVEC LA PRESSE

☎ 063.236.470



JEAN-MARIE MEYER - PREMIER ECHEVIN

COMPETENCES:

TRAVAUX PUBLICS, GESTION DE L'EAU, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, BATIMENTS PUBLICS, PERSONNEL OUVRIER

☎ 0475/810 836



BERNADETTE HEYNEN – DEUXIEME ECHEVIN

COMPETENCES:

LOGEMENT, MOBILITE, CULTURE, ENFANCE, INFORMATIONS, SANTE

☎ 0497/427 691



BENOÎT TASSIGNY – TROISIÈME ECHEVIN

COMPÉTENCES:

FINANCES, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE FORESTIER, AFFAIRES ECONOMIQUES, ENERGIE

☎ 0474/38.33.19



ZOFIA KURZYNOWSKA – QUATRIÈME ECHEVIN

COMPÉTENCES:JEUNESSE, AÏNÉS, SPORTS, TOURISME,
CULTES, JUMELAGES

☎ 0471/70.77.75



LUC QUIRYNEN – PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.

COMPÉTENCES:

PRÉSIDENCE DU C.P.A.S

☎ 063/225.418



JEAN-CLAUDE PIRROTTE

COMPÉTENCES:

SECRETARE COMMUNAL

☎ 063.242.773

10.1.2 Le Conseil Communal

Le Conseil communal d'Attart est composé de 11 membres et un secrétaire communal.

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Appart. politique</u>	<u>Coordonnées</u>
ARENS	Joseph	Bourgmestre	Ensemble	Voie des Champs Mêlés, Post, 101 6717 ATTERT Tél: 063 236 470 administration@attart.be
MEYER	Jean-Marie	Echevin	Ensemble	Rue de la Fontaine, 277 6717 ATTERT Tél: 063 232 354 GSM: 0475/810 836 jean-marie.meyer@attart.be
HEYNEN	Bernadette	Echevine	Ensemble	Le Routy, Heinstert, 286 6717 ATTERT Tél: 063 219 759 GSM: 0497/427691 bernadette.heyne@gmail.com
TASSIGNY	Benoît	Echevin	Ensemble	Rue de la Villa Romaine 184 6717 Nothomb GSM: 0474/38.33.19 benoit.tassigny@scarlet.be
KURZYNOWSKA	Zofia	Echevine	Ensemble	Voie des Néflers, 26 6717 Nothomb GSM : 0471/70.77.75 Zofia-pergal@hotmail.com

QUIRYNEN	Luc	Président du CPAS	Ensemble	Rue Saint-Servais 125 6717 Lischert Tél. CPAS Commune d'Attert: 063/225418 luc.quirynen@skynet.be
INCOUL	Roland	Conseiller Communal	Ensemble	Um Bruch, 128, Tontelange 6717 ATTERT
JAMOTTE	Chantal	Conseillère Communal	Ensemble	Rue des 3 Fontaines, 269, Metzert 6717 ATTERT
LEFEBVRE	Daniel	Conseiller Communal	Ensemble	Rue de la Corne du Bois, 52, Parette 6717 ATTERT
MARCHAL	Annie	Conseillère Communal	Horizon 2030	Rue de la Kwert, 208, Nobressart 6717 ATTERT
HOUSSA	Maurice	Conseiller Communal	Horizon 2030	Rue du Minerai, 93, Schadeck 6717 ATTERT
GEORGES	Daniel	Conseiller Communal	Ensemble	Rue de la Halte, 258, Nobressart 6717 ATTERT
ROTTHIER	Jacques	Conseiller Communal	Horizon 2030	Rue de Centre, 94, Nobressart 6717 ATTERT
GAUL	Wivine	Conseillère Communal	Ensemble	Route d'Habay, 110, Heinstert 6717 ATTERT
MERTZ	Joseph	Conseiller Communal	Ensemble	Chemin de l'Étang, 456, Lottert 6717 ATTERT
MORIS	Carine	Conseillère Communal	Ensemble	Voie des Néflers, 20, Nothomb 6717 ATTERT
STINE	Marie- Françoise	Conseillère Communal	Ensemble	La Chavée, 81, Tattert 6717 ATTERT
PIRROTTE	Jean- Claude	Secrétaire communal		Rue du Beynert, Freylange, 28 B7, 6700 Arlon 063 242 773 jean-claude.pirrotte@attert.be

10.1.3 Le personnel communal

- Le personnel administratif:
 - *Secrétariat communal* : Jean-Claude Pirrotte et Jacqueline Mernier
 - *Accueil* : Jacqueline Tesch-Mernier et Sabine Gilot
 - *Population – Etat civil* : Yvon Claude, Jacqueline Tesch-Mernier, B. Raymond
 - *Aménagement du territoire* : Christian Vandendriessche, Françoise De Ryck et Brigitte Loiseau
 - *Logement* : Julie Bouillon
 - *Enseignement – affaires sociales* : Véronique Christophe
 - *Gestion des ressources humaines* : Patrick Rausch
 - *Comptabilité - Finances* : Catherine Pirotte
 - *Taxes et redevances* : Chantal Léonard et Catherine Pirotte
 - *Service travaux, chef d'équipe, fontainier* : Daniel Debecker
 - *Séniors* : Paul Marchal
 - *Recette communale* : Christian Mathu
 - *Coordination extrascolaire* : Patrick Rausch
 - *Travaux : gestion administrative des dossiers* : Paul Marchal

- Personnel du CPAS
 - *Secrétaire* : GUEIBE Christie.
 - *Personnel du CPAS* :
 - *Administrative* : SCHOCKERT Françoise
LONGPRE Nathalie.
 - *Assistentes sociales* : DUROY Christiane
FLEURY Céline

A titre de résumé, le personnel communal se compose de :

- 16 personnes employées à l'administration communale (population, finance, personnel, état civil, urbanisme, ...) représentant 11 équivalents temps plein.
- 10 ouvriers communaux.
- ± 5 personnes au CPAS.
- 1 receveur régional.

10.1.4 Autres commissions et conseils

La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) est un organe consultatif qui rend des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées, sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local. A Attert, la C.C.A.T.M. a été instituée le 9/10/2008.

Il n'y a plus de commission communale des jeunes (elle a existé une seule fois pour un projet bien particulier) ni de commissions des aînés.

10.2 La présentation des moyens financiers

10.2.1 Les affiliations de la commune

La Commune d'Attert est affiliée à plusieurs assemblées :

- Interlux
- Clinique du Sud-Luxembourg
- Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
- Intercommunale pour le Développement Economique Durable de la Province de Luxembourg
- SOFILUX
- VIVALIA

10.2.2 Les taxes

Pour l'année 2011, le précompte immobilier communal est de 2800 centimes et l'impôt communal sur les personnes physiques de 7 %.

Quant aux taxes, elles sont au nombre de douze : délivrance de documents administratifs, immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts, enlèvement des immondices, secondes résidences, exploitation des carrières, pylônes et mâts de diffusion pour GSM, terrains de camping, distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés, inhumations-dispersion des cendres et mise en columbarium, chiens, véhicules isolés et abandonnés, dépôts de mitraille et ou de véhicules hors d'usage. .

De plus, il y a des redevances pour l'enlèvement des déchets dans le cadre du service de collecte, relative au contrôle de l'implantation de nouveaux bâtiments, concessions de cimetière, délivrance et traitement des documents administratifs, l'accueil extrascolaire.

10.2.3 Les primes communales

La commune ne délivre aucune prime à la population.

10.2.4 Les règlements communaux

Plusieurs règlements communaux sont d'application sur la Commune d'Attert, à savoir :

- le règlement sur les immeubles raccordés à l'égout;
- le règlement sur les secondes résidences,
- le règlement sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés,
- le règlement sur la délivrance de documents administratifs, le règlement sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage et sur les véhicules isolés abandonnés,
- le règlement sur les chiens,
- le règlement sur l'enlèvement des immondices,
- le règlement sur les pylônes et mâts GSM,
- le règlement sur les terrains de camping,
- le règlement sur les concessions de sépulture,
- le règlement sur les inhumations,
- le règlement sur l'exploitation de carrières,
- le règlement sur les personnes physiques,
- le règlement sur le précompte immobilier,
- le règlement d'ordre intérieur du conseil communal,
- le règlement général de police – uniformisation de la réglementation applicable sur la zone de police Arlon – Attert – Habay – Martelange,
- le règlement sur le prix de l'eau de distribution – modification de l'actuelle tarification vers les mises en œuvre du « coût-vérité »,
- le règlement sur le vote des centimes additionnels au précompte immobilier,
- le règlement sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques,
- le règlement complémentaire sur la conservation de la nature : abattage et protection des arbres et des haies,
- le règlement sur les immeubles inoccupés,
- le règlement sur la procédure de médiation en matière de sanctions administratives communales, amendement du règlement général de police,
- le règlement communal relatif à la gestion des déchets,
- le règlement sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte,
- le règlement sur la délivrance et le traitement des documents administratifs,
- le règlement sur l'agrément du site de la carrière de Tattert comme réserve naturelle.

10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt

(Extrait du bulletin communal de février 2012)

BUDGET ORDINAIRE

Avec 7.080.641,63 € de recettes et 6.925.258,68 € de dépenses, et après prélèvement de 1.250.000 € sur le service ordinaire pour le service extraordinaire et 100.000 € pour le fonds de réserve ordinaire, le budget ordinaire se clôture avec un boni de 155.382,95 €.

Un budget en boni donc, malgré les charges imposées (service d'incendie, fabriques d'Eglises, CPAS), ou consenties (hôpitaux, protection des captages d'eau, les importants investissements du service extraordinaire, aide aux associations, ...) ainsi que les charges de la dette.

Quelques chiffres : Population de la Commune : 5174 au 31/12/2011. (5.138 fin 2010).

Les principales recettes :

	<u>Budget 2012</u>	<u>Budget 2011</u>	<u>Compte 2010</u>
Taxe additionnelle à l'IPP : (7%)	539.215,21	544.007,17	559.157,89
Taxe additionnelle au Précompte immobilier	829.501,43	774.609,56	704.651,62
Taxe de circulation	66.040,58	63.315,59	60.939,91
Taxe immondices	358.093,04	350.017,87	337.943,01
Taxes industrielles	20.000,00	20.000,00	
Taxe seconde résidence	15.000,00	15.000,00	13.020,00
Autres taxes et redevances	212.012,50	208.125,00	202.709,00
Fonds des Communes	2.127.600,85	1.967.490,53	1.811.666,94
Fonds Grand-Ducal	805.330,71	805.330,71	791.202,10
Recettes de ventes de bois	160.000,00		645.308,86

Gruerie: récupération du montant (500.000 €) bloqué depuis maintenant 2003

Dividendes DEXIA: Comme vous pouvez vous en douter, il n'y a pas de dividende d'inscrit au budget 2012. Nous avons eu suffisamment l'occasion d'entendre parler de la crise bancaire pour ne pas devoir nous étendre sur ce point. C'est une perte pour notre budget communal.

	<u>Budget 2012</u>	<u>Budget 2011</u>
-Dépenses de personnel	1.507.548,49 = 27,19 % du budget	1.481.670,00 (27,25 %)
-Dépenses de fonctionnement	1.754.165,17 = 31,63 % du budget	1.774.468,04 (32,60 %)
-Dépenses de transferts :	1.092.460,10 = 19,70 % du budget	1.025.358,42 (18,85 %)
- Dette	1.191.268,87 = 21,48 % du budget	1.159.634,84 (21,30 %)

Pompiers (222.000 €)	Police (200.397 €)	Charge de voirie (435.000 €)
<u>Fabriques Eglise et Culte</u> (187.686,72 €)	CPAS (211.500 €) Ce montant est inchangé	Collecte des immondices (374.032,49 €)
<u>Enseignement et Garderie</u> (717.599,00 € +188.000)	Et au budget extraordinaire : 750.000 € :Agrandissement Ecole de Heinstert	650.000 € l'extension de l'école de Tontelange
<u>Aides aux clubs et aux associations</u>	135.000 € et plus 31.000 € pour les clubs et associations	à l'extraordinaire sans compter les terrains multisports, la plaine de Nobressart et le hall des sports.

Ces chiffres démontrent en suffisance l'importance donnée par le Collège Communal à l'enseignement communal ainsi qu'à l'aide aux associations et clubs de la vallée !

Pour revenir à la dette.

La dette totale à estimer au 31 décembre 2011, est 10.469.323,49 soit une dette totale de 2023€ par habitant. Cette dette engendre pour l'année 2012, un remboursement de capital de 767.147,55 € (745.340,19. € au budget de 2011) et un remboursement d'intérêts de 395.130,66 € (420.995,52 € au budget 2011), soit un remboursement annuel total de 1.162.278,21€ (1.166.335,71 € au budget de 2011), représentant un remboursement annuel de 224,64 € par habitant.

Il est à souligner que cette dette, après avoir connu un pic important en 2006 (construction de l'école d'Attert financée sur fonds propres et par l'emprunt) est en diminution,

(Notons que le montant relatif à la charge de la dette pour l'enseignement uniquement (amortissement et intérêt) s'élève à plus de 270.000 euros).

Cette diminution de la dette est la résultante d'une volonté claire, précise et exprimée à de nombreuses reprises par le Collège Communal. La volonté pour les années futures est de recourir le moins possible à l'emprunt mais de solliciter un maximum de subsides !

Il est néanmoins important de souligner et rappeler que cette dette est essentiellement liée à des investissements décidés depuis plus de 20 ans (essentiellement bâtiments scolaires, patrimoine communal, routes, ...), et non pas une dette liée à du fonctionnement.

Il en est encore de même en 2012 avec des emprunts programmés pour 500.000 € dont un emprunt destiné à financer les travaux de rénovation de la rue du Brûlis : 200.000 € et un emprunt destiné à financer le futur hall des sports : 300.000 €

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire est équilibré avec des recettes et des dépenses pour un montant total de 5.458.830,45 €.. Le financement du service extraordinaire se compose de :

Emprunts : 500.000 €
 Subsidés en Capital : 2.270.500 €
 Prélèvement sur le fonds de Réserve Extraordinaire : 2.083.130,45 €
 Vente de terrains : 500.000 €
 Récupération avance : 105.200 €

Les principaux investissements prévus en 2012 sont une nouvelle fois importants dont notamment :

- Aménagements pour les nouveaux lotissements à Heinstert et Nothomb
- Agrandissement de l'école de Heinstert - Hall des sports
- Entretien extraordinaire de la voirie et voirie forestière - Modernisation de la Voie de la Liberté - Rénovation de la rue du Brülis à Tontelange - Endoscopie du réseau d'égouttage - Réfection de la rue du Fourneau à Post - Réfection de la toiture de l'église de Nothomb - Réfection du mur du cimetière de Nobressart - Réfection de la façade de l'église de Schockville - Subsidés aux associations locales - Local pour les jeunes
- Terrain multisports - Aménagements dans les cimetières - Avance PôlEnergie
- Intervention dans Vivalia

En élaborant le budget, le pouvoir communal détermine des priorités, fixe ses objectifs, le tout dans l'intérêt général de la population: En tant qu'institution de proximité, la commune est particulièrement bien placée pour être à l'écoute des attentes et des aspirations du citoyen.

Les objectifs menés au travers de la politique communale attertoise depuis de nombreuses années maintenant, visent à améliorer au quotidien la qualité de vie des habitants de la vallée.

Force est de constater que depuis de nombreuses années maintenant, les priorités du pouvoir communal attertois sont :

- Un enseignement communal de qualité.
- Un réseau routier de qualité.
- Un réseau de distribution d'eau de qualité.
- Un environnement de qualité.
- Un soutien important aux associations et clubs.
- Le logement.

Comme reflétés dans le budget 2012, les actions menées et les services mis en place, confirment une nouvelle fois ces priorités.

L'année 2012 sera particulière à différents niveaux :

Les élections communales auront lieu en 2012. Le présent budget constitue dès lors le dernier budget de la présente législature.

Un nouveau PCDR est en gestation à Attert. Voté à l'unanimité au Conseil Communal de 2011, un nouveau Programme Communal de Développement Rural sera mis sur les rails courant d'année 2012.

Il est important de le noter en suffisance, au travers de ce nouveau PCDR, une page significative s'ouvre à Attert. Ce nouveau PCDR permettra en effet aux futurs élus du conseil communal mais également à la population attertoise, de façonner le visage de notre vallée pour plusieurs décennies. A cet effet, attertoises et attertois seront consultés largement dans les prochains mois dans l'optique de connaître les réelles volontés de nos habitants, leurs aspirations, les lignes de conduite ... et, en corollaire, les orientations à donner aux futurs conseils communaux.

10.3 L'information sur le territoire communal

Les correspondants locaux de presse :

- ◆ P. Collin, E. Lekane, D. Zachary et J.C Fonck (l'Avenir du Luxembourg)
- ◆ E. Burgraff et J.L Bodeux (Le soir)
- ◆ F. Bach, J.F Fonck, R. Stilmant et N. Léonard (la Meuse Luxembourg)
- ◆ T. Remacle et S. Lambotte (la Meuse)
- ◆ (Must FM)
- ◆ (Arlon carrefour)
- ◆ Passe-Partout
- ◆ N. Lallemand (DH)
- ◆ J.F Six (Radio Contact)
- ◆ S. Boulanger et P. Herman (RTBF lux)
- ◆ C. Thiry, O. Oriane, G. Talon et C. Collin (TV Lux (TV locale))
- ◆ J.P Lejeune (journal des 3 frontières, Meuse Lux)
- ◆ L. Brasseur (Soir, DH, Avenir)
- ◆ A. Ducat (journaliste indépendant)
- ◆ M. Vandermeir (journaliste indépendant)

Coordonnées de la télévision locale:

- ◆ T.V.LUX, rue Haynol 29 à 6800 LIBRAMONT – <http://www.tvlux.be>

10.4 Les relations transfrontalières

La collaboration transfrontalière n'est pas un vain mot dans la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise. C'est en 1993, lors de la première Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert que les communes luxembourgeoises qui prolongent la vallée de l'Attert belge ont marqué un réel intérêt à la mise en place d'initiatives communes, tous azimuts. Depuis lors, les contacts n'ont cessé de se multiplier pour déboucher sur une série de projets communs et la signature en juin 1998 d'un contrat de collaboration officialisant la création de **l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise** qui regroupe les communes d'Attert, Beckerich, Ell, Préizerdaul et Redange.

C'est l'association "Au Pays de l'Attert" qui assure le secrétariat et le suivi des dossiers de cette collaboration.

Ce rapprochement paraît naturel dans cette région qui présente une unité géographique, historique et culturelle évidente, une langue traditionnelle et un patrimoine bâti et naturel communs et qui présente également de grandes similarités dans la structure de ses activités économiques et dans les problèmes qui en découlent, notamment en matière d'agriculture et de gestion des cours d'eau.

Certaines activités sont devenues des rendez-vous annuels incontournables comme le festival « Musique dans la Vallée », la formation « Fanfares en Val » ou la soirée de concerts des chorales. D'autres se font de façon ponctuelle comme le rapprochement des écoles par l'organisation d'une excursion commune, la participation à une animation musicale, la mise en place d'un conte musical "Les légendes au fil de l'Attert" créé et interprété par une quinzaine d'enfants ou l'organisation d'une soirée de concerts de musiques du monde dans le cadre de Faerie 2005. Une première rencontre avec les mouvements associatifs a également débouché sur une collaboration entre les clubs de football qui organisent depuis, annuellement, un tournoi intitulé « Coupe de la vallée ».

A titre de résumer, nous retiendrons :

- la promenade pédestre transfrontalière, au départ de l'école d'Oberpallen ;
- la brochure « Producteurs locaux » de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise ;
- la brochure « Découverte de l'Attert » ;
- le projet de deuxième promenade pédestre transfrontalière dans la vallée de la Nothomb ;
- le projet de randonnée sans bagages ;
- le programme Socrate (contacts entre l'école belge de Nothomb, l'école luxembourgeoise d'Oberpallen et l'école française de Lachaussée) ;
- le rapprochement des écoles des 5 communes de l'association ;
- les œuvres Aline Mayrisch (association ayant pour objet la création et la gestion de structures à vocation sociale, culturelle, écologique, économique et touristique par la revalorisation économique et touristique du parc historique du Château de Colpach);
- le contrat de rivière Attert – Kontrakt ;
- les contacts entre les mouvements associatifs ;
- la coupe de la vallée de l'Attert (football) ;
- le rapprochement des fanfares et des chorales ;
- le festival « Musique dans la Vallée » ;
- les légendes au fil de l'Attert ;
- les échanges agricoles ;
- les projets Interreg II (cf. la restauration du domaine communal à Attert et de la piscine de Redange).

10.5 Synthèse

Le personnel communal se compose de près de 26 personnes (employés et ouvriers) dans les différents services communaux ainsi que cinq personnes au CPAS (hors home) et 1 receveur régional.

La Commune dispose d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Attert est une commune fort endettée (dette totale de 2.023 € par habitant). Néanmoins, l'importance est donnée à l'enseignement communal ainsi qu'à l'aide aux associations et clubs de la vallée, en termes de dépenses à l'ordinaire.

Les rentrées principales proviennent :

1. du fond des communes,
2. du fonds grand-ducal,
3. de la taxe additionnelle au précompte immobilier,
4. de la taxe additionnelle à l'IPP.

La Commune édite un bulletin communal « attert.be » et dispose d'un site internet.

La Commune d'Attert entretient des relations transcommunales avec les communes voisines luxembourgeoises depuis de nombreuses années. La commune fait partie de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoises avec Ell, Beckerich, Prézersdaul et Redange. Elle met en œuvre de nombreux projets. Par contre, Attert entretient beaucoup moins de relations avec ses communes voisines belges.

SOURCE DE DONNEES

-  Site internet de la Commune d'Attart
 -  Autres données communales
-